

ÉCONOMIE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE AU CANADA : PROCHAINES ÉTAPES RELATIVES À LA POLITIQUE PUBLIQUE

DOCUMENT DE RÉFLEXION

PRÉPARÉ PAR
LE CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

EN COLLABORATION AVEC
LE RÉSEAU CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE
(RCDÉC)
et
L'ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS EN ÉCONOMIE
SOCIALE (ARUC-ÉS)

21 septembre 2005



**CHANTIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

4200, rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1S9
tél. : (514) 899-9916
télééc. : (514) 899-0114
ecosoci@chantier.qc.ca
www.chantier.qc.ca

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les nombreuses personnes qui ont contribué à la préparation du présent document par leurs commentaires, critiques, suggestions et corrections : Sheri Torjman et Eric Leviten-Reid (Caledon Institute), Dan Borowec et plusieurs autres du Réseau pancanadien des SADC (Heather Lawless, Rob Gay, Bob Cloes, Shawn Heard, Debra Muenz, Dan Friya, Paul Thompson, Mac Stoodley, Gloria Tozek, Diana Jedig, Elaine McGregor-Morris), Georgina Steinsky-Schwartz (Imagine Canada), Carol Rock (Conseil pancanadien du développement économique communautaire des femmes), Mike Lewis (Centre for Community Enterprise), Fiona Salkie (Diversification de l'économie de l'Ouest), Ethel Côté (RCDÉC, Ontario), David Lepage (RCDÉC, Colombie-Britannique) et Priscilla Boucher (Réseau d'investissement communautaire du Canada).

Nous voulons tout spécialement remercier nos partenaires de recherche à l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale (ARUC-Économie sociale) qui, encore une fois, comme ils l'ont fait à plusieurs reprises au cours des dernières années, ont contribué au succès de nos initiatives par leurs idées, connaissances, analyse et engagement profond. Les contributions de Jean-Marc Fontan et de Benoit Lévesque ont particulièrement été essentielles. Dans le cas de Margie Mendell, on peut affirmer sans aucun doute que nous n'aurions pas pu relever les nombreux défis que comporte la rédaction du présent document de réflexion sans son appui soutenu.

Nous tenons également à souligner l'appui que nous ont apporté les assistants à la recherche, en particulier Ralph Rouzier, et le personnel du Chantier de l'économie sociale et du RCDÉC, qui ont contribué à la production du présent document.

Enfin, nous remercions les membres de l'équipe de Développement social Canada, qui ont permis de concrétiser ce projet et ont été nos plus fidèles partisans et critiques tout au long du processus. Nous espérons que le présent document facilitera leurs travaux portant sur l'économie sociale ou, du moins, qu'ils en seront que plus stimulants et productifs!

Nancy Neamtan

Rupert Downing

RÉSUMÉ

Lorsque la question de l'économie sociale a été intégrée au programme d'action du Canada en 2004, elle a suscité un grand intérêt chez les intervenants communautaires et les décideurs. Elle a également soulevé de nombreuses questions concernant la définition, la portée et la pertinence de la politique publique.

Les principaux objectifs du présent document consistent à mieux faire connaître à la population le principe d'économie sociale du point de vue de la politique publique et à appuyer le ralliement d'un consensus parmi les intervenants sur les prochaines étapes à suivre en vue de réaliser le programme d'économie sociale du gouvernement du Canada.

La première section donne un aperçu de la contribution réelle et éventuelle de l'économie sociale aux objectifs du Canada en matière de politique. En disposant de données sur l'incidence économique de l'économie sociale et d'analyses sur les liens qui la rattachent à la stratégie en cinq points du gouvernement du Canada visant à bâtir une économie concurrentielle et durable sur la scène internationale, les auteurs démontrent la contribution importante de cette économie sociale aux objectifs généraux du Canada.

La deuxième section traite des paramètres de l'économie sociale et du développement économique communautaire. Elle explore la relation entre les deux approches, l'une étant axée sur le développement de l'entreprise et l'autre, sur le développement territorial intégré. Elle illustre la façon dont les deux approches découlent de valeurs communes et d'un but commun, soit intégrer des objectifs socio-économiques afin d'assurer le développement durable et équitable à l'échelle des collectivités. Elle illustre également que le gouvernement du Canada peut tirer profit d'une définition globale de l'économie sociale, définition qui englobe les approches des entreprises et les approches territoriales et comprend les coopératives et les volets du secteur sans but lucratif ou bénévole et communautaire.

Les troisième et quatrième sections cernent un ensemble de défis de taille que doivent relever les décideurs, et les différentes catégories de la politique publique qui peuvent servir à appuyer le développement de l'économie sociale.

Une cinquième section propose une brève analyse des politiques et des programmes en place du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations municipales. Une liste plus détaillée se trouve en annexe.

On traite d'exemples de politique publique d'autres pays dans une section qui examine principalement les types de politiques suivants : stratégies détaillées pour l'entreprise sociale; politique d'acquisition; politiques en faveur de

l'investissement privé dans l'économie sociale et le développement économique communautaire; renouvellement et évaluation des quartiers.

La section finale décrit brièvement et explique une série de recommandations à l'intention du gouvernement du Canada concernant de nouvelles initiatives stratégiques. Une brève discussion sur le résultat éventuel de ces initiatives est incluse dans chaque catégorie de recommandations.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	6
2. La contribution de l'économie sociale aux objectifs du Canada en matière de politique	11
3. Définir les paramètres du DÉC et de l'économie sociale	17
4. Un défi de taille pour les décideurs	23
5. Quatre catégories prépondérantes en matière de politique publique	27
6. Analyse des politiques et des programmes gouvernementaux	30
7. Pratiques exemplaires au gouvernement	39
<i>Québec</i>	39
<i>Manitoba</i>	43
<i>Nouvelle-Écosse</i>	49
8. Exemples de politiques gouvernementales sur la scène internationale	54
9. Recommandations concernant de nouvelles initiatives stratégiques fédérales	63
10. Annexe : Liste des politiques et des programmes publics	80
Bibliographie	105

1. INTRODUCTION

En 2004, le discours du Trône du nouveau gouvernement annonçait ce qui suit :

Le gouvernement prêtera concours aux collectivités afin qu'elles puissent s'aider elles-mêmes.

L'un des meilleurs moyens d'y parvenir est d'emboîter le pas aux personnes hors du commun qui appliquent leurs compétences entrepreneuriales non pas dans le but de réaliser des profits, mais plutôt afin d'améliorer les conditions sociales et environnementales dans nos collectivités partout au Canada.

Ces nouvelles approches de développement communautaire, parfois appelé l'économie sociale, suscitent de plus en plus de revirements heureux dans la situation d'individus et de quartiers défavorisés : des collectivités qui s'emploient à enrayer le sans-abrisme, à combattre la pauvreté et à assainir l'environnement.

Le gouvernement du Canada veut apporter son soutien à ceux qui participent à ce mouvement social entrepreneurial. Il améliorera leur accès aux ressources et aux outils dont ils ont besoin. Il cherchera à élargir, par exemple, la portée des programmes offerts actuellement aux petites et moyennes entreprises, en étendant leur rayon d'action pour inclure les entreprises sociales.

Cette annonce en a surpris plus d'un. L'expression « économie sociale » était inconnue de la plupart des Canadiens. Certains ont supposé qu'il ne s'agissait que d'une autre manière de décrire le secteur bénévole et communautaire. D'autres l'ont vue comme une regrettable tentative d'imposer une réalité québécoise au reste du Canada.

Toutefois, pour les nombreux hommes et femmes partout au Canada qui, au cours des dernières décennies, ont relevé le défi de bâtir une économie plus démocratique et plus globale par la prise de mesures axées sur les citoyens, cette décision reflétait la reconnaissance tant attendue d'un mouvement qui prend de l'ampleur, si l'on considère que, partout au Canada, des milliers d'initiatives, réunissant un savoir-faire économique et des objectifs sociaux, ont vu le jour et ont donné des résultats majeurs, tant sur le plan social qu'économique.

Au Québec, au cours de la dernière décennie, le mouvement de l'économie sociale est devenu une importante force du développement socio-économique. Axée sur l'entreprenariat collectif, que ce soit de manière coopérative ou sans but lucratif, l'économie sociale a été le fer de lance d'importantes initiatives, favorisant la création de nouveaux emplois par milliers, tout en répondant aux besoins

sociaux, environnementaux et culturels des collectivités. Le gouvernement du Québec a offert divers outils pour appuyer l'économie sociale. Les résultats visibles et concluants qu'il a obtenus ont retenu l'attention du nouveau premier ministre du Canada dès 1996.

La puissance de l'économie sociale au Québec prend sa source directement dans le dynamisme des pratiques de développement économique communautaire ayant vu le jour au milieu des années 80. En effet, le premier projet pilote concernant les pratiques de développement économique communautaire (DÉC) a également retenu l'attention de Paul Martin, en 1993.

Dans d'autres régions du Canada, ce mouvement a pour principal objectif les initiatives locales. Le mouvement du développement économique communautaire a lentement pris de l'ampleur et est de plus en plus reconnu par les décideurs de la politique publique. Malgré sa perspective locale, le DÉC vise les mêmes objectifs que le mouvement de l'économie sociale au Québec, soit mettre en place des initiatives axées sur les valeurs de solidarité et de globalité. Dans d'autres provinces comme le Manitoba et la Nouvelle-Écosse, les gouvernements ont choisi d'appuyer cette approche novatrice au développement local.

1.1. Une tendance internationale qui prend de l'ampleur

L'introduction du concept d'économie sociale à la politique sociale du Canada n'est pas unique. Elle fait partie d'une tendance internationale qui a vu le jour dans les pays européens, latino-américains et africains. La contribution de l'économie sociale à l'innovation sociale a fait l'objet de discussions lors de forums tels que le Forum de l'OCDE et le Forum social mondial. À bien des égards, cela n'est pas étonnant : l'économie sociale se veut une réponse pragmatique aux défis socio-économiques que la mondialisation a engendrés, et se veut également une contribution au renouvellement d'une citoyenneté positive et active à l'échelle locale, nationale et internationale. De plus, elle reflète une nouvelle approche de développement de l'entreprise, comme l'indiquent les mesures importantes prises en vue de créer de nouvelles entreprises collectives et de favoriser l'entrepreneuriat social dans la plupart des pays. Au Canada et à l'étranger, davantage de décideurs sont de plus en plus conscients du potentiel énorme de l'économie sociale pour redéfinir les relations entre l'État, le marché et la société civile en tenant compte des nouvelles réalités du XXI^e siècle.

En 2003, le gouvernement canadien, par son initiative de l'économie sociale, a rejoint les rangs d'autres gouvernements nationaux et administrations régionales et locales qui ont commencé à prendre conscience du rôle important de la prise de mesures axées sur les citoyens pour le développement socio-économique et le bien-être collectif. On a nommé une nouvelle secrétaire parlementaire du ministre du Développement social particulièrement chargée de l'économie sociale. Le discours du Trône de février 2004 décrivait le contenu de l'initiative. Le premier volet de l'engagement du gouvernement fédéral en matière d'économie sociale a été présenté dans le budget de 2004. Trois investissements précis ont été annoncés : 17 millions de dollars sur deux ans pour le renforcement des

capacités, 100 millions de dollars pour la création du Fonds de capital patient, et 15 millions de dollars sur cinq ans pour la recherche concertée universités-communautés portant sur l'économie sociale. On s'est également engagé à balayer les obstacles empêchant les entreprises d'économie sociale de se prévaloir des programmes destinés aux PME. Une Table ronde nationale sur l'économie sociale a été créée, à laquelle participent des dirigeants de la société civile de partout au Canada. De conception horizontale, l'initiative a mobilisé divers partenaires en vue de sa mise en œuvre : Développement social Canada, Industrie Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest, l'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Développement économique Canada (Québec) et le Conseil de recherches en sciences humaines.

Ces premières initiatives ne font que commencer à produire des résultats concrets; toutefois, elles ont suscité suffisamment d'intérêt et la prise d'un nombre suffisant de mesures pour justifier la planification des prochaines étapes relatives à la politique publique du gouvernement fédéral.

1.2. Les objectifs du document de réflexion

Le présent document a pour objectif de déclencher un débat sur les priorités en matière de politique publique pour les années à venir. Ce débat a comme principal public des intervenants de partout au Canada et, plus particulièrement, des membres de la Table ronde sur l'économie sociale, ainsi que des représentants élus et des fonctionnaires œuvrant directement dans le domaine.

Le présent document est le produit d'une collaboration entre le Chantier de l'économie sociale, plusieurs de ses partenaires de recherche faisant partie de l'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale, et le Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDÉC). Certaines sections se veulent une synthèse ou une mise à jour des recherches et des analyses effectuées par diverses personnes qui ont contribué à ce document.

Il n'a pas pour but de répondre à toutes les questions portant sur la définition ou la portée de l'économie sociale au Canada ou à l'étranger. De nombreuses études, au Canada ou à l'étranger, traitent de la diversité des pratiques et des définitions, qui englobent divers cadres juridiques, allant des coopératives aux entreprises sans but lucratif, tout en les rattachant aux valeurs sous-jacentes de l'économie sociale. Notre travail au Canada a contribué à l'élaboration d'une définition large et globale de l'économie sociale qui tient compte de cette diversité. Toutefois, ce qui est évident, sans égard à la définition adoptée, c'est l'existence d'un mouvement croissant de femmes et d'hommes sur la planète qui travaillent quotidiennement dans les collectivités afin de bâtir une économie plus équitable et plus globale.

Il est indéniable que d'autres recherches sont nécessaires. La récente publication du Projet de recherche sur les politiques (PRP), *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale : un guide pour la recherche en politiques publiques*, fait état

d'un ensemble de priorités en matière de recherche. Plus précisément, le rapport suggère que, pour aider les gouvernements à mieux soutenir l'économie sociale, et pour favoriser le fonctionnement plus efficace des entreprises d'économie sociale, il serait utile que les chercheurs étudient des questions dans chacun des cinq domaines suivants : recherche descriptive et élaboration de données; cadres réglementaires; quand et comment les gouvernements devraient financer l'économie sociale; outils servant à mesurer l'incidence d'entreprises d'économie sociale; pratiques exemplaires pour les gouvernements et les entreprises d'économie sociale.

Il convient de reconnaître que nous n'en sommes qu'au début d'un processus et que la courbe d'apprentissage dans le domaine de l'économie sociale sera abrupte au cours des prochaines années.

Cependant, nous devons commencer par le commencement et maîtriser notre capacité à faire les premiers pas vers ce qui pourrait représenter un changement majeur en matière de politique publique. Malgré le fait que de nombreux décideurs la connaissent peu, l'économie sociale va de l'avant, lentement mais sûrement. Il s'agit d'un nouveau domaine en matière de politique publique, et le dialogue qui s'est amorcé démontre un engagement à mieux comprendre l'économie sociale et à en favoriser davantage la croissance partout au Canada. Comme l'a déclaré le premier ministre Martin dans sa réponse au discours du Trône le 3 février 2004 :

Les personnes qui consacrent leur vie à ces efforts comprennent le pouvoir de l'économie sociale. Elles-mêmes constituent une ressource sociale puissante. Et il est grand temps que le gouvernement fédéral le reconnaisse aussi. C'est pour cette raison que nous entendons faire de l'économie sociale une composante clé du coffre à outils de la politique sociale canadienne.

Plusieurs mois plus tard, lors d'une conférence à Trois-Rivières, au Québec, organisée en 2004 par le RCDÉC, en collaboration avec le Chantier de l'économie sociale et l'ECOF, Lucienne Robillard, alors ministre de l'Industrie, a déclaré devant 800 personnes de toutes les régions du Canada que la première initiative budgétaire ne constituait qu'un premier exemple du programme d'économie sociale du gouvernement.

Afin de mener à bien ce programme, les intervenants doivent d'abord convenir des priorités. Il s'agit d'un facteur important qui a permis à l'économie sociale d'intégrer le programme d'action du gouvernement fédéral en 2003.

Le présent document de réflexion fournit des propositions d'analyse, de politiques et de programmes concernant les principaux défis à relever en vue de créer un environnement propice au développement d'une économie sociale solide ainsi que des pratiques améliorées de développement économique communautaire dans chaque région du Canada. Les auteurs de ce document espèrent que les discussions contribueront à rallier un consensus à l'échelle du Canada sur les priorités en matière de politique publique. Un tel consensus permettrait de réunir

les conditions nécessaires à la pleine reconnaissance du rôle éventuel de l'économie sociale et de sa contribution à un avenir plus équitable et plus inclusif pour le Canada, un travail de longue haleine.

2. LA CONTRIBUTION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AUX OBJECTIFS DU CANADA EN MATIÈRE DE POLITIQUE

Malgré qu'il s'agisse d'un nouveau vocabulaire, l'économie sociale est bien établie au Canada depuis plus d'un siècle. Elle a contribué au bien-être et à la croissance économique du pays à bien des égards, que ce soit par le mouvement coopératif qui a joué un rôle clé dans le maintien de l'agriculture du Canada pendant les périodes de profonde crise économique, ou à l'aide d'associations axées sur les citoyens qui ont répondu à divers besoins socio-économiques au fil des ans.

Au cours des dernières décennies, et plus particulièrement depuis le milieu des années quatre-vingts, les initiatives axées sur les citoyens dans le domaine du développement économique se sont multipliées partout au pays. Elles ont été particulièrement dynamiques dans les collectivités défavorisées, qu'elles soient rurales ou urbaines. Ces initiatives ont également été mises en place pour répondre aux problèmes de développement du marché du travail et d'exclusion sociale. Cette approche intégrée de développement, comprenant les notions d'entreprise et de développement territorial, est de plus en plus reconnue comme un moyen efficace pour les villes, les régions et les pays de relever les défis du développement socio-économique dans le contexte de la mondialisation.

2.1. Portrait de l'économie sociale canadienne

Vu la reconnaissance relativement récente de l'économie sociale, il reste encore à broser le portrait statistique de sa portée et de son incidence économique. On s'emploie actuellement à le faire au sein d'organisations comme le RCDEC et le Chantier de l'économie sociale ainsi que leurs partenaires de recherche, qui sont très désireux de collaborer avec le gouvernement pour créer un compte satellite et établir des mesures exactes. Des comptes satellites sur l'économie sociale existent dans des pays comme la Belgique et l'Espagne et fournissent des renseignements précieux aux décideurs et aux praticiens.

Nous avons tout au plus des portraits territoriaux partiels, tel que le portrait de l'économie sociale au Québec et d'initiatives de développement économique communautaire, ou des portraits sectoriels, par exemple ceux des secteurs sans but lucratif, bénévole et communautaire et coopératif du Canada.

Au Québec, les recherches réalisées en 2002 par le Bureau de l'économie sociale et la Direction des coopératives ont permis de broser le portrait statistique suivant :

- 6254 entreprises, notamment 2313 coopératives et 3941 entreprises sans but lucratif;
- 65 028 emplois, notamment 19 948 dans les coopératives et 45 080 dans les entreprises sans but lucratif;

- 4,3 milliards de dollars en recettes, dont 3 milliards de dollars affectés aux coopératives et 1,3 milliard de dollars aux entreprises sans but lucratif.

En 2001, le PNB du Québec était de 217 milliards de dollars. L'économie sociale représentait environ 2 % du PNB. Ce portrait ne tenait pas compte ni des grandes coopératives agricoles et financières, ni des organisations sans but lucratif prenant part aux activités non liées au marché, plusieurs de ces dernières faisant l'objet d'études canadiennes sur le secteur sans but lucratif, bénévole et communautaire.

Au Canada, différentes sources d'information nous aident à comprendre l'importance de l'économie sociale canadienne et de ses diverses composantes dans le PNB canadien.

Selon un document du PRP produit en 2005, *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale : un guide pour la recherche en politiques publiques*, l'économie sociale représentait 2,5 % du PNB canadien en 1999, tandis que l'économie publique, hormis les entités parapubliques, représentait 5,7 % du PNB.

Une étude menée par Imagine Canada en 2004, en étroite collaboration avec Statistique Canada, a permis de recenser 161 000 organisations sans but lucratif, bénévoles et communautaires au Canada en 2003. Ces organisations sans but lucratif génèrent des recettes de 111 milliards de dollars et emploient plus de 2 millions de personnes.

Dans le domaine du développement économique communautaire, une enquête publiée en octobre 2003 par le Réseau canadien de développement économique communautaire, intitulée *Profil du développement économique communautaire au Canada*, estime qu'au Canada, plus de 3000 organisations communautaires participent au développement économique communautaire et réalisent à la fois des activités de développement social et économique. Ces initiatives existent tant dans les collectivités rurales qu'urbaines. Une large concentration (517) de ces initiatives sont mises en place dans les collectivités autochtones et bénéficient de l'appui du Programme du développement économique des collectivités d'Affaires indiennes et du Nord canadien. De plus, on observe une croissance rapide du nombre d'organisations d'économie sociale et du DÉC. Parmi les 294 organisations ayant fait l'objet d'une enquête par le RCDÉC, 31,8 % ont été créées depuis 1994 et 24 % depuis 1989.

Enfin, une étude publiée par le Secrétariat aux coopératives en 2004 démontre qu'en 2002, des coopératives non financières et financières possédaient des actifs de 343,3 milliards de dollars.

En résumé, bien qu'il soit impossible de fournir un portrait exact de l'économie sociale au Canada, on dispose de preuves suffisantes pour conclure qu'elle représente une partie de plus en plus importante de l'infrastructure socio-économique du Canada.

2.2. Incidences de l'économie sociale canadienne

Au Canada et à l'étranger, la création d'outils précis pour l'évaluation de l'incidence constitue un défi important pour les intervenants, les chercheurs et les décideurs. Les mesures économiques conventionnelles ne permettent pas d'évaluer les résultats; les initiatives d'économie sociale ont souvent l'incidence la plus grande dans le domaine de la prévention du déclin économique, en permettant de résoudre les problèmes de disparités régionales ou locales, de chômage et d'exclusion sociale. Les activités d'économie sociale sont également florissantes dans les marchés non structurés; grâce à l'innovation, elles favorisent une nouvelle activité économique qui répond aux objectifs sociaux, ce qui représente des économies de coût inestimables pour le gouvernement. Qui plus est, l'économie sociale sous-tend ce que certains appellent un « triple jeu », qui tient compte des incidences financières, sociales et environnementales.

D'importantes initiatives de recherche, tant à l'échelle nationale qu'internationale, se penchent désormais sur la question stratégique de l'évaluation de ces activités. Il existe de plus en plus d'ouvrages importants sur l'évaluation et des indicateurs sur lesquels s'appuyer, qui peuvent également permettre d'élaborer des outils pour l'économie sociale.

Dans le domaine de la politique du marché du travail, il existe une mine d'ouvrages sur les coûts « sociaux » du chômage qui révèlent que les investissements financiers dans des programmes comme l'assurance-emploi ne suffisent pas pour couvrir l'ensemble des coûts sociaux. Par exemple, on reconnaît l'incidence du chômage sur la santé des personnes et les coûts des soins de santé, mais on n'en tient jamais compte dans l'analyse coûts-avantages d'approches plus intégrées pour répondre aux besoins socio-économiques. L'économie sociale contribue à réduire efficacement ces coûts sociaux et à générer des économies à long terme en améliorant le bien-être social et économique des personnes concernées.

En outre, les effets multiplicateurs que les initiatives de l'économie sociale génèrent, par la création d'emplois, l'amélioration du revenu et une plus grande consommation locale, favorisent un meilleur rendement du capital investi grâce à des recettes fiscales accrues et à une activité économique élargie dont tirent profit les collectivités locales.

Un des exemples intéressants qu'on peut observer est l'évaluation de l'incidence d'un réseau d'entreprises adaptées sans but lucratif qui offrent de l'emploi à près de 4000 personnes au Québec, y compris près de 3000 personnes ayant un handicap. L'Office des personnes handicapées du Québec subventionne des emplois dans ces entreprises d'économie sociale pour compenser la faible productivité de leurs employés handicapés. Son étude démontre que le Québec récupère 7,7 % de plus que ce qu'il dépense grâce aux impôts et aux économies sur les prestations d'aide sociale. Ce pourcentage ne comprend pas les avantages pour le gouvernement fédéral ou les avantages non pécuniaires évidents pour les milliers de personnes qui ont un handicap et qui, désormais, contribuent activement à la société grâce à un emploi régulier (CQEA, 2004).

2.3. Le rôle de l'économie sociale pour bâtir une économie concurrentielle et durable

À bien des égards, l'économie sociale contribue directement à l'atteinte des objectifs généraux du Canada en matière de politique.

Dans le discours du Trône de 2004, le gouvernement du Canada établit les objectifs suivants :

Le gouvernement souscrira à une stratégie en cinq points pour rendre notre économie durable et encore plus concurrentielle sur la scène internationale. Ces cinq points sont : 1) investir dans nos gens pour améliorer leurs compétences; 2) accroître la capacité du Canada d'engendrer et de mettre en application de nouvelles idées; 3) simplifier pour les entreprises la façon de faire des affaires au Canada; 4) s'engager à l'égard du développement régional et sectoriel; 5) promouvoir le commerce et l'investissement.

L'économie sociale peut contribuer à bien des égards à bâtir une économie durable et plus concurrentielle.

2.3.1. Investir dans nos gens pour améliorer leurs compétences

Le développement économique communautaire (DÉC) et l'économie sociale jouent un rôle important afin de bâtir un capital social, notamment fournir un soutien direct pour le perfectionnement de diverses compétences. Par son approche globale de développement économique, ses efforts particuliers pour améliorer les compétences de groupes marginalisés, et le processus d'apprentissage inhérent aux initiatives axées sur les citoyens, l'économie sociale permet d'améliorer les capacités des Canadiens à être des citoyens productifs et actifs.

2.3.2. Accroître la capacité du Canada d'engendrer et de mettre en application de nouvelles idées

Le besoin d'innovation au sein de l'économie ne peut se limiter à l'innovation technologique; au contraire, les incidences de nouvelles technologies et autres transformations de l'économie canadienne exigent de mettre davantage l'accent sur l'innovation sociale. Celle-ci renvoie à de nouvelles formes de relations sociales, notamment les innovations institutionnelles et organisationnelles, à de nouvelles formes de production et de consommation, et à de nouveaux liens entre le développement économique et social. Dans ce contexte, l'économie sociale constitue un milieu favorable important pour engendrer et mettre en application de nouvelles idées dans le domaine du développement du capital économique et social, répondant ainsi aux nouveaux besoins et problèmes auxquels les outils économiques conventionnels n'ont pas permis de remédier.

2.3.3. Simplifier pour les entreprises la façon de faire des affaires au Canada

L'économie sociale contribue à cet objectif de deux façons importantes. Elle contribue activement à l'établissement et au maintien de la cohésion sociale au sein des collectivités. Il s'agit d'un élément très important d'un environnement commercial favorable. Parallèlement, en mobilisant de nouvelles catégories d'entrepreneurs (entreprenariat social au moyen d'un modèle coopératif et sans but lucratif), en offrant de nouvelles approches d'investissement (fonds de prêts communautaires, micro-crédit) et en structurant des marchés non structurés (environnement, tourisme social), l'économie sociale offre des possibilités encore inexploitées pour les nouvelles entreprises de voir le jour et de se développer.

2.3.4. S'engager à l'égard du développement régional et sectoriel

Les entreprises de développement économique communautaire et d'économie sociale contribuent grandement au développement régional et sectoriel. Le DÉC s'est présenté comme un élément important d'initiatives de développement régional partout au Canada, tant dans des zones rurales affaiblies que dans des quartiers urbains fragiles. Les entreprises collectives, qu'elles soient coopératives ou associatives, constituent l'unique option pour les collectivités marginalisées lorsque les investisseurs privés les ont abandonnées ou ne s'intéressent pas à des marchés moins rentables ou aux régions éloignées. Les coopératives et les entreprises sociales sans but lucratif font également partie intégrante du développement sectoriel pour la prestation de services aux personnes, par exemple la formation à l'emploi, et pour la production de biens et de services ayant une valeur sociale et environnementale comme le recyclage et la production d'énergie de remplacement.

2.3.5. Promouvoir le commerce et l'investissement

L'économie sociale est en mesure d'attirer de nouvelles formes d'investissement, notamment l'investissement social, l'investissement respectueux de l'éthique et l'investissement local. Le modèle d'entreprise coopérative permet également de mobiliser du capital de la part de ses membres (travailleurs, consommateurs ou utilisateurs). La politique publique peut jouer un rôle important dans l'appui d'investissements provenant de nouvelles sources imprévues pour relancer l'économie du Canada. Le commerce international fait de plus en plus place à de nouvelles stratégies commerciales sous forme de produits « équitables » ou conformes à l'éthique. Grâce à l'« étiquetage » de produits dérivant de l'économie sociale, il est possible de stimuler la demande et ainsi donner un élan au commerce et aux exportations pour le Canada. L'économie sociale influence aussi le secteur privé afin qu'il soit plus sensible et dévoué au développement de collectivités durables.

En plus de ces contributions particulières à la politique économique du Canada, les intervenants et les activités de DÉC et de l'économie sociale jouent un rôle important dans le cadre de nombreux autres mandats de politique à tous les ordres de gouvernement. Des préoccupations municipales concernant l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers, aux responsabilités fédérales en vue de créer une meilleure inclusion sociale, d'accroître l'accès aux soins aux enfants et de prévenir le crime, en passant par les mandats provinciaux visant la durabilité de l'environnement et la réduction de la pauvreté, les activités de DÉC et d'économie sociale permettent de régler les problèmes sociaux, économiques et environnementaux interreliés qu'éprouvent les collectivités. L'analyse qui suit fournit une définition et une description des paramètres de l'économie sociale à l'égard de la politique publique.

3. DÉFINIR LES PARAMÈTRES DU DÉC ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Depuis plusieurs années, la définition de l'économie sociale est au cœur d'un débat auquel prennent part des chercheurs, des décideurs et des intervenants. Le présent document n'a pas pour objectif d'étudier cet important débat. Nous croyons toutefois important de souligner qu'il faut établir une définition globale permettant à tous les éléments de l'économie sociale – que ce soit le secteur bénévole et communautaire, le développement économique communautaire, le mouvement coopératif ou l'économie sociale ou solidaire – de tirer profit de l'initiative de l'économie sociale du gouvernement fédéral.

Plusieurs documents rédigés par des chercheurs canadiens et européens (Borzaga et Defourny (2001), Lévesque et Mendell (2004), et Quarter, Mook et Richmond (2003)) fournissent une analyse plus large des diverses définitions de l'économie sociale. La section qui suit fournit un bref résumé des divers concepts et définitions qui ont marqué le débat sur les paramètres de l'économie sociale (notamment le développement économique communautaire, le secteur coopératif et certains volets du secteur bénévole et communautaire) au Canada.

Le concept de l'économie sociale est utilisé à divers degrés dans les différentes régions du Canada; toutefois, la réalité à laquelle il renvoie s'étend à la grandeur du pays. Au cours des 20 dernières années, de nombreuses initiatives de la société civile ont été mises en œuvre dans de nombreux pays (en constatant des différences évidentes entre le nord et le sud) en matière de développement économique et social, plus souvent qu'autrement en ayant l'appui du gouvernement. On reconnaît de plus en plus ces initiatives socio-économiques, qui se distinguent de celles associées au secteur public ou privé (d'où le terme « tiers secteur », utilisé comme synonyme d'« économie sociale » dans le monde anglo-saxon), pour leur capacité à donner des résultats dans des domaines où les deux autres secteurs ont échoué, que ce soit individuellement ou collectivement.

L'économie sociale remonte au XIX^e siècle, mais le concept ne s'est pas répandu de nouveau avant le dernier tiers du XX^e siècle. L'exigence de recourir à d'autres stratégies de développement économique (« dans les petits pots les meilleurs onguents », autogestion) a vu le jour pendant les années 60 et 70; toutefois, la réapparition de l'économie sociale a été fortement influencée par la crise du début des années 80, l'incidence de la mondialisation, l'ouverture des marchés, la restructuration économique, l'avènement de l'économie du savoir ainsi que les changements sociaux et politiques associés à la restructuration de l'État-providence.

La crise et les profonds changements ont simultanément mené à de nouvelles possibilités et à de nouveaux besoins qui ont mobilisé les intervenants de la

société civile et se sont traduits par une économie sociale de nouvelle génération. Des innovations sociales ont vu le jour tant pour répondre aux problèmes sociaux nouveaux et urgents touchant particulièrement certains groupes sociaux et collectivités que pour répondre à la demande de nouveaux mouvements sociaux – le mouvement communautaire, les groupes de femmes, les groupes environnementaux, les collectivités locales, les collectivités culturelles, et ainsi de suite. Dans ce contexte, les divers types d'associations qui ont été formées (associations sans but lucratif, coopératives, sociétés mutuelles) reflètent d'une façon générale la quête de nouvelles relations avec l'État et le marché, le besoin de nouveaux règlements, une nouvelle division de la main-d'œuvre et une économie plus globale. Ces associations reflètent également une tendance vers une approche ascendante et autonome de développement socio-économique.

D'un point de vue pratique, la nouvelle économie sociale s'est développée principalement dans deux secteurs : 1) comme stratégie pour lutter contre la pauvreté ainsi que l'exclusion sociale et professionnelle, les initiatives mises en place répondant aux besoins sociaux urgents et aux situations sociales critiques; 2) par la création de nouvelles richesses, les initiatives mises en place répondant non seulement aux besoins, mais permettant également de saisir de nouvelles occasions en quelque sorte laissées de côté tant par le marché que par l'État, faute de moyens d'en tirer pleinement profit.

La mise en place d'organisations et la prise de mesures ont permis d'établir des critères pour cerner les entités qui font partie de l'économie sociale, selon le statut juridique des organisations (coopératives, associations sans but lucratif, mutuelles), leurs valeurs (p. ex. la solidarité) ainsi que leurs principes et règles (p. ex. « une personne, un vote »). Les organisations de l'économie sociale produisant des biens et des services doivent clairement travailler pour le public ou l'intérêt collectif. De plus, elles doivent mener leurs opérations indépendamment de l'État et du secteur privé (d'où le concept de tiers secteur), ce qui signifie que les organisations d'économie sociale doivent être contrôlées par une association bénévole de personnes, non par des bailleurs de fonds publics ou privés. Au sein de telles organisations, la pratique démocratique et la gestion autonome sont des critères aussi impérieux que le statut sans but lucratif. Un large éventail de ressources sont affectées à toutes les initiatives : (a) ressources non pécuniaires et non liées au marché; (b) ressources publiques sous forme de subventions ou d'avantages fiscaux; (c) ressources du marché provenant de la vente de produits et de services.

3.1. L'économie sociale et sa dimension territoriale : DÉC

Comme on l'a mentionné dans l'introduction, l'économie sociale a récemment été assimilée à la politique publique afin que celle-ci comprenne des approches territoriales favorisant le développement social et économique par l'entremise de la société civile. Dans la réponse du premier ministre Martin au discours du Trône, cette perspective combinée (territoires et entreprises) était très claire :

La qualité de vie dans nos villes, c'est le désir de s'entraider. C'est la volonté de s'unir pour travailler ensemble à bâtir une collectivité où il fait bon vivre.

Aujourd'hui, cette volonté se manifeste à travers tout le Canada. Nous la voyons dans les efforts de plus d'un million de Canadiens qui œuvrent dans le secteur bénévole et nous les appuyons.

Nous la voyons dans les efforts de ceux et celles qui déploient un esprit entrepreneurial, non pas dans le but de faire des profits, mais plutôt de promouvoir des objectifs sociaux et environnementaux. C'est ce qu'on appelle l'économie sociale – une partie de l'économie peut-être moins connue, mais dont il ne faut pas sous-estimer l'importance.

Son apport au tissu social et à la vitalité économique de nos municipalités, urbaines et rurales, est réel et grandissant. En voici quelques exemples :

L'économie sociale, c'est le groupe communautaire RESO dans le sud-ouest de Montréal, avec lequel j'ai œuvré dès mes débuts en politique. C'est une grande coalition de syndicats, d'entreprises, de groupes communautaires et de citoyens engagés, tous attachés à l'avenir de leur collectivité. Il y a plusieurs années, ils se sont serré les coudes. Si le sud-ouest de Montréal était un quartier fragile dans les années 80, il est aujourd'hui vibrant et l'action du RESO y a joué, et y joue, un rôle clé.

L'économie sociale est partout. Par exemple, à quelques pas de ce Parlement, se trouve la Roasted Cherry Coffee House. Cette magnifique entreprise sociale a été créée dans le but d'offrir des emplois et un environnement accueillant aux jeunes et surtout aux jeunes à risque. Elle a saisi toute l'importance pour un jeune à risque de pouvoir travailler et de partager son expérience de vie avec d'autres jeunes qui poursuivent leurs études. Au bout du compte, ces jeunes à risque voient que tout est possible pour eux. Et ce café va plus loin en convertissant une partie de ses profits en bourses afin d'encourager ces jeunes à raccrocher et à finir leurs études secondaires.

Le Canada fourmille d'entreprises sociales semblables. (Réponse au discours du Trône de février 2004)

Une approche territoriale de l'économie sociale, parfois appelée « développement économique communautaire » (DÉC), prend une ampleur croissante. Elle peut être définie comme un processus permettant aux collectivités d'élaborer et de mettre en œuvre leurs propres solutions aux problèmes économiques afin de renforcer leurs capacités communautaires à long terme et de favoriser l'intégration d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Le DÉC donne la priorité à une approche holistique du développement économique : il vise le développement des entreprises et l'employabilité; la création d'emplois et l'intégration sociale des personnes exclues; l'activité économique ainsi que les

services de logement et les services locaux. Il diffère également d'approches conventionnelles de développement économique en ce sens qu'il demande la participation de la société civile concernant des enjeux tels que la gouvernance locale et la mise en œuvre d'outils de développement pour servir la collectivité.

3.2. Un consensus croissant en faveur d'une définition globale

Plusieurs organisations canadiennes importantes ont permis d'avoir une meilleure compréhension des diverses dimensions de l'économie sociale. Le Chantier de l'économie sociale a adopté une définition en 1996 qui a été appuyée par le gouvernement du Québec et qui a servi de fondements au développement du mouvement de l'économie sociale au Québec au cours de la dernière décennie. Le RCDÉC a mis sur pied un réseau pancanadien en se fondant sur une définition globale du développement économique communautaire. Le mouvement coopératif au Canada a défini sa portée au moyen de la structure juridique coopérative. Le secteur bénévole canadien, dont certains volets sont partie intégrante de l'économie sociale, a grandement contribué à la compréhension des incidences du secteur bénévole et communautaire et sans but lucratif au Canada.

La définition de l'économie sociale élaborée par le Chantier de l'économie sociale repose sur un consensus parmi des intervenants sociaux du Québec :

Pris dans son ensemble, le domaine de l'économie sociale regroupe l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes et règles de fonctionnement suivants : 1) l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir ses membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits; 2) elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État; 3) elle intègre dans sa législation et ses façons de faire un processus de décision démocratique auquel participent usagers et travailleurs; 4) elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition de ses surplus et recettes; 5) elle fonde ses activités sur les principes de la participation et de la prise en charge individuelle et collective. L'économie sociale englobe donc tous les mouvements et les associations coopératifs et mutuels. Il est possible de développer l'économie sociale dans tous les secteurs qui répondent aux besoins des personnes et de la collectivité.

Le Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDÉC) a offert cette définition du DÉC :

... une mesure prise à l'échelle locale pour créer des débouchés économiques et améliorer les conditions sociales des collectivités sur une base viable et englobante; une attention particulière est portée aux personnes les plus défavorisées. Processus communautaire dirigé par et pour ses membres, le DÉC est fondé sur une approche combinée de développement social et économique, et favorise le bien-être économique, social, écologique et culturel des collectivités. Le DÉC constitue une solution de rechange aux approches conventionnelles de développement

économique : les problèmes auxquels font face les collectivités, notamment le chômage, la pauvreté, la perte d'emploi, la détérioration de l'environnement et la délinquance, doivent être abordés d'une manière globale et participative.

Comme on l'a mentionné précédemment, il est également important de souligner la contribution de l'Initiative du secteur bénévole au débat sur la portée et l'incidence de l'économie sociale. L'Enquête nationale sur les organismes bénévoles et sans but lucratif (Hall et coll., 2004) et le Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat (Hamdad et coll., 2004) fournissent des données importantes nous permettant de mieux comprendre les paramètres servant à mesurer l'incidence économique du secteur sans but lucratif, bénévole et communautaire.

La contribution du secteur coopératif est un élément tout aussi important de l'économie sociale au Canada. Par définition, les coopératives font partie intégrante de l'économie sociale. Tous les passages du présent document qui renvoient aux entreprises d'économie sociale et à l'entrepreneuriat social ou collectif doivent comprendre les entreprises coopératives et l'entrepreneuriat coopératif. En Europe, l'utilisation du terme « économie sociale » pour parler de coopératives et de mutuelles est très répandue. Au Canada, certains pionniers du mouvement coopératif utilisaient la terminologie de l'économie sociale pour parler de leur mouvement naissant. La contribution historique des coopératives au développement économique du Canada a été bien documentée. Le rôle naissant des entreprises coopératives en vue de revitaliser les collectivités et de lutter contre la pauvreté, particulièrement dans les régions rurales, est moins connu, mais est de plus en plus reconnu par les praticiens et les décideurs.

Au cours de la dernière décennie, de nouvelles formes hybrides de coopératives et d'associations ont commencé à voir le jour à l'échelle internationale. Comme le Québec, avec la création de coopératives solidaires en 1996, de nombreux pays d'Europe (R.-U., France, Belgique, Italie, Espagne) ont établi de nouveaux cadres juridiques pour les coopératives et les organismes sans but lucratif afin de combiner les avantages des structures coopératives et sans but lucratif. L'importance croissante de la réponse des coopératives sociales aux besoins de groupes marginalisés ou de collectivités défavorisées se reflète dans de nombreuses régions du Canada. On observe également une croissance rapide des activités entrepreneuriales d'organismes sans but lucratif. C'est pourquoi de plus en plus de spécialistes emploient le terme « entreprise sociale » pour décrire cette réalité. Dans des établissements aussi classiques que l'École d'études commerciales d'Harvard, l'entreprise sociale est devenu un important sujet de recherche et d'enseignement.

En résumé, les entreprises d'économie sociale (coopératives et associatives) et les organisations de DÉC ont un objectif commun, soit contribuer au développement économique et social des collectivités où elles ont pignon sur rue. Les deux entités insistent sur la promotion des objectifs sociaux tout en poursuivant le développement économique. Elles contribuent également à la création de biens et d'entreprises possédés et contrôlés par les collectivités pour

généraler des retombées sociales et économiques. De plus, elles jouent un rôle en matière de renforcement des capacités et de prise en charge, contribuant ainsi à de nouvelles formes de citoyenneté et de démocratie participative.

4. UN DÉFI DE TAILLE POUR LES DÉCIDEURS

Il n'est pas facile d'attribuer une définition claire au concept d'économie sociale. L'élaboration d'une politique publique au service de l'économie sociale relève donc d'un tour de force, le processus étant tout sauf simple ou linéaire. Les décideurs doivent tenir compte d'enjeux importants et complexes inhérents à la nature même de l'économie sociale et des besoins en développement qu'elle génère.

4.1. Co-production des politiques publiques

Le développement de l'économie sociale est d'abord et avant tout le fruit d'une action collective par les citoyens dans une initiative indépendante du gouvernement. Les administrations publiques, qu'elles soient fédérales, provinciales ou municipales, ne peuvent assumer le même rôle que la société civile dans la mise en œuvre d'initiatives novatrices et efficaces, tant sur le plan stratégique que pratique.

Force a été de constater que les formes traditionnelles de consultation se sont révélées inefficaces pour aider les gouvernements à soutenir l'innovation sociale. Au Québec, où la politique publique dans le domaine de l'économie sociale a fait des progrès notables, **chaque nouvelle initiative stratégique s'inspire de propositions formulées par des intervenants de la société civile**. En effet, le gouvernement du Québec a conclu un accord de partenariat continu avec le Chantier de l'économie sociale, un réseau de réseaux, si l'on peut dire, à qui il fait appel, de même qu'à ses partenaires, afin qu'ils contribuent activement à l'évolution de la politique publique. Au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, les gouvernements provinciaux ont délégué des pouvoirs et des ressources aux organisations de DÉC afin qu'elles trouvent une solution à long terme à des problèmes sociaux et économiques interreliés.

Les gouvernements ne sont pas aussi bien placés que les intervenants de la société civile pour mettre en lumière les besoins naissants et de nouvelles pratiques afin de favoriser un développement intégré. Si l'on veut mettre en place une politique publique efficace, le gouvernement doit prêter son appui aux intervenants de l'économie sociale et leur donner les moyens de définir leurs priorités et de négocier la nature et la portée des interventions gouvernementales dans le domaine de l'économie sociale. **Ce processus de co-production des politiques publiques** est impératif si l'on veut arriver à cerner une politique efficace, entreprise difficile s'il en est une. Le processus ayant mené à la première initiative fédérale d'économie sociale, la création de la Table ronde sur l'économie sociale par la secrétaire parlementaire et la discussion approfondie sur le présent document de réflexion et d'autres documents produits pour la Table ronde représentent de bons exemples de collaboration au chapitre de la politique publique.

4.2. Une contribution à la nouvelle définition de la politique sociale et économique

Le deuxième défi plus stratégique à relever est la nécessité de comprendre **le rôle que l'économie sociale peut jouer dans la redéfinition de certaines des principales structures clés de la politique sociale et économique au Canada.** L'évolution de la nouvelle économie sociale depuis les 20 dernières années émane d'une réalisation collective selon laquelle les anciens modèles de développement ne répondent pas aux besoins de nombre de citoyens et de collectivités au Canada. Les fondements mêmes de l'économie sociale – l'intégration des initiatives économiques et sociales – témoignent de la nécessité de repenser la manière dont la politique sociale et économique a été définie depuis plus de 60 ans. L'approche en vase clos traditionnellement adoptée dans le domaine de la politique économique et sociale a clairement démontré ses limites au cours des dernières décennies, si l'on considère que l'écart entre les riches et les pauvres s'est creusé malgré l'augmentation des richesses et la croissance économique. Des collectivités entières, particulièrement dans les régions rurales, ont été laissées en marge du développement. Dans les régions urbaines, la situation dans plusieurs quartiers pauvres s'est détériorée et menace le développement de villes prospères.

Malheureusement, malgré la situation actuelle – une conséquence de la transformation des sociétés industrielles dans le contexte de la mondialisation – des efforts insuffisants ont été déployés pour redéfinir les paramètres du développement socio-économique dans le domaine de la politique publique. On remarque encore aujourd'hui une tendance marquée à comprendre le monde, ou à tout le moins le Canada, d'une manière très binaire et simpliste. La politique publique est encore et toujours fondée principalement sur une vision de l'économie comme étant un domaine dominé par deux joueurs clés : d'une part le secteur privé, qui œuvre sur les marchés, crée de la richesse, fait rouler notre économie et fournit des revenus fiscaux au gouvernement; d'autre part l'État, qui a pour fonction de redistribuer la richesse et d'offrir des services et des programmes publics uniformes pour le bien de tous. Le travail acharné des organisations communautaires et les produits et services offerts par le secteur sans but lucratif sont essentiellement vus comme charitables, philanthropiques et sans lien avec la sphère économique. Le modèle coopératif est toujours considéré par nombre de décideurs comme étant soit vieilli, soit marginal. Les initiatives économiques d'envergure sont fondées uniquement sur le soutien au secteur privé, alors que la politique sociale est principalement articulée autour d'une intervention directe du gouvernement et de ses mécanismes de prestation.

Dans ce contexte, il est devenu de plus en plus manifeste que les gouvernements ne peuvent plus gouverner avec des programmes mur à mur, non pas parce qu'ils sont trop coûteux, mais plutôt parce qu'ils se sont souvent révélés inefficaces. Les citoyens n'en ont pas pour leur argent, et les collectivités ne reçoivent pas la qualité de services à laquelle elles ont droit. Qui plus est, les organisations caritatives ne peuvent plus continuer de récupérer les secteurs où le gouvernement et le marché échouent, tout simplement parce qu'ils sont trop nombreux! Il s'agit là de certaines des raisons qui expliquent les nouvelles réalités

des organisations de la société civile et les nouvelles formes que ces dernières prennent, elles qui remettent en question les processus politiques traditionnels et les formes traditionnelles de gouvernance et cherchent à jouer un rôle plus important dans l'orientation de la politique publique et le développement social et économique.

L'économie sociale fait donc naître la nécessité de définir un nouveau modèle de développement économique et social. Elle force une analyse plus vaste de l'économie, l'adoption d'une vision d'une économie pluraliste dans laquelle chaque forme d'organisation a son rôle à jouer – l'économie publique, le secteur privé et l'économie sociale – dans la production de biens et de services nécessaires au bien-être de nos collectivités. La contribution de l'économie sociale au développement local et régional, à la création d'emplois pour les groupes marginalisés et à la prestation efficace de services reflétant des réalités et des besoins précis, de même que la nécessité d'un développement plus durable, deviennent de plus en plus évidents.

Ce nouveau modèle a de nombreuses répercussions sur la politique publique à court, à moyen et à long terme.

4.3. Une approche flexible et ascendante à l'élaboration des politiques

Un troisième défi de taille est la **nécessité d'assurer suffisamment de flexibilité lors de l'élaboration des initiatives stratégiques.** L'économie sociale et le développement économique communautaire représentent en fait une approche communautaire et ascendante au développement. En raison du caractère unique de chaque collectivité, il est impossible d'avoir recours à une approche uniforme et mur à mur dans la définition d'initiatives stratégiques efficaces. Il est également impossible d'établir des paramètres de financement clairs du fait que les initiatives touchant l'économie sociale utilisent une combinaison de ressources du secteur privé et du marché, de fonds publics et de ressources bénévoles. Les ratios entre ces différents types de ressources varient d'un secteur à l'autre et d'une collectivité à l'autre, au fil du temps.

4.4. Une collaboration entre diverses administrations et institutions

Comme si l'économie sociale n'était déjà pas assez complexe, il faut en outre tenir compte du fait que **la politique publique touche une vaste gamme d'intervenants gouvernementaux dans les administrations municipales, provinciales et fédérales et met à contribution des ministères et organismes publics des sphères sociale, économique, environnementale, culturelle et autres.** Or, cela représente un défi de taille même à l'échelon fédéral, où la collaboration interministérielle est difficile à enclencher et à gérer. Pour cette raison, les initiatives efficaces dans le domaine de la politique publique doivent reposer sur un partenariat solide entre la société civile, les représentants élus et les administrateurs publics, chacun d'entre eux devant accepter d'aller au-delà

des mécanismes de négociation traditionnels pour adopter un processus de partenariat constructif et intersectoriel.

4.5. Créer des précédents et appuyer l'innovation

La **nature novatrice des initiatives d'économie sociale** constitue la dernière difficulté à surmonter. Traditionnellement, les décideurs de la politique publique définissaient un problème, établissaient un programme pour y remédier et déterminaient un modèle de prestation adéquat. Or, l'économie sociale est à bien des égards un processus continu d'innovation se déroulant au cœur des collectivités, souvent fondé sur l'apprentissage acquis par erreurs et échecs et par l'expérience. Sans cesse, de nouvelles approches au développement économique, de nouvelles formes de partenariat et de nouvelles initiatives sociales sont mises à l'essai, d'où les pratiques exemplaires qui voient constamment le jour et dont l'usage se répand. La notion d'innovation exerce une pression considérable sur les décideurs et les fournisseurs, qui doivent être en mesure de garantir une utilisation responsable des fonds publics sans pour autant freiner l'émergence de solutions novatrices. À l'opposé de la politique publique traditionnelle qui décourage la création de précédents, l'innovation sociale et l'économie sociale nécessitent une création constante de précédents dans le domaine de la politique publique.

5. QUATRE CATÉGORIES PRÉPONDÉRANTES EN MATIÈRE DE POLITIQUE PUBLIQUE

En dépit de tous ces obstacles, plusieurs initiatives en matière de politique publique ont été adoptées afin d'appuyer la croissance de l'économie sociale, tant directement qu'indirectement.

La politique publique au service de l'économie sociale peut être classifiée en quatre principales catégories :

5.1. Politique territoriale

Les entreprises d'économie sociale émergent de collectivités qui se mobilisent afin de favoriser le développement. Le fait, pour les collectivités locales, de pouvoir compter sur une politique publique pour former des réseaux, établir des processus de planification stratégique et mettre sur pied des projets collectifs représente un volet essentiel de l'entrepreneuriat social. Un exemple d'une telle politique est le soutien tripartite offert aux Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) dans la majorité des centres urbains du Québec et dans certaines grandes villes canadiennes. Ces organisations de développement sans but lucratif au service des citoyens, appelées Sociétés d'aide au développement des collectivités, ont été les instigatrices de certaines des initiatives d'économie sociale les plus originales et réussies au Québec, initiatives qui ont été reprises, à quelques différences près, au fil des ans, par plusieurs villes canadiennes et pour lesquelles on a mobilisé des partenaires du secteur privé à titre de collaborateurs.

5.2. Outils génériques de développement

À l'instar de toutes les PME, les entreprises d'économie sociale doivent avoir accès à des outils d'investissement et à des marchés adéquats, à la recherche et au développement ainsi qu'à des ressources les aidant à mettre en place des pratiques de gestion efficaces. Nombre de programmes et de politiques qui ont été mis à la disposition des PME au cours des deux dernières décennies nécessitent à peine quelques adaptations pour répondre aux besoins des entreprises sociales. L'initiative fédérale visant à mettre en place des mécanismes de capital patient et à élargir l'accès des programmes destinés à l'origine aux PME aux entreprises d'économie sociale est un bon exemple d'une politique publique favorable.

Les politiques et les programmes d'aide aux PME figurent au nombre des priorités stratégiques du gouvernement fédéral depuis plusieurs décennies. Des outils précisément conçus pour les entreprises d'économie sociale permettent de mettre toutes les entreprises sur le même pied d'égalité tout en reconnaissant les caractéristiques propres à chacune de ces organisations et, plus important

encore, leur contribution à l'atteinte d'objectifs sociaux, environnementaux ou culturels, lesquels nécessiteraient, sans cette contribution, des formes beaucoup plus coûteuses d'investissement de la part du gouvernement. En ce sens, les politiques et les programmes en faveur des entreprises d'économie sociale ne constituent pas une concurrence injuste pour le secteur lucratif de propriété privée. Au contraire, ils donnent aux entreprises sociales les moyens d'être concurrentielles sur le marché sans pour autant compromettre les objectifs sociaux ou environnementaux. Dans plusieurs cas, lorsque les entreprises d'économie sociale se sont taillées une place sur les marchés et sont devenues rentables, aucune aide gouvernementale à long terme n'est nécessaire.

Une autre dimension importante des outils génériques englobe les dispositions appuyant la recherche appliquée, les partenariats en recherche et la recherche axée sur les besoins des praticiens. Le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) a fait figure de pionnier sur la scène internationale lorsqu'il a apporté son soutien, sous forme de subventions, à l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC), plus particulièrement au nouveau programme de 15 millions de dollars de l'ARUC sur l'économie sociale. Compte tenu du volet innovation inhérent à l'économie sociale, il est essentiel d'appuyer la recherche continue, notamment les initiatives en recherche dirigées par des organisations d'économie sociale, afin de mettre en lumière, de faire connaître, d'adopter et d'évaluer les pratiques nouvelles et efficaces dans le domaine de l'économie sociale.

5.3. Politiques sectorielles

Certains secteurs économiques présentent des perspectives plus qu'intéressantes pour l'entrepreneuriat social. Les entreprises sociales naissent souvent en réponse à des besoins que ni le marché, ni le gouvernement n'est en mesure de satisfaire. Grâce à une combinaison des ressources du marché, des contributions volontaires et du soutien public, l'entreprise d'économie sociale joue un rôle décisif, car elle contribue à structurer certains marchés non structurés et à répondre efficacement aux besoins pour certains types de produits et services. Les politiques qui favorisent la naissance ou le renforcement de secteurs économiques précis (notamment l'environnement, les services personnels, le logement, les nouvelles technologies, les communications, le tourisme, les services alimentaires, la culture, et plusieurs autres) représentent donc des outils importants pour le développement de l'économie sociale.

5.4. Politiques en faveur des populations ciblées

Les entreprises d'économie sociale prennent une part active à assurer un accès aux emplois et à certains services aux groupes marginalisés. Plutôt que d'investir exclusivement dans les programmes sur le revenu, l'économie sociale œuvre à trouver des moyens d'intégrer les citoyens considérés comme non productifs dans la population active, une tendance suivie par plusieurs pays européens, qui ont opté pour investir massivement dans des programmes visant à soutenir

l'intégration socio-économique des groupes cibles (les jeunes, les personnes handicapées, les immigrants récemment arrivés au pays). Dans certains pays, l'économie sociale fait partie intégrante des stratégies de développement du marché du travail. En Italie par exemple, les achats publics sont utilisés dans le cadre d'une stratégie visant à encourager les coopératives sociales, lesquelles, en retour, ont l'obligation d'embaucher une main-d'œuvre composée à au moins 30 % de membres des groupes marginalisés établis.

6. ANALYSE DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

En annexe au présent rapport figure une liste des politiques et des programmes actuels du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des administrations municipales qui portent directement sur l'économie sociale. Cette liste énumère les initiatives en matière de politique et de programme qui sont ressorties comme étant directement liées à l'économie sociale ainsi qu'aux activités et aux organisations de développement économique communautaire. La présente section se veut une analyse des liens stratégiques actuels et éventuels visant à consolider l'économie sociale et ses répercussions sur les Canadiens et leurs collectivités. Cette analyse est fondée sur la liste mentionnée précédemment, un examen de la documentation de référence, notre analyse des initiatives stratégiques dans d'autres administrations et de l'information transmise par des intervenants qui ont été consultés dans le cadre de l'élaboration de ce rapport.

6.1. Politiques et programmes fédéraux

6.1.1. *Politiques et programmes territoriaux*

Les **organismes de développement régional** (Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, Agence de promotion économique du Canada atlantique, Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario) du gouvernement fédéral, très influents, ont la capacité d'agir sur les politiques territoriales afin de faire en sorte qu'elles comprennent un soutien pour le développement économique régional et communautaire. Malheureusement, nombre de ces programmes régionaux visent toujours un développement traditionnel des affaires, sans compter qu'on note une grande inégalité, parmi les organisations indépendantes (comme les Sociétés d'aide au développement des collectivités) et les programmes de développement régional directs du gouvernement fédéral, quant à l'importance qu'ils accordent à l'économie sociale et aux activités de DÉC. Cela témoigne bien du manque criant de politiques claires qui reconnaissent les liens entre les conditions sociales, économiques et environnementales qui interviennent dans le développement de portée territoriale.

Il existe des initiatives territoriales du gouvernement fédéral dans le domaine de **l'apprentissage communautaire et du développement rural** qui appuient les organisations communautaires sans but lucratif, dont certaines contribuent activement au DÉC et aux activités en matière d'économie sociale. Les programmes visant des **approches locales à l'intégration sociale et à la réduction de la pauvreté et du sans-abrisme** mettent également à contribution de nombreux intervenants des secteurs du DÉC et de l'économie sociale.

Infrastructure Canada travaille actuellement à un « Nouveau pacte pour les villes et les collectivités », dont la vision consiste à accroître la durabilité des collectivités. On ne sait toutefois dans quelle mesure ce mandat et les responsabilités connexes en matière de politiques et de programmes comprendront des approches intégrées à la durabilité sociale, économique et environnementale des collectivités.

Le problème omniprésent dans tous ces aspects de la relation qu'entretient le gouvernement du Canada avec les collectivités et les régions est l'absence d'un cadre stratégique cohérent et d'un paradigme qui reconnaissent sans équivoque le lien entre les enjeux sociaux, économiques et environnementaux et la nécessité d'appuyer toute démarche intégrée des collectivités visant à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales. En lien direct avec cette lacune au chapitre des politiques, l'absence d'une approche uniforme en matière de soutien au développement économique communautaire et aux organisations d'économie sociale de même qu'à leurs activités visant à atteindre des objectifs sociaux et économiques interreliés se fait également sentir. L'initiative d'économie sociale offrira un soutien au renforcement des capacités à court terme, mais les besoins en matière de développement à long terme des organisations de développement économique communautaire et d'économie sociale, tant dans les régions rurales qu'urbaines, demeurent un problème, d'après toutes les recherches effectuées à ce jour sur les obstacles qui empêchent l'amélioration et une utilisation plus généralisée des pratiques efficaces dans le secteur (consulter, par exemple, le document intitulé *Profil du développement économique communautaire au Canada*, RCDEC, 2003). **Il y a donc un besoin urgent d'assortir les ressources allouées au renforcement des capacités à des mécanismes de financement à long terme axés sur les résultats qui favorisent une action concertée sur des enjeux sociaux et économiques interreliés afin d'arrêter tout déclin dans les collectivités urbaines et rurales, voire même de renverser la vapeur. La prospérité générale du Canada en tant que nation est tributaire de stratégies efficaces visant à réduire les inégalités dans les richesses et les conditions sociales au sein des populations et des collectivités marginalisées.**

En ce qui a trait aux besoins en renforcement des capacités dans les organisations locales, il ne faut pas oublier les organisations intermédiaires qui offrent des services d'aide technique, d'apprentissage par les pairs, d'analyse des politiques et de soutien au développement à l'échelle pancanadienne, provinciale, territoriale et régionale, qui ont un rôle déterminant à jouer. Ces fonctions, en majeure partie ignorées par le gouvernement du Canada, notamment au chapitre du financement, n'en sont pas moins essentielles pour stimuler l'usage des pratiques efficaces et atteindre des résultats.

6.1.2. *Politiques et programmes sectoriels*

Les programmes **d'emploi et de développement du marché du travail** financés au titre de la *Loi sur l'assurance-emploi* représentent un secteur d'investissement important pour les organisations communautaires qui créent des occasions d'emploi et de formation. Cependant, les changements récents apportés par RHDCO aux modalités et aux marchés touchant les programmes communautaires (RHDCO conserve la responsabilité administrative de ces programmes) a compliqué grandement la mise en œuvre d'initiatives sociales ou formatives visant à aider les Canadiens sans emploi ainsi que le recours à une gamme de mesures de soutien et de moyens d'action dans le cadre de stratégies plus générales de développement économique communautaire. Or, si l'on changeait ce seul domaine de la politique fédérale afin qu'il englobe des stratégies fondées sur les principes du DÉC et de l'économie sociale, cela pourrait avoir des répercussions importantes tant sur les conditions économiques et sociales dans les collectivités canadiennes que sur la croissance de l'économie sociale elle-même. D'autres responsabilités incombant à RHDCO, que ce soit l'apprentissage des adultes, l'alphabétisation et les compétences en milieu de travail, pourraient aussi bénéficier d'une intégration plus systématique des stratégies de DÉC et d'économie sociale à l'étape de l'élaboration des politiques et des programmes.

L'Initiative de développement coopératif joue un rôle important dans le renforcement de l'économie sociale dans le secteur coopératif officiel. Malheureusement, les fonds alloués à l'initiative sont limités si l'on considère le potentiel que représente le volet coopératif de l'économie sociale pour faire avancer les priorités sociales et économiques.

Dans les politiques en matière d'**environnement et de gestion des ressources naturelles**, le gouvernement fédéral joue un rôle de réglementation de premier plan. Or, ce rôle ne reconnaît pas la contribution des collectivités et de leurs organisations de développement dans la durabilité environnementale et la gestion des ressources naturelles. Un soutien a tout de même été accordé par le ministère des Forêts aux initiatives forestières communautaires régies par des partenariats communautaires. Cependant, dans d'autres secteurs, plus particulièrement les pêches, la priorité accordée aux entreprises dans la gestion et la récolte des ressources a provoqué un déclin important des collectivités côtières et ébranlé les entreprises coopératives et communautaires grâce auxquelles les populations locales arrivaient à subvenir à leurs besoins. Exception faite de l'accord conclu avec la nation haïda pour la gestion du parc national Gwaii Haanas, très peu d'efforts ont été déployés pour générer des occasions d'écotourisme à long terme avec l'aide des entreprises de DÉC et d'économie sociale associées au mandat de Parcs Canada. Dans le secteur de la production d'énergie de remplacement, on ouvre la voie aux stratégies faisant appel aux entreprises de développement économique communautaire et d'économie sociale afin de multiplier les retombées sociales et économiques tout en atteignant les objectifs de la politique environnementale et énergétique.

Les coopératives d'habitation et les logements sans but lucratif sont des secteurs de l'économie sociale dans lesquels le gouvernement fédéral a investi ces dernières décennies. Après une absence de plusieurs années, le gouvernement du Canada a renouvelé son investissement dans le logement social. Une fois encore cette année, un investissement de 1,6 milliard de dollars a été annoncé dans le budget de 2005. Malgré le fait que les retombées de cet investissement varient d'une province à l'autre, il s'agit là d'un parfait exemple de la manière dont une initiative sectorielle fédérale peut appuyer les initiatives d'économie sociale pour répondre aux besoins communautaires.

Le rôle de **Patrimoine canadien** dans la promotion de la culture et des médias canadiens laisse peu de place aux modèles d'économie sociale et aux organisations de DÉC comme groupes visés contribuant à l'application des politiques et à la prestation des programmes. Toutefois, une étude récente pour le compte du Ministère (*Le rôle de l'économie sociale dans le renforcement du développement des nouveaux médias au Canada*, RCDÉC, 2004) atteste de la contribution et du potentiel réels des coopératives et des organisations coopératives et communautaires dans l'avancement des médias, des arts et de la culture.

Dans l'optique de tirer pleinement profit des occasions sectorielles qu'offre l'économie sociale pour remplir les mandats du gouvernement fédéral et engendrer des retombées sociales et économiques pour les citoyens et les collectivités, une structure horizontale chapeauté par des dirigeants politiques influents s'impose pour faire participer le personnel et les organismes fédéraux et les renseigner sur le sujet.

6.1.3. Politiques et programmes génériques

Bien que les organismes de développement régional du gouvernement fédéral aient mis en place des programmes visant à accroître l'accès au **capital financier** pour les petites et moyennes entreprises, avant l'annonce de l'initiative d'économie sociale, très peu de ce soutien financier était mis à la disposition des entreprises sociales dans le secteur sans but lucratif. En outre, aucun mécanisme fédéral n'est en place pour stimuler l'investissement de capitaux privés dans l'économie sociale, les crédits d'impôt et l'admissibilité aux REER pour stimuler l'investissement dans l'économie sociale étant inexistantes au Canada. Cela sans compter le fait que le gouvernement fédéral ne dispose d'aucune politique claire sur l'usage de sa propre pratique d'approvisionnement auprès d'entreprises sociales qui sont en mesure d'offrir biens et services tout en générant des retombées sociales et économiques. **Travaux publics Canada**, dans le cadre de son examen des procédures et des politiques en matière d'approvisionnement, se doit d'aborder l'économie sociale ainsi que la valeur et l'avantage du « triple enjeu » dans ses activités d'achat.

Les politiques et les stratégies du Canada en matière de **commerce international** sont également prometteuses pour ce qui est d'atteindre les nombreux objectifs sociaux, économiques et financiers. En effet, à la lumière du

nombre croissant de secteurs d'économie sociale dans plusieurs pays qui sont partenaires commerciaux avec le Canada, de nouvelles relations entre les producteurs de biens et services de l'économie sociale pourraient faire avancer les objectifs du Canada en matière d'aide internationale, notamment l'aide humanitaire, en plus d'engendrer des occasions économiques pour son propre secteur d'économie sociale.

La **recherche** sur l'économie sociale avance à grands pas, en partie grâce au financement alloué par le Conseil de recherches en sciences humaines et au « Pivot de l'économie sociale » annoncé dans le cadre de l'initiative d'économie sociale. Or, cette initiative a été restreinte en grande partie aux partenariats menés par les universités. L'Initiative du secteur bénévole du gouvernement fédéral permet également de recueillir de nouvelles données et de l'information qualitative sur les caractéristiques du secteur bénévole et communautaire dans son ensemble et les défis qui l'attendent.

Toutefois, il importe d'obtenir des données quantitatives supplémentaires sur l'économie sociale et de renforcer l'évaluation, la mesure et le perfectionnement des compétences pour les praticiens de même que l'analyse des politiques. Un soutien constant aux activités et aux fonctions de recherche au sein des organisations de DÉC et d'économie sociale est impératif, au même titre que des programmes de partenariat avec les établissements d'enseignement, pour favoriser une utilisation plus généralisée des pratiques efficaces. Cette activité de recherche doit être rattachée aux réseaux d'apprentissage par les pairs réunissant des entrepreneurs sociaux, des artisans du développement économique communautaire et d'autres intervenants afin de mettre en place un échange continu de concepts d'innovation, de nouvelles pratiques et de nouvelles connaissances.

6.1.4. Politiques et programmes ciblant la population

Il existe un certain nombre de programmes ciblant les femmes, les personnes handicapées, les jeunes et les Autochtones pour lesquels le DÉC et l'économie sociale pourraient constituer des volets intéressants. Le **ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, Condition féminine Canada, le Bureau de la condition des personnes handicapées de Développement social Canada et les programmes d'emploi jeunesse de RHDC** fournissent tous un soutien aux initiatives sociales et économiques qui visent les populations dont ils sont responsables. Ce soutien s'amointrit toutefois lorsque vient le temps d'inclure des approches liées à l'économie et au DÉC pour surmonter des obstacles sociaux et économiques interreliés avec lesquels ces populations sont aux prises, et à l'heure actuelle, il y a peu de liens clairs entre ces programmes et l'initiative d'économie sociale du gouvernement fédéral. Une collaboration accrue et un échange des connaissances entre ces initiatives se font également pressants. Dans certains secteurs de programme (p. ex., les personnes handicapées et les affaires indiennes), le soutien semble avoir diminué pour les approches intégrées

aux enjeux sociaux et économiques interreliés ayant recours à des stratégies de développement économique communautaire.

Un soutien aux activités **de développement économique francophone** a été offert au moyen d'un financement fédéral au Réseau national de développement économique francophone (RDEE) et à ses organisations provinciales. Un nombre croissant d'initiatives est en cours parmi les organisations du RDEE qui font appel à des stratégies de DÉC et d'économie sociale.

Les politiques et les programmes de **Citoyenneté et Immigration Canada** touchant l'établissement des immigrants et des réfugiés tiennent peu compte des approches novatrices à l'intégration sociale et économique à l'aide des modèles de DÉC et d'économie sociale. Des travaux récents effectués par le Secrétariat aux coopératives d'Agriculture et Agroalimentaire Canada sur les coopératives d'immigrants mettent en lumière certaines possibilités prometteuses d'améliorer les conditions sociales et économiques des immigrants en utilisant des modèles d'économie sociale pour améliorer les activités d'intégration collectives et communautaires destinées aux immigrants.

Les obstacles structurels à l'origine de l'exclusion sociale et économique de populations au sein de la société canadienne sont bien documentés et sont visés par nombre de politiques et de programmes du gouvernement fédéral. Il reste qu'une attention accrue doit être accordée aux modèles de développement économique communautaire et d'économie sociale favorisant l'intégration sociale, dont l'application serait dirigée par les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées, les immigrants et les groupes ethnoculturels. Le soutien à ces groupes dans le but de renforcer leurs activités, d'améliorer l'apprentissage par les pairs, de favoriser les échanges internationaux et de générer une analyse des politiques devrait constituer une priorité.

6.2. Politiques et programmes provinciaux et territoriaux

Des politiques et des programmes de développement économique communautaire qui prévoient explicitement des approches intégrées au développement social et économique ont été mis sur pied au Manitoba, en Saskatchewan, au Nunavut, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse. Ces approches territoriales au développement tiennent compte des coopératives et des stratégies sociales et économiques. Le gouvernement du Québec a élaboré une approche plus ouverte à la croissance de l'économie sociale, mettant en corrélation tant des stratégies que des intervenants territoriaux et sectoriels. Au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, les fonds alloués au renforcement des capacités pour le développement économique communautaire sont assortis de mesures incitatives pour le financement en capitaux (crédits d'impôt) et de garanties pour pertes sur prêts afin de stimuler l'investissement privé et institutionnel dans les entreprises communautaires, qui regroupent les entreprises privées et coopératives. Il n'existe cependant aucun mécanisme de financement visant précisément les entreprises sociales dirigées par des

organisations sans but lucratif. Toutes ces administrations fournissent en outre un financement à long terme aux organismes de développement régional et aux organismes locaux qui se consacrent au DÉC (Manitoba, Saskatchewan) ou aux organismes de développement régional ayant pour mandat propre de coordonner et d'appuyer le développement économique communautaire (Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse). Dans la plupart de ces provinces, on retrouve des activités gouvernementales précises qui appuient le secteur coopératif.

D'autres gouvernements provinciaux (Ontario et Nouveau-Brunswick) ont mis en place des programmes et des cadres de développement économique locaux, mais ceux-ci visent principalement le développement traditionnel des affaires locales. Une grande diversité ressort de la définition donnée par le gouvernement au concept de « développement économique communautaire ». De même, le soutien « intergouvernemental » offert aux approches intégrées à l'égard du développement social et économique communautaire est des plus inégaux. Des cadres stratégiques détaillés au Nunavut, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, parfois axés sur la législation, semblent avoir donné naissance aux initiatives de soutien interministérielles les plus efficaces au chapitre du développement économique communautaire, tel qu'il est énoncé dans le cadre stratégique du RCDÉC.

Dans plusieurs administrations, on note des initiatives sectorielles et sociales, par exemple, dont l'objectif consiste à renforcer le secteur bénévole communautaire (Alberta), le développement des affaires chez les Autochtones (Alberta, Ontario et C.-B.), et le développement communautaire ethnoculturel (Nouvelle-Écosse). Ces initiatives ne sont généralement aucunement liées aux objectifs en matière de développement économique communautaire ou d'économie sociale. Bien entendu, il existe des stratégies de développement qui délèguent ressources et mandats aux collectivités (p. ex., en Alberta), mais l'attention accordée au développement économique communautaire et à l'entreprise sociale est minimale. Dans certaines administrations, les initiatives de gérance des ressources communautaires (comme la gestion communautaire des pêches au Manitoba et les forêts communautaires en C.-B.) ont contribué pour beaucoup à la gestion des ressources naturelles en raison des valeurs environnementales, sociales et économiques qu'elles véhiculaient.

Dans deux provinces, à savoir la C.-B. et l'Ontario, des organisations indépendantes du gouvernement (p. ex., le Columbia Basin Trust et la Fondation Trillium) ont été chargées, avec fonds à l'appui, d'investir dans le développement communautaire en tenant compte des objectifs de développement économique communautaire. En C.-B., il y a également un accord tripartite (fédéral, provincial, municipal) sur le développement urbain, à savoir l'accord de Vancouver, lequel préconise l'investissement dans le développement économique communautaire avec l'objectif clair d'arriver à un développement intégré sur les plans social et économique et celui des ressources humaines. Des Ententes sur le développement urbain similaires sont envisagées dans d'autres régions du Canada.

Le Québec est la seule province qui a adopté et mis en œuvre spécifiquement une politique en faveur de l'économie sociale, tant du point de vue des entreprises que du territoire.

Le Québec a derrière lui une longue tradition de soutien à l'égard du mouvement coopératif. La première initiative de soutien au DÉC s'est faite sous la forme d'un projet pilote qui s'est échelonné sur plus de dix ans. Tout au long de cette initiative, des Corporations de développement économique communautaire ont vu le jour dans les régions urbaines, plus précisément à Montréal, à Québec et dans d'autres villes de moins grande envergure. Depuis l'adoption de la politique de développement local, les approches en matière de DÉC ont été appliquées dans d'autres municipalités, mais le gouvernement actuel a fait le choix clair de limiter le rôle de la société civile au profit des élus locaux. Malgré cette prise de position, la culture de participation de la société civile dans le développement local s'est perpétuée dans plusieurs collectivités, et les Corporations de développement économique communautaire continuent de bénéficier du soutien provincial.

Le soutien à l'économie sociale au moyen du développement des entreprises est demeuré constant au cours des dix dernières années. Partie intégrante de la structure socio-économique du Québec, l'économie sociale est portée par un mouvement social fort, que viennent renforcer des politiques sectorielles, territoriales et générales. L'économie sociale fait aujourd'hui l'objet d'un débat public sur diverses questions, notamment l'accès aux capitaux, le développement régional et l'avenir du système de santé. On remarque d'ailleurs un intérêt accru à l'égard du rôle de l'économie sociale dans le développement rural, les soins de santé et les services de soins à domicile, sans oublier l'environnement. Malheureusement, d'autres secteurs importants, comme la culture, ont été négligés. Dans d'autres secteurs, plus particulièrement les soins à la petite enfance, le rôle des organisations d'économie sociale est remis en question par l'administration actuelle.

Si l'on note une diversité entre les provinces et les territoires au chapitre de leur engagement envers le développement économique communautaire et l'économie sociale, il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral dispose d'une expérience et d'un engagement suffisant pour entreprendre des discussions avec les gouvernements provinciaux/territoriaux quant à une éventuelle collaboration.

6.3. Contribution des administrations municipales

Certaines administrations ont mis en œuvre des initiatives municipales visant à renforcer et à appuyer le DÉC tout en tenant compte du développement de l'entreprise sociale, sans partenariats officiels avec les ordres supérieurs du gouvernement. La section des services d'innovation des Services communautaires d'Edmonton en est un parfait exemple. Dans certaines villes canadiennes, on envisage d'adopter des politiques d'approvisionnement préférentielles, et les premières mesures ont été prises en ce sens, la priorité étant accordée actuellement aux produits environnementaux et équitables. Les

administrations municipales démontrent qu'elles sont de plus en plus conscientes du potentiel que représente l'économie sociale comme soutien aux collectivités.

Des efforts pour susciter l'intérêt à l'échelon municipal et élaborer des modèles municipaux efficaces en matière de développement économique communautaire et d'économie sociale, par exemple par l'entremise de la Fédération canadienne des municipalités, pourraient contribuer à renforcer l'apprentissage et le partage des connaissances parmi les dirigeants et les représentants des administrations municipales.

La section suivante, qui présente une analyse plus approfondie des pratiques exemplaires en matière de soutien gouvernemental au développement économique communautaire et à l'économie sociale, fait ressortir des approches qui pourraient être adoptées par les diverses administrations.

7. PRATIQUES EXEMPLAIRES AU GOUVERNEMENT

La présente section recense des exemples de pratiques exemplaires en politique publique au Canada et à l'échelle internationale. Sans être exhaustive, cette section cherche à faire ressortir les types de politiques qui ont fait leurs preuves au fil des ans ou, pour les initiatives plus récentes, qui ont insufflé de l'espoir parmi les praticiens de l'économie sociale et du DÉC.

7.1 Québec : Créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat collectif

Depuis 1997, le gouvernement du Québec a mis en place un ensemble de mesures pour appuyer l'investissement dans les collectivités locales et, plus précisément, dans l'économie sociale.

Les intervenants de l'économie sociale et du DÉC au Québec disposent donc d'outils visant en tout ou en partie l'économie sociale.

Certains outils ont été élaborés à l'extérieur du cadre de la politique publique. L'exemple le plus significatif est sans aucun doute la **Caisse d'économie solidaire Desjardins**. Fondée en 1971 par la CSN, deuxième fédération syndicale en importance de la province, la Caisse est à la tête de 341,4 millions de dollars en actifs, dont plus de 25 % est réservé aux prêts ou à l'investissement dans les projets collectifs. Si la Caisse d'économie solidaire demeure à l'avant-garde des institutions financières au chapitre des pratiques exemplaires, plusieurs nouveaux outils financiers ont cependant vu le jour au cours de la dernière décennie, certains bénéficiant du soutien direct du gouvernement du Québec, d'autres d'un soutien indirect.

7.1.1. Prêts et garanties de prêt pour les entreprises collectives

Investissement Québec est une institution publique qui administre une variété de programmes de financement pour les PME. L'organisme gère le **Programme d'entrepreneuriat collectif**, qui offre des garanties de prêt aux entreprises coopératives et à but non lucratif. Il administre également le Programme de capitalisation des entreprises de l'économie sociale, qui octroie des prêts pour une période pouvant aller jusqu'à dix ans. Investissement Québec a reçu un financement de l'ordre de 15 millions de dollars pour ce programme en 2001.

7.1.2. Mesures fiscales et directes pour aider les intermédiaires financiers

Le gouvernement du Québec a opté pour une approche de partenariat lorsqu'il a mis en place un ensemble d'outils financiers visant l'économie sociale et le DÉC :

1) Le **Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)**, fondé en 1997 par le Chantier de l'économie sociale, dispose de 9,25 millions de dollars en actifs. Il vise exclusivement l'entreprise collective et offre des prêts non garantis, des garanties de prêt ou des prêts participatifs jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Le Réseau offre également une aide technique limitée sous forme de prêts d'un montant maximal de 5 000 \$. Depuis 1998, le RISQ a investi dans 350 entreprises (118 coopératives et 232 organisations à but non lucratif). En dépit du fait que le concept du RISQ et l'initiative de le mettre sur pied sont l'œuvre du Chantier de l'économie sociale, qui a bénéficié à cette fin du soutien de partenaires privés, le gouvernement du Québec a accepté d'injecter le même montant que celui accumulé dans le secteur privé **et a accordé une contribution de 4,5 millions de dollars**. En outre, jusqu'en 2003, les frais d'exploitation du RISQ étaient partiellement assumés par le ministère du Développement économique.

2) **Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD)** a été fondé en 2001. Il s'agit d'un fonds de capital-risque doté de près de 500 millions de dollars en actifs mis sur pied par le Mouvement Desjardins avec l'aide d'un crédit d'impôt provincial. Des investisseurs individuels peuvent acheter jusqu'à 3 500 \$ par année en parts et bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 %. Les parts doivent être conservées pendant au moins sept ans. CRCD a pour mission de fournir du capital et de l'expertise aux entreprises et coopératives dans toutes les régions du Québec, en plus de leur permettre d'avoir accès aux réseaux. Même si seulement quatre coopératives ont bénéficié de son soutien avant 2005, CRCD a l'obligation d'investir au moins 60 % de ses actifs dans les petites et moyennes entreprises et les coopératives, dont 35 % dans les coopératives ou les entreprises québécoises situées dans les régions ressources de la province.

3) En 2001, Fondation (un fonds de pension de travailleurs mis sur pied par la CSN en 1997) créait **Filaction**, un fonds dédié à l'investissement local et à l'apport de capitaux servant à financer des prêts communautaires. Sa mission consiste à créer et à préserver des emplois grâce à l'investissement dans les entreprises, particulièrement celles favorisant la participation du travailleur, l'économie sociale et solidaire et le micro-crédit. Outre le crédit d'impôt associé aux fonds de travailleurs, le gouvernement du Québec a offert une subvention de cinq ans en 2001 à Filaction pour financer une partie de ses frais d'exploitation. Filaction offre des investissements se situant entre 50 000 \$ et 150 000 \$, en plus de gérer le Fonds de financement coopératif, un outil réservé exclusivement aux entreprises collectives qui a été créé par Fondation et le RISQ en 2001 et qui est doté d'un fonds de 6 millions de dollars. Les investissements varient de 50 000 \$ à 250 000 \$.

4) Le **Régime d'investissement coopératif**. Cette mesure fiscale offre un crédit d'impôt de 125 % aux membres de coopératives de travailleurs, de coopératives de production et de coopératives travailleur-investisseur afin d'améliorer la capitalisation des entreprises coopératives.

5) Le **Réseau du crédit communautaire du Québec** a bénéficié du soutien du gouvernement du Québec, lui permettant du coup de financer neuf prêts communautaires et dix cercles d'emprunt dans dix régions. Fait digne de mention, près de 70 % de la clientèle sont des femmes.

7.1.3. Fonds de développement pour les centres locaux de développement

Selon les modalités de la politique de développement local adoptée en 1997, le gouvernement du Québec a appuyé la mise sur pied de **fonds d'investissement locaux** administrés par les Centres locaux de développement (CLD), qui bénéficient, pour la réalisation de leur mission, de deux instruments de financement de premier plan. En effet, le gouvernement du Québec a prêté 130 millions de dollars aux CLD afin qu'ils mettent sur pied des fonds d'investissement locaux qui offrent des prêts et des garanties de prêt aux PME (privées et collectives). Le gouvernement a également versé des fonds aux CLD afin qu'ils remettent de petites subventions à des entreprises d'économie sociale. En 2003, 9 840 000 \$ ont été distribués à 505 entreprises d'économie sociale par les Centres locaux de développement, contribuant du coup à créer ou à consolider plus de 5 000 emplois.

7.1.4. Cadre législatif

Une autre mesure favorable dans le domaine de la politique publique a été les modifications apportées au cadre législatif par la création de la « **coopérative de solidarité** ». Ce nouveau modèle de coopération, inspiré d'expériences européennes, rassemble non seulement les travailleurs et les utilisateurs de l'entreprise, mais également les membres de la collectivité touchés par les services offerts. Cette nouvelle forme de coopérative est de plus en plus reconnue comme un moyen efficace pour les collectivités de renouer avec le modèle de coopération dans les stratégies de développement local.

7.1.5. Soutien à l'entreprise coopérative

Le gouvernement du Québec appuie ouvertement le mouvement coopératif depuis des décennies. La politique la plus récente en faveur des coopératives a été adoptée en 2004 et a bénéficié d'une collaboration étroite avec le **Conseil de la coopération du Québec** (CCQ). Selon cette politique, différentes mesures réservées aux coopératives continuent d'être financées, comme en témoigne le financement offert aux Coopératives de développement régional. Le mandat de ces groupes de ressources techniques consiste à appuyer le développement de nouvelles coopératives à l'échelle régionale. Le financement dont ils bénéficient est tributaire du nombre d'emplois créés ou consolidés (Direction des coopératives, ministère du Développement économique et de l'Innovation).

Le gouvernement du Québec reconnaît sans ambages le rôle du Conseil de la coopération du Québec en tant que représentant du mouvement coopératif pour tous les enjeux touchant le modèle coopératif. À preuve, toutes les modifications apportées aux lois régissant les coopératives doivent être approuvées par le CCQ.

7.1.6. Reconnaissance du secteur de l'économie sociale grâce à des partenariats concrets avec des organisations de la société civile

Depuis 1996, le gouvernement du Québec reconnaît le rôle de l'économie sociale comme faisant partie intégrante de l'infrastructure socioéconomique du Québec, ce qui a eu des répercussions pratiques concrètes. Outre les diverses politiques ayant été décrites, le gouvernement a offert un soutien financier et une reconnaissance politique au **Chantier de l'économie sociale**, une organisation à but non lucratif rassemblant une vaste gamme de réseaux d'entreprises collectives, d'organismes de développement local et régional et de mouvements sociaux. La mission du Chantier consiste à promouvoir, à faire croître et à représenter l'économie sociale en collaboration avec divers partenaires.

Dans le dernier accord de partenariat (2004), le ministère du Développement économique et de l'Innovation reconnaissait le Chantier comme le représentant légitime de l'économie sociale et s'engageait à se faire le partenaire de ce dernier dans le développement de l'économie sociale.

En 1997, l'organisme québécois de perfectionnement de la main-d'œuvre, Emploi-Québec, acceptait d'appuyer la mise sur pied d'un conseil sectoriel sur l'économie sociale et le développement communautaire. Le **Comité sectoriel de main-d'œuvre économie sociale et action communautaire** (CSMO-ESAC) a pour mission de favoriser et de consolider les partenariats afin de résoudre les problèmes de développement du marché du travail. Le CSMO-ESAC produit des analyses des secteurs du marché du travail, élabore des outils et des stratégies de formation continue et met en lumière les compétences nouvelles et futures qui seront recherchées sur le marché du travail. Une initiative notable a été la mise sur pied d'un nouveau programme de métier et de stage pour les travailleurs du secteur du recyclage. La production d'outils de formation à l'intention des conseils bénévoles dans les entreprises collectives afin de renforcer les capacités de gouvernance collective représente une autre initiative digne de mention.

7.1.7. Politiques sectorielles exemplaires au Québec

Services à domicile à l'intention des aînés

Le **Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique (PEFSAD)** a été mis en œuvre dans la foulée du Sommet sur l'économie et l'emploi, tenu en octobre 1996, et vise à tirer pleinement profit du potentiel du secteur de l'économie sociale au Québec en répondant aux besoins d'une

population vieillissante. À cet égard, les objectifs de programme consistent à tisser un réseau solide d'entreprises collectives offrant des services à domicile de haute qualité et accessibles. La politique offre un soutien financier aux consommateurs, particulièrement aux aînés qui achètent les services offerts par des entreprises d'économie sociale. Cette manière de procéder permet aux entreprises communautaires d'offrir des services à des prix variables en fonction du revenu du client, de créer des emplois, de faire obstacle à l'économie souterraine, de faire diminuer la pression sur les institutions publiques et de retarder le placement en établissement. La responsabilité du programme incombe au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), tandis que la mise en œuvre régionale du programme relève d'organismes gouvernementaux décentralisés offrant des services sanitaires et sociaux, en concertation avec des intervenants de l'économie sociale. Le Chantier de l'économie sociale et le Conseil de la coopération du Québec sont étroitement associés à l'évaluation et au développement de ce programme.

Aujourd'hui, plus de 6 000 personnes travaillent dans le réseau de 101 entreprises collectives offrant plus de 5,6 millions d'heures de services à 76 000 clients de partout au Québec, la majorité d'entre eux étant âgés de plus de 75 ans.

Appui aux entreprises de recyclage dans l'économie sociale

Le gouvernement du Québec a récemment renouvelé un **programme d'aide aux entreprises d'économie sociale dans le secteur de la gestion des déchets résiduels**. Le programme est administré par RECYC Québec et est doté d'un budget de 4 millions de dollars échelonnés sur les trois prochaines années. Un programme similaire doté d'un budget de 5 millions de dollars échelonnés sur cinq ans avait précédemment été géré par le ministère de l'Environnement en collaboration avec le Chantier de l'économie sociale et l'Association des Centres locaux de développement, programme qui avait contribué à mettre en place un réseau d'entreprises de recyclage à but non lucratif et à créer près de 1 000 emplois. Une vaste majorité de municipalités rurales a conclu un partenariat avec des entreprises d'économie sociale dans leurs plans quinquennaux dans l'optique de réduire l'élimination des déchets au profit de la réutilisation et du recyclage de ceux-ci. Les intervenants de l'économie sociale sont également présents dans nombre de groupes de travail d'initiative gouvernementale chargés de planifier des stratégies visant à accroître le recyclage et la réutilisation de types précis de produit ou de matériau (p. ex., le textile, les matériaux de construction, etc.), en collaboration avec l'industrie de l'environnement.

7.2. Manitoba : un cadre d'action horizontal

Le Manitoba a élaboré un cadre d'action horizontal en faveur du développement économique communautaire qui vise spécifiquement une économie plus globale et équitable et l'atteinte d'objectifs précis dans les domaines social, environnemental et économique. Le gouvernement du Manitoba a également mis

en œuvre des programmes de financement de base qui offrent un soutien à long terme aux organisations communautaires afin qu'elles réalisent des activités de développement économique communautaire, ainsi qu'une gamme de mesures incitatives de financement visant à faire croître le capital des entreprises communautaires et coopératives. Le Manitoba est l'instigateur de certaines des approches les plus complètes en matière de DÉC (au sein du gouvernement et parmi les organisations communautaires) au Canada, sans toutefois les approches sectorielles qui existent au Québec. L'approche tous azimuts du Manitoba comprend différents volets spécifiques, dont en voici quelques-uns :

- Le **Comité du Cabinet chargé du développement communautaire et économique** coordonne l'ensemble des initiatives gouvernementales de premier plan liées au développement communautaire et économique dans la province et supervise la mise en œuvre du Cadre stratégique en matière de développement économique communautaire (Community Economic Development Policy Framework), un élément unique de la stratégie économique du Manitoba ayant pour but de faire naître une économie provinciale qui soit plus globale, équitable et durable.
- Le **Cadre stratégique en matière de développement économique communautaire (CED Policy Framework)** a été rédigé sous la direction du Cabinet provincial. Au nombre des objectifs de développement économique communautaire énoncés dans le Cadre, mentionnons :
 - 1) Le renforcement des capacités communautaires : Le renforcement des capacités communautaire nécessite l'apport de personnes qui travaillent ensemble, apprennent l'une de l'autre, planifient et établissent des programmes, des services et des réseaux favorisant le DÉC. Le renforcement des capacités est un processus continu qui s'étend à l'éducation et à la sensibilisation des collectivités, au développement organisationnel et au développement stratégique. Il regroupe des institutions, des relations et des normes qui sont le gage de la qualité des interactions sociales dans une collectivité. En retour, celles-ci œuvrent pour le développement, la coordination et la coopération.
 - 2) La contribution à la fierté, à l'autonomie et au leadership des individus et des collectivités : La mesure dans laquelle les gens peuvent prendre l'initiative et faire preuve de leadership est grandement influencée par leur propre assurance et leur estime de soi. Ces facteurs ont également une incidence sur l'aptitude des gens à partager un sentiment d'appartenance à la communauté et à agir en fonction de celui-ci. À la lumière de ces faits, il est d'autant plus important de veiller à ce que les politiques et les programmes de DÉC soient élaborés précisément dans le but d'encourager et d'appuyer l'innovation et le leadership au sein même des collectivités.

- 3) Le perfectionnement des connaissances et des compétences : Le DÉC nécessite que les membres des collectivités aient accès à une éducation et à une formation pertinentes et abordables car celles-ci contribuent à améliorer l'employabilité, la capacité de production et l'innovation sociale et économique. À ce titre, elles jouent un rôle décisif dans la mise en place d'économies fortes, en plus de permettre aux citoyens de vivre des vies remplies de sens. L'éducation et la formation sont nécessaires à l'apprentissage permanent, par lequel les citoyens et les collectivités s'ajustent au cours des événements et continuent de répondre à leurs besoins.
- 4) La création d'entreprises répondant aux besoins sur les plans social, économique et environnemental : Lorsque l'investissement dans les entreprises ne vise que les gains commerciaux, il n'y a aucune garantie comme quoi le développement des affaires aura des retombées positives sur les collectivités et l'environnement. Les principes de DÉC peuvent être utilisés pour attirer l'attention sur les besoins sociaux, environnementaux et, dans une perspective plus générale, économiques. La majorité des gros investissements vise un retour en capital rapide et un maximum de profits. À l'inverse, dans le secteur du DÉC, un soutien flexible tant sur le plan des finances que sur celui des entreprises s'impose en raison des investissements à petite et grande échelle, des périodes plus longues et de l'équilibre recherché entre les retombées sociales et environnementales et les retombées commerciales. Un financement du DÉC est également nécessaire pour appuyer la réalisation de concepts d'affaires judicieux qui pourraient, ou non, bénéficier de formes conventionnelles de garanties constituées sur un bien.
- 5) Un développement économique équilibré, équitable et durable : Pour qu'une économie soit forte, il faut un élément de diversité. Il doit y avoir un équilibre entre différents secteurs économiques, de telle sorte que les économies locales et régionales ne soient pas vulnérables aux soubresauts inévitables du marché. Pour atteindre cet équilibre, il faut qu'il existe des liens étroits entre les industries et les entreprises, tant à l'échelon communautaire que régional. La circulation du revenu, au contraire de la dissipation de celui-ci, témoigne d'une économie bien développée. L'équilibre suppose également de réinvestir les profits dans l'économie locale. Une distribution équitable du revenu et une saine gestion de l'environnement sont d'autres préalables à un développement économique équilibré et durable.

Dans l'optique d'aider les collectivités du Manitoba à atteindre les cinq objectifs principaux en matière de DÉC mentionnés ci-dessus, le gouvernement de la province a adopté les dix principes clés suivants de DÉC. Ces principes constituent les assises de la « Perspective de DÉC » qui a été élaborée dans le but d'aider les ministères à appliquer les principes de DÉC à leurs secteurs de politique et de programme : l'emploi local; la prise en charge et la prise de décisions locales; les liens économiques locaux; le réinvestissement des profits dans les collectivités; le perfectionnement des connaissances et des

compétences locales; les retombées environnementales positives; la santé et le bien-être; la stabilité des quartiers et la cohésion des collectivités; la dignité humaine; la collaboration interministérielle et intergouvernementale.

La Perspective de DÉC (le rôle du gouvernement dans le DÉC)

- Il va de soi que les ministères participeront à la stratégie gouvernementale en matière de DÉC. À cette fin, ils devront réévaluer leurs politiques et leurs programmes en prenant garde à ce qu'ils soient conformes aux objectifs et aux principes de DÉC, tout en demeurant dans les limites budgétaires existantes. Cela a nécessité une réévaluation de certaines initiatives gouvernementales déjà en cours afin de faire en sorte que le soutien au DÉC soit stratégique, efficace et clairement défini. Le rôle du gouvernement consiste à appuyer le DÉC dans les secteurs suivants :
 - L'élaboration de politiques et de programmes :
 - Appuyer les initiatives de DÉC en élaborant des politiques, des programmes et des processus à l'aide de la Perspective afin de tenir compte des principes de DÉC et d'atteindre les objectifs qu'il vise.
 - Trouver des ressources existantes, que ce soit du temps du personnel ou des sources de financement, qui pourraient être redirigées afin d'appuyer les initiatives en matière de DÉC.
 - Veiller à ce que les programmes gouvernementaux soient de nature suffisamment générale et flexible pour répondre aux besoins communautaires en constante évolution.
 - Faire ressortir les collectivités dans le besoin afin de faire en sorte que la distribution des ressources vise stratégiquement les collectivités et les régions vulnérables.
 - Établir sans cesse de nouveaux paramètres qui délimitent le rôle du gouvernement dans le DÉC au moyen de discussions continues avec les collectivités.
 - Le partage de l'information :
 - Établir des mécanismes de partage de l'information au sein du gouvernement et dans les collectivités afin de faire connaître les initiatives gouvernementales en matière de DÉC.
 - En partenariat avec les collectivités, mettre en place les conditions requises pour l'établissement de réseaux, le partage d'expériences et la célébration des succès à l'échelle communautaire et régionale.
 - Entreprendre des recherches sur les pratiques exemplaires et les leçons apprises dans le domaine du DÉC et partager les conclusions avec les collectivités.
 - Communiquer la détermination du gouvernement pour ce qui est de favoriser le DÉC dans les collectivités de partout au Manitoba.
 - La responsabilisation :
 - S'inspirer des initiatives financées par le gouvernement afin d'établir des processus et des mesures acceptés par tous qui serviront à évaluer leur efficacité et à assurer une transparence en matière de responsabilité aux collectivités et à la population

dans son ensemble. La priorité accordée aux processus locaux et « ascendants » nécessitera une redéfinition des mesures actuelles de responsabilisation.

- Encourager l'autoévaluation, le suivi et la responsabilisation relativement à la prise en considération des principes de DÉC et à l'atteinte de ses objectifs.
- Soutien des organismes centraux au DÉC :
 - Examiner et surmonter les obstacles systématiques qui pourraient empêcher les ministères gouvernementaux de tenir compte des principes de DÉC et d'atteindre les objectifs qu'il vise.
 - On encourage les organismes centraux à appuyer les initiatives ministérielles en matière de DÉC.

Quartiers vivants!

- Quartiers vivants! est la stratégie de développement social et économique communautaire à long terme du gouvernement provincial visant à appuyer et à encourager les efforts de revitalisation déployés par les collectivités dans des quartiers urbains spécifiques de Winnipeg, Brandon et Thompson.
- Quartiers vivants! est sous la responsabilité d'un comité directeur composé de ministres du Cabinet, notamment les ministres des Services à la famille et du Logement, des Affaires autochtones et du Nord, de l'Éducation, de la formation et de la Jeunesse et de la Justice, et présidé par le ministre des Affaires intergouvernementales.
- Quartiers vivants! reconnaît que les défis auxquels sont confrontés les quartiers dans le besoin des trois plus grandes villes du Manitoba requièrent un effort concerté sur plusieurs fronts. Fort de cet état de fait, il offre un cadre détaillé ainsi que des programmes complémentaires pour une intervention provinciale adaptée aux besoins précis des collectivités et en lien avec d'autres programmes réalisés dans les quartiers désignés. Cette initiative vise à coordonner les programmes et les services qui encadrent les efforts communautaires déployés pour revitaliser les quartiers désignés en offrant un point d'accès unique aux programmes existants et nouveaux.
- Le ministère des Affaires intergouvernementales du Manitoba est chargé de coordonner Quartiers vivants!. Les programmes compris dans cette initiative sont les suivants :
 - Fonds de revitalisation des quartiers (FRQ) : Ce fonds appuie une vaste gamme d'initiatives planifiées et administrées à l'échelon local et réalisées dans les quartiers désignés, notamment des projets favorisant le renforcement des capacités, la stabilité, le développement économique et le bien-être dans les quartiers. Le FRQ est financé et administré par Affaires intergouvernementales.
 - Programme Aide au développement des quartiers : Ce programme contribue au développement économique communautaire dans les quartiers désignés en appuyant la formation et les activités des Sociétés de revitalisation des quartiers (SRQ) démocratiques et administrées à l'échelle locale. Le programme est financé et administré par Affaires intergouvernementales.

- Initiatives de formation : Ce programme offre diverses occasions de formation aux résidents du centre-ville ciblés et par le fait même de nouvelles occasions de carrière dans les domaines en demande sur le marché du travail. Le programme est financé par Affaires intergouvernementales et est administré par Éducation, Citoyenneté et Jeunesse, Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba.
- Programme d'initiatives communautaires : Ce programme appuie les projets qui auront des retombées positives sur le centre-ville de Winnipeg dans son ensemble, y compris les quartiers non désignés à l'heure actuelle. Le programme est financé et administré par Affaires intergouvernementales.
- Programme d'aide à l'accès au logement (PAAL) : Ce programme vise à soutenir la revitalisation des logements dans les quartiers désignés en appuyant les initiatives d'accès à la propriété et de rénovation des groupes communautaires. Le programme est financé par Service à la famille et Logement Manitoba, qui administre le programme à Brandon et à Thompson. À Winnipeg toutefois, le PAAL est administré dans le cadre de l'Initiative de logement et d'aide aux sans-abri.
- Programme Lighthouses : Ce programme consiste en un fonds qui stimule la création de partenariats en vue d'appuyer des programmes de loisirs et d'éducation et des programmes sociaux pour les jeunes Manitobains. Son objectif consiste à diminuer la criminalité chez les jeunes en leur offrant des activités sociales et récréatives positives axées sur la communauté dans des installations communautaires en dehors des heures de cours. Lighthouses est financé et administré par Justice Manitoba.
- Quartiers vivants! repose en grande partie sur les principes de DÉC, comme en témoigne son approche à la revitalisation des quartiers. En effet, le programme reconnaît les faits suivants :
 - Pour que les initiatives de revitalisation des quartiers soient couronnées de succès, elles doivent être fondées sur une approche globale qui appuie l'économie locale et favorise la santé et le bien-être.
 - En outre, les collectivités doivent prendre en charge le processus de revitalisation et être en mesure de définir une stratégie et de la mettre en œuvre.
 - Un quartier fort repose sur ses membres et sur leur capacité à prendre une part active à la vie et au développement de la collectivité; il faut toutefois que les citoyens aient accès à des occasions de formation et de perfectionnement personnel si l'on veut s'adjoindre leur participation pleine et entière.
 - La manière dont le gouvernement peut contribuer le plus efficacement aux efforts de revitalisation des quartiers consiste à offrir des mesures de soutien adéquates et flexibles et à veiller à ce qu'il y ait une coordination et une coopération entre les programmes, les ministères et les administrations.

Crédit d'impôt pour le développement de l'entreprise communautaire

Le Crédit d'impôt pour le développement de l'entreprise communautaire du Manitoba est un crédit d'impôt non remboursable à l'intention des investisseurs résidents qui envisagent des projets de développement d'une entreprise communautaire. Ce crédit s'élève à 30 % des investissements admissibles, jusqu'à concurrence de 9 000 \$ pour un montant de 30 000 \$. Tout crédit non réclamé peut être appliqué jusqu'à trois années d'imposition antérieures et jusqu'à sept années d'imposition ultérieures. Les investisseurs sont tenus de renouveler leurs investissements dans les entreprises communautaires admissibles pendant une période de temps définie afin de pouvoir bénéficier de la totalité du crédit d'impôt. Les investisseurs réclament le crédit d'impôt pour le développement de l'entreprise communautaire dans leur déclaration de revenus du Manitoba.

Il existe deux types d'investissement admissible : les entreprises communautaires en tant que telles, et les fonds d'investissement communs pour le développement communautaire, lequel acheminera les investissements aux entreprises communautaires admissibles du Manitoba. Le ministère des Affaires intergouvernementales approuve les projets et les fonds de développement d'entreprises communautaires admissibles et détermine les investissements admissibles dans les projets individuels.

7.3. Nouvelle-Écosse : un système d'aide complet

La Nouvelle-Écosse est l'autre province au Canada qui a adopté un angle d'approche cohérent et complet à l'aide au développement économique communautaire, allant un peu plus loin que le Manitoba au chapitre de la délégation, dans les lois, de pouvoirs et de ressources pour le DÉC aux autorités régionales, sans toutefois disposer des éléments des programmes de financement à long terme à l'intention des organisations communautaires du Québec et du Manitoba. La Nouvelle-Écosse dispose également d'un secteur coopératif et d'épargne et de crédit bien développé, ainsi que de mesures incitatives financées par le gouvernement afin de fournir des capitaux aux entreprises coopératives et communautaires et d'offrir un soutien stratégique au secteur. La tradition de la Nouvelle-Écosse en matière de DÉC remonte à loin, plus précisément à l'époque de la dépression avec le mouvement Antigonish, qui a laissé en héritage l'entrepreneuriat social, la coopérative d'épargne et de crédit et le développement coopératif. On y trouve en outre deux organisations de DÉC figurant au nombre des fondateurs du mouvement moderne de DÉC au Canada : la Human Resources Development Agency, à Halifax, et la New Dawn Enterprises, à Sydney, les deux ayant mis sur pied des entreprises novatrices appartenant à la collectivité afin de créer des occasions sociales et économiques.

Fort de cet héritage, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a mis en place un « système d'aide complet » en matière de DÉC en 1993. Voici les éléments clés de ce système d'aide :

Administrations de développement régional (ADR)

- Les Administrations de développement régional (ADR) sont habilitées par la *Regional Community Development Act: An Act to Encourage and Facilitate Community-based Planning for Economic, Social and Institutional Change*. La fin convenue de cette loi est d'encourager et de faciliter la planification communautaire pour assurer le changement économique, social et institutionnel. Le financement des Administrations de développement régional provient en grande partie d'un partenariat à trois échelons entre des organismes des gouvernements fédéral, provincial et municipal.
- La province a récemment alloué 1,6 million de dollars aux 13 Administrations de développement régional (le 31 mai 2002). Chaque ADR recevra un montant de 125 000 \$, soit 100 000 \$ du Bureau du développement économique (Office of Economic Development – OED) et 25 000 \$ de la division du soutien à l'emploi du ministère des Services communautaires. Le Bureau du développement économique s'est engagé à fournir un soutien similaire au cours des cinq prochaines années, assujéti à un examen et à un crédit budgétaire annuels. Les Services communautaires, dans leur financement, reconnaissent le rôle des ADR dans le développement des entreprises communautaires, le développement des affaires et le perfectionnement des ressources humaines. Les partenaires fédéraux et municipaux offriront des montants similaires en financement.
- Les ADR sont des instances locales qui bénéficient de l'appui du secteur privé et des trois ordres de gouvernement et collaborent avec ces derniers. Elles travaillent auprès des collectivités dans l'ensemble de la province pour planifier et élaborer des initiatives économiques viables qui tiennent compte des valeurs et des atouts particuliers de celles-ci.
- La principale fonction des ADR consiste à intégrer et à coordonner les activités de tous les groupes de développement locaux et à entreprendre de leur propre chef des activités pour atteindre des objectifs communs dans les régions. En bout de ligne, l'objectif consiste à donner aux collectivités les moyens de rehausser leur avantage concurrentiel et de saisir des occasions qui se présentent sur le marché.

Programme de développement économique communautaire (Community Economic Development Program)

- Le Programme de développement économique communautaire supervise, encourage et stimule la croissance économique des collectivités de la Nouvelle-Écosse en :
 - œuvrant pour l'élaboration d'un énoncé gouvernemental détaillé sur la politique de DÉC;
 - collaborant avec les ADR pour ce qui est d'élaborer des stratégies régionales, de dresser une courte liste des collectivités en transition, d'élaborer des plans d'action et de faire ressortir des occasions économiques durables;
 - appuyant les ADR au moyen de la formation et du renforcement des capacités de leur personnel et de la formation et de la coordination de leurs conseils d'administration;

- intégrant une vision de DÉC à une gamme d'initiatives de développement économique, notamment celles touchant les jeunes, l'Équipe rurale de la Nouvelle-Écosse (Nova Scotia Rural Team) et l'Initiative des collectivités durables (Sustainable Communities Initiative), et en favorisant l'apport du Ministère dans celles-ci;
 - collaborant avec des partenaires fédéraux et autres afin d'aider les entreprises à élaborer des stratégies efficaces pour la croissance et l'expansion des marchés au moyen d'Internet.
- Dans le passé, le Ministère allouait une enveloppe budgétaire de 2 millions de dollars pour les initiatives communautaires lancées dans le cadre du programme des occasions communautaires; en 2001, seulement 400 000 \$ ont été consacrés aux projets visant les collectivités stratégiques.

Programme de crédit d'impôt pour capital-risque de la Nouvelle-Écosse (Nova Scotia Equity Tax Credit Program)

- Mis en place en 1993 et révisé en avril 1995 dans le discours sur le budget, le Programme de crédit d'impôt pour capital-risque vise à aider les petites entreprises, les coopératives et les organismes de développement économique communautaire (ODÉC) à obtenir du financement par actions en offrant un crédit d'impôt aux personnes qui investissent dans les entreprises admissibles. Le financement par actions est une solution de rechange à d'autres formes de financement comme la dette et l'aide gouvernementale traditionnelle. Le crédit n'est ni une subvention ni un abri fiscal.
- Le crédit est offert aux résidents de la Nouvelle-Écosse âgés de plus de 19 ans et qui ont des raisons véritables d'investir autres que la seule fin d'obtenir le crédit d'impôt. Chaque émission d'actions admissible doit avoir au moins trois investisseurs admissibles. La province ne garantit aucun investissement. L'investisseur assume lui-même le risque de son investissement.
- Au nombre des entreprises admissibles, mentionnons les sociétés et les coopératives, notamment celles œuvrant dans le secteur du DÉC. Les sociétés et les coopératives de DÉC sont les organisations mises sur pied pour aider ou développer les entreprises locales dans les collectivités. Elles amassent des capitaux en émettant des actions à des personnes et investissent ces capitaux dans les entreprises locales. Pour être admissibles, les entreprises doivent satisfaire aux critères suivants :
 - elles doivent être actives ou investir dans d'autres entreprises admissibles;
 - elles doivent posséder moins de 25 millions de dollars en actifs;
 - elles doivent verser au moins 25 % des salaires en Nouvelle-Écosse;
 - les sociétés doivent avoir un capital autorisé sous forme d'actions sans valeur au pair;
 - les coopératives doivent être actives dans les secteurs de la promotion et de la production ou être des coopératives d'employés;
 - les sociétés doivent avoir au moins trois investisseurs admissibles pour chaque émission d'actions.

Fonds d'investissement en développement économique communautaire (Community Economic Development Investment Funds – CEDIF)

- Ce Fonds vise à élaborer et à promouvoir des politiques fiscales efficaces qui rehausseront le bien-être financier et économique de la Nouvelle-Écosse.
- Un CEDIF est une mise en commun de capital découlant de la vente d'actions ou d'unités aux personnes d'une collectivité désignée. Les fonds servent à exploiter une ou des entreprises de ladite collectivité et à y investir. Il faut toutefois que l'entreprise soit incorporée soit en tant que société ou association et ne peut être une organisation caritative ou à but non lucratif. Elle doit en outre compter au moins six directeurs provenant de la collectivité qu'elle sert.
- La province de la Nouvelle-Écosse est consciente que ce sont les collectivités qui sont les mieux placées pour connaître leurs atouts et leurs aspirations et a par conséquent opté pour jouer un rôle d'appoint dans le développement économique communautaire. Les CEDIF encouragent les collectivités à investir dans leur propre potentiel et à être maîtresses de leur destinée.
- La mise sur pied des CEDIF et la participation financière à ceux-ci ont été autorisées à la suite de modifications apportées à la *Equity Tax Credit Act* et à la Commission des valeurs immobilières de la Nouvelle-Écosse (Nova Scotia Securities Commission).
- En 1993, le gouvernement a établi le crédit d'impôt pour capital-risque – un crédit d'impôt personnel de 30 % – afin d'encourager les citoyens à investir dans les petites entreprises de la Nouvelle-Écosse. Le crédit d'impôt autorise l'investissement en actions dans les sociétés, les coopératives et les initiatives de développement économique communautaire. Dans le cas des sociétés, les investissements admissibles doivent être faits sous la forme d'actions ordinaires sans valeur au pair avec droit de vote nouvellement émises. Les CEDIF ont été mis sur pied à titre de compléments au programme de crédit d'impôt. Outre le crédit d'impôt de 30 %, les investissements dans les sociétés et les coopératives financées par les CEDIF :
 - sont garantis partiellement par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse;
 - représentent des avoirs préapprouvés pour les REER autogérés;
 - peuvent attirer l'investissement au moyen de la sollicitation dans la collectivité;
 - contribuent au développement d'entreprises locales au sein de la collectivité.

Mesure visant les gens d'affaires noirs (MVGAN)

- La Mesure visant les gens d'affaires noirs est une initiative de développement des entreprises lancée à l'échelle de la province dont le but est de favoriser la croissance des entreprises dirigées par des membres de la communauté noire de la Nouvelle-Écosse. Elle accorde également une attention particulière à la formation des propriétaires d'entreprises noirs en matière de gestion d'entreprise – allant du marketing à l'obtention de fonds, en passant par l'établissement d'un budget. Elle contribue également au DÉC par certaines mesures directes.

- Les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Canada ont mis sur pied la MVGAN dans l'optique de répondre aux besoins uniques avec lesquels la communauté noire est aux prises. La MVGAN, à l'origine financée par l'Entente de coopération sur la diversification économique, est désormais financée conjointement par les gouvernements provincial et fédéral.
- Les quatre composantes de la MVGAN sont les suivantes :
 - la planification stratégique pour les collectivités;
 - l'exploitation du Centre des gens d'affaires noirs (Black Business Centre);
 - le développement régional des affaires;
 - un fonds d'emprunt.
- La MVGAN offre les services suivants :
 - une aide pour la définition de la structure d'une entreprise;
 - la prestation de services d'aide financière en partenariat avec son fonds d'emprunt et de développement, un moyen d'accéder à d'autres sources de financement;
 - un soutien dans l'élaboration de plans d'affaires, de marketing et de publicité;
 - une aide relative aux études de marché;
 - des services de formation, de consultation, de mentorat et de suivi.
- Les objectifs de la MVGAN sont les suivants :
 - contribuer à l'indépendance économique des personnes;
 - stimuler le développement entrepreneurial, l'éducation et la formation de la communauté noire;
 - former des partenariats et des liens avec le milieu des affaires dans son ensemble;
 - mettre en place un soutien aux entreprises dans les secteurs privé et public et en accroître l'accès;
 - rehausser la qualité de vie et insuffler un sentiment de fierté au sein des collectivités.

8. EXEMPLES DE POLITIQUES GOUVERNEMENTALES SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

La présente section se veut un survol de politiques publiques dans d'autres pays qui pourraient se révéler utiles pour l'élaboration de nouvelles initiatives dans ce domaine par le gouvernement fédéral et d'autres ordres de gouvernement. Une attention plus particulière a été accordée à trois points d'intérêt, soit le soutien à l'entreprise sociale, le recours à une politique d'approvisionnement pour favoriser l'entreprise sociale et la revitalisation des collectivités, et l'élaboration d'outils financiers.

8.1. Une stratégie de portée générale pour l'entreprise sociale

Dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique latine, l'économie sociale est au cœur des discussions sur la politique publique ces dernières années. En France notamment, sous le gouvernement Jospin, un secrétaire d'État à l'économie solidaire a été nommé, et plusieurs mesures en matière de politiques ont été prises afin d'appuyer les nouvelles initiatives et de stimuler l'investissement privé dans l'économie sociale. Au Brésil, le nouveau gouvernement du président Lula a lui aussi nommé un secrétaire d'État à l'économie solidaire, en plus d'avoir élaboré nombre d'initiatives pour appuyer la formation de réseaux et la mise sur pied de structures intermédiaires, d'un soutien technique et d'initiatives de commercialisation.

En Belgique, les politiques d'économie sociale sont principalement articulées autour de l'intégration socioéconomique. Les entreprises d'économie sociale ont pris de l'expansion grâce à des stratégies de développement local, mais ne bénéficient malheureusement pas du même soutien de la part du gouvernement. Dans la région belge de la Wallonie, une nouvelle structure légale, la *société à finalité sociale*, a vu le jour et permet aux entreprises d'économie sociale de bénéficier d'avantages fiscaux tout en respectant les principes d'éthique inhérents à l'économie sociale. Un important fonds de capital de risque pour l'économie sociale, le SOWECSOM, a reçu le soutien du gouvernement.

Le Royaume-Uni représente l'un des quelques pays où une stratégie complète à l'intention de l'entreprise sociale est en place. Adoptée en 2002 par le gouvernement britannique, cette stratégie vise à soutenir le développement de l'entreprise sociale, laquelle est définie comme une entreprise visant majoritairement des objectifs sociaux dont les profits sont dans une grande proportion réinvestis dans l'entreprise ou dans la collectivité en vue d'atteindre ces objectifs, au détriment de la maximisation des profits pour les actionnaires et les propriétaires. Les entreprises sociales s'attaquent à une vaste gamme d'enjeux sociaux et environnementaux et sont présentes dans toutes les sphères de l'économie. Elles prennent différentes formes, que ce soit des entreprises communautaires locales, des firmes sociales, des associations d'assistance

mutuelle, comme des coopératives, et des organisations de plus grande envergure.

Le but visé par la stratégie consiste à mettre en place un environnement favorable par des mesures légales et réglementaires, les achats publics, le soutien et la formation en gestion d'entreprise, les finances et le financement. Afin de coordonner le travail dans l'ensemble du gouvernement et avec les praticiens, les intermédiaires et les autres parties intéressées de premier plan et de les soutenir dans la réalisation de tâches précises, **une unité au service de l'entreprise sociale (Social Enterprise Unit) a été mise sur pied au sein du gouvernement**. D'autres mesures précises ont également été prises pour appuyer l'entreprise sociale et la revitalisation des collectivités.

Un exemple de ce type de mesure est la création, par le gouvernement britannique, d'une nouvelle structure légale, la Compagnie des intérêts communautaires (**Community Interest Company – CIC**), qui sera au service de l'entreprise sociale. De facture tout à fait nouvelle pour ceux voulant établir une entreprise sociale, les CIC se veulent un complément aux organisations existantes comme les coopératives et les associations traditionnelles et ont la possibilité d'émettre des actions en guise de dividendes versés aux investisseurs. En guise de précaution afin de s'assurer qu'ils utilisent leurs actifs et leurs profits pour les seuls intérêts de la collectivité, les CIC n'ont pas le droit de distribuer des profits et des actifs à leurs membres, sans compter qu'ils relèvent d'un organisme de réglementation indépendant pour ce qui est de leurs services à la collectivité et la manière dont ils font participer les actionnaires à leurs activités.

Le gouvernement britannique a également appuyé la mise en place d'une organisation intermédiaire, la Coalition pour l'entreprise sociale (Social Enterprise Coalition – SEC), laquelle agit à titre d'organisme national en charge de l'entreprise sociale.

En tant que voix du secteur, la SEC offre une tribune nationale où sont mis en valeur les avantages de l'entreprise sociale. Elle partage les pratiques exemplaires et influence les politiques en vue de mettre en place un environnement favorable à l'entreprise sociale. La SEC s'est engagée à représenter la totalité des entreprises sociales, peu importe leurs formes, et œuvre à faire en sorte que les entreprises sociales apprennent l'une de l'autre et s'aident mutuellement.

Parmi les membres de la SEC, mentionnons des organismes de coordination représentant des types précis d'entreprise sociale (association d'habitation, fonds fiduciaires pour le développement, coopératives, etc.), des réseaux régionaux et nationaux d'entreprises sociales, des entreprises sociales d'envergure nationale et des organisations partenaires œuvrant dans le secteur ou intéressées à celui-ci.

8.2. Politique d'approvisionnement en guise de soutien à l'entreprise sociale et au développement économique communautaire

Le recours à une politique d'approvisionnement comme outil de promotion pour le développement social ou durable ne date pas d'hier. Les États-Unis se servent de l'approvisionnement depuis des décennies à cette fin. L'Union européenne a quant à elle mis en place des codes des marchés publics pour tous ses pays membres qui requièrent l'application de critères sociaux aux processus d'achat des autorités locales. De cette manière, les gouvernements locaux de plusieurs pays peuvent adopter des politiques d'acquisition orientées vers l'atteinte d'objectifs sociaux ou environnementaux.

Nombre de stratégies ont été déployées pour inciter les gouvernements tant nationaux que locaux à adopter des pratiques d'approvisionnement novatrices. La première stratégie a consisté à édicter des lois autorisant ou obligeant l'application de critères sociaux ou environnementaux aux processus d'approvisionnement gouvernementaux. Une deuxième stratégie a été d'informer les autorités locales au sujet des moyens mis à leur disposition pour inclure ces critères dans leurs processus d'approvisionnement. Une troisième stratégie a consisté à établir des objectifs quantitatifs quant au pourcentage d'achats publics devant avoir des retombées sociales ou environnementales.

Plusieurs pays européens ont relevé le défi et adopté diverses stratégies. À titre d'exemple, mentionnons l'article 91 de la loi polonaise régissant les marchés publics (2004), qui va comme suit :

[Traduction]

Une soumission sera évaluée en fonction du prix et d'autres critères liés à l'objet du marché, en l'occurrence la qualité, la fonctionnalité, les caractéristiques techniques, le recours aux meilleures technologies sur le marché au chapitre des retombées environnementales, les coûts d'exploitation, les services de réparation, les retombées du contrat sur le marché du travail local et la date d'exécution dudit contrat.

En Autriche, la loi énonce que les transactions du gouvernement en matière de marché public doivent tenir compte de critères sociopolitiques (femmes, personnes handicapées, stagiaires, etc.) et écologiques.

Les gouvernements belge, britannique et allemand ont opté pour fournir de l'information aux autorités locales.

Le gouvernement belge a mis sur pied un site Web (www.guidedesachatsdurables.be) qui donne de l'information sur les services publics fédéraux, plus précisément sur la vaste gamme de produits achetés fréquemment par les autorités publiques, et qui décrit les principaux critères sociaux et environnementaux à prendre en considération dans le cadre du processus d'approvisionnement. Ce site comporte également des recommandations sur la manière de rédiger des appels d'offres.

Au Royaume-Uni, la *Stratégie d'approvisionnement nationale pour le gouvernement local (National Procurement Strategy for Local Government)* requiert des autorités locales qu'elles [Traduction] « utilisent les achats publics pour contribuer à l'atteinte des objectifs collectifs, notamment les objectifs économiques, sociaux et environnementaux, établis dans le plan communautaire ». Les organisations du Service de santé national (National Health Service) sont quant à elles [Traduction] « tenues de tirer parti de leur rôle d'organisations collectives influentes pour agir comme tout bon citoyen et contribuer à la santé publique à l'aide de leurs pratiques d'approvisionnement – que ce soit en se procurant des produits alimentaires plus sains; en mettant en place des mécanismes d'emploi locaux; ou en appuyant les économies sociales en fournissant un accès aux marchés d'approvisionnement aux fournisseurs locaux » (Source : Office of the Deputy Prime Minister (2003), *National Procurement Strategy for Local Government*).

Le gouvernement allemand communique également de l'information aux autorités publiques afin d'informer le processus décisionnel. Il a publié un guide sur les achats publics de produits écologiques et tient à jour un site Web encourageant les achats publics durables (www.beschaffung-info.de).

D'autres gouvernements ont opté pour la stratégie des objectifs quantitatifs. À titre d'exemple, le plan de développement durable belge (2000-2004) exige que les produits alimentaires achetés par marchés publics par le gouvernement fédéral soient socialement responsables et organiques dans une proportion de 4 %.

Mais c'est aux États-Unis et en Italie que l'on trouve les pratiques les plus novatrices ou celles qui ont le plus de retombées sur la population.

Les **États-Unis** utilisent la politique d'approvisionnement comme un moyen d'appuyer les petites entreprises depuis des années. L'Administration des petites entreprises (Small Business Administration), une politique qui réserve une partie des marchés fédéraux aux petites entreprises, leur donne un accès exclusif aux petits marchés ainsi qu'une garantie d'accès à un pourcentage défini des contrats de sous-traitance gouvernementaux plus importants.

Initiative encore plus digne de mention, le programme à l'intention des entreprises minoritaires (Minority Business program), constitué dans le cadre de la *Small Business Act*, aide les « entreprises désavantagées » à obtenir des contrats fédéraux. On entend par « petites entreprises désavantagées » les entreprises qui appartiennent à des membres des groupes ethniques (Afro-américains, Latino-Américains, Autochtones, personnes originaires de l'Asie du Pacifique, de l'Asie ou de l'Inde), à des femmes, à des personnes handicapées, à des anciens combattants, notamment ceux qui sont invalides, et aux gais et lesbiennes, et qui emploient en majorité des travailleurs de ces groupes.

Une autre forme de politique d'approvisionnement préférentielle est celle définie en fonction du territoire. Le programme HUBZones utilise les marchés fédéraux pour aider les collectivités désavantagées. En vertu de la *Small Business Reauthorization Act*, le programme encourage le développement dans les régions qui ont été négligées par les entreprises selon des critères comme le taux de chômage. Ce programme est destiné aux entreprises dans ces régions dont la main-d'œuvre est composée à au moins 35 % d'habitants locaux. Dans certains cas, les entreprises participant au programme HUBZones peuvent soumissionner à un prix supérieur de 10 % aux prix d'entreprises ne participant pas au programme et tout de même obtenir le contrat fédéral.

Entre 20 % et 23 % des contrats des organismes fédéraux sont adjugés aux petites entreprises, dont 5 % à des entreprises appartenant à des femmes, 3 % à des entreprises appartenant à d'anciens combattants et 3 % à des entreprises participant au programme HUBZones.

Différents États américains ont adopté des politiques réservées aux petites entreprises ou aux entreprises minoritaires. Par exemple, le Connecticut a mis en œuvre un programme pour la diversité des fournisseurs (Supplier Diversity Program) à l'intention des entreprises appartenant à des femmes, à des membres des minorités visibles et à des personnes handicapées. Le New Jersey et l'Illinois ont également des politiques destinées exclusivement aux petites entreprises.

L'exemple de **l'Italie au chapitre du soutien aux coopératives sociales à l'aide de stratégies d'approvisionnement** est intéressant, tant du point de vue de l'entreprise sociale que du point de vue du développement du marché du travail.

L'Italie a soutenu l'expansion d'un vaste réseau de plus de 3 000 coopératives sociales, une nouvelle forme novatrice de coopérative dont la mission consiste à offrir des services sociaux ou des services de bien-être aux « tranches de la société économiquement faibles » et à créer de l'emploi. En 1996, les coopératives sociales italiennes avaient créé 75 000 emplois, comprenaient près de 100 000 membres ou associés et mobilisaient plus de 9 000 bénévoles.

Si les premiers balbutiements du mouvement de coopérative sociale remontent à la fin des années 70, ce n'est qu'en 1991, soit après un débat ouvert au sein du mouvement coopératif, que des lois à ce chapitre ont vu le jour. Les coopératives sociales concentrent leurs efforts sur la collectivité locale, plus particulièrement sur les populations dans le besoin. La législation dans ce domaine énonce clairement deux formes d'intervention : 1) le service social, dans les secteurs des soins de santé, des soins aux aînés et de l'éducation; et 2) la création d'emplois pour les groupes désavantagés, à savoir les personnes ayant une invalidité physique ou intellectuelle, les personnes qui ont une déficience psychiatrique ou qui en ont eu une, les toxicomanes, les alcooliques, les jeunes travailleurs provenant de familles en difficulté et les criminels qui ont reçu une sanction autre que l'emprisonnement. En outre, la législation réglemente et restreint le rôle des bénévoles.

Les normes et les avantages liés à l'emploi sont dans l'ensemble ceux de l'État italien, auxquels viennent s'ajouter certains avantages pour les coopératives, notamment une réduction de 25 % des taxes foncières et hypothécaires pour les coopératives sociales.

Exception faite du cadre législatif, le soutien gouvernemental offert aux coopératives sociales ou les consortiums régionaux qui établiront les liens entre elles sont du ressort des gouvernements provinciaux ou régionaux. Leur développement a d'ailleurs grandement été propulsé par les politiques d'approvisionnement préférentielles des gouvernements locaux.

8.3. Politiques en faveur de l'investissement privé dans l'économie sociale et le développement économique communautaire

La politique publique dans nombre de pays de l'OCDE comprend des mécanismes encourageant les investisseurs individuels ou institutionnels à injecter des fonds dans l'entreprise sociale ou dans des projets de revitalisation communautaire. Le but visé par ces politiques est de rassembler des fonds communs d'immobilisations pour financer des projets dans le cadre desquels les retombées sociales et environnementales découlant de l'investissement sont prises en considération et le retour sur l'investissement n'est pas l'unique critère pour inciter à l'investissement. Le type de produits financiers varie du micro-crédit à des projets immobiliers d'envergure, en passant par des initiatives environnementales, des services ou des logements sociaux.

Par exemple, le Conseil de l'Europe a encouragé des formes de financement solidaire et a édicté dans cette optique un ensemble de règlements à l'appui de l'économie sociale dans ses États membres. Conséquence directe de cette initiative, on remarque une tendance manifeste au sein des gouvernements à appuyer de plus en plus le financement solidaire.

Au Royaume-Uni, le **crédit d'impôt pour l'investissement communautaire (Community Investment Tax Credit)**, adopté en 2001, a pour objectif d'accroître l'accès aux capitaux des petites entreprises, les démarrages éventuels d'entreprises et les projets communautaires dans les régions désavantagées du Royaume-Uni. Ce crédit offre un allègement fiscal aux sociétés et aux personnes qui investissent dans les institutions financières œuvrant pour le développement communautaire qui investissent en retour dans les PME et les projets caritatifs dans des collectivités désavantagées.

Au cours des dernières décennies, les États-Unis ont appuyé les initiatives de développement économique communautaire principalement au moyen d'outils ou de lois d'ordre financier et fiscal. Cette manière de procéder est à l'origine de la vaste gamme d'organisations locales et d'institutions financières que l'on retrouve dans ce pays.

Les **institutions financières de développement communautaire (Community Development Financial Institutions – CDFI)** sont des intermédiaires financiers du secteur privé qui ont fait du développement communautaire leur principale mission. Malgré cette mission commune des CDFI, celles-ci diffèrent considérablement quant à leur structure et à leurs objectifs en matière de prêts de développement. On recense six principaux types de CDFI : les banques de développement communautaire, les fonds d'emprunt pour le développement communautaire, les caisses de crédit pour le développement communautaire, les fonds destinés aux micro-entreprises, les sociétés prêteuses et investisseuses dans le développement communautaire, et les fonds industriels de développement communautaire. Toutes ces organisations non gouvernementales sont guidées par le marché et administrées localement.

Une source primordiale de soutien pour les CDFI est le Fonds fédéral pour les CDFI (CDFI Fund), créé en 1994 et administré par le ministère du Trésor (Department of the Treasury). Ce fonds offre des subventions en capital, des investissements en actions et des montants servant à financer l'aide technique et le renforcement des capacités organisationnelles. Pour bénéficier d'une aide financière, les CDFI doivent présenter une demande de fonds limités et se soumettre à un processus concurrentiel qui exige des CDFI qu'elles fournissent, dans la majorité des cas, un montant égal en fonds non fédéraux. Le Fonds récompense également les banques et les institutions d'épargne qui investissent dans les CDFI et les collectivités en détresse par l'entremise de son programme de récompense aux banques qui investissent dans les entreprises (Bank Enterprise Award Program).

La **Community Reinvestment Act (CRA)** a pour but d'encourager les institutions de dépôt à satisfaire les besoins en crédit des collectivités dont elles font partie, y compris des quartiers à faible et moyen revenu, tout en respectant des pratiques bancaires sûres et saines. Cette loi a été adoptée par le Congrès en 1977 et est appliquée par un règlement, révisé en mai 1995. La CRA requiert que chaque registre de l'institution de dépôt assurée qui contribue à satisfaire aux besoins en crédit de l'ensemble de sa collectivité soit évalué régulièrement. Ce registre est un facteur qui intervient dans l'évaluation d'une demande présentée par une institution pour des services de dépôt, ce qui comprend des fusions et des acquisitions.

Le **programme de crédit d'impôt pour les nouveaux marchés (New Markets Tax Credit (NMTC) Program)** a été mis sur pied dans l'optique d'inciter le secteur privé à injecter 15 milliards de dollars en investissements en actions dans les collectivités à faible revenu en finançant des centres de vente au détail, des petites entreprises, des écoles à charte, des centres de soins à la petite enfance et autres institutions communautaires dans les régions en détresse à l'échelle nationale. Le Congrès a ajouté le NMTC dans la *Community Renewal Tax Relief Act* de 2000, et jusqu'à ce jour, le programme a octroyé 129 subventions totalisant 6 milliards de dollars en autorisations d'affectations. Les entités de développement communautaire (Community Development Entities – CDE) approuvées doivent présenter une demande au programme à tous les ans si elles veulent obtenir les crédits pour les nouveaux marchés, crédits qu'elles revendent

à des investisseurs individuels afin d'amasser des fonds dont elles se servent pour financer leurs projets de revitalisation communautaire. Les contribuables réclameront ces crédits pendant sept ans à compter de la date à laquelle l'investissement en actions dans la CDE est effectué, et à chaque date d'anniversaire de l'investissement par la suite. Le retour sur l'investissement dans le cadre du NMTC est actuellement d'environ 39 %, ce qui signifie que les activités qu'il finance devront générer des profits substantiels pour attirer les investisseurs.

En conclusion, nous avons choisi de mettre en valeur deux pratiques exemplaires gouvernementales : la revitalisation communautaire au R.-U., et l'évaluation et les indicateurs de rendement dans l'État de l'Oregon.

8.4. Initiatives de revitalisation des quartiers au Royaume-Uni

À la fin de 1998, dix-huit **équipes d'action des politiques (Policy Action Teams – PAT)** ont été mises sur pied au R.-U. afin de jeter les assises de la Stratégie nationale pour la revitalisation des quartiers (National Strategy for Neighbourhood Renewal). Reconnue comme l'exemple par excellence à ce jour d'une approche intégrée à l'élaboration de politiques, ces équipes s'écartent des modèles traditionnels. Tout d'abord, au lieu d'être composées entièrement de représentants de Whitehall, les PAT réunissent des fonctionnaires provenant de divers ministères et des spécialistes à l'externe, y compris des résidents dotés d'une expérience pratique acquise par le fait de vivre et de travailler dans des quartiers défavorisés. Ensuite, à l'extérieur du cadre des PAT en tant que tel, chaque équipe a adopté un angle d'approche ouvert en vertu duquel elle tient des consultations fréquentes, particulièrement avec les habitants des quartiers défavorisés. Cette façon de procéder a permis d'acquérir une expérience unique et de voir à ce que les recommandations formulées soient axées sur **la réalité des collectivités.**

Ensemble, les PAT ont formulé près de 600 recommandations (touchant les emplois, les compétences, les affaires, le logement, l'effort collectif, etc.) qui ont été présentées au gouvernement afin qu'il en tienne compte dans l'élaboration de sa Stratégie nationale pour la revitalisation des quartiers. Nombre d'entre elles sont également ressorties dans les Idées clés du cadre de la stratégie nationale, publié aux fins de consultations en avril 2000 et inclus dans le plan d'action final de la stratégie nationale, intitulé *A New Commitment to Neighbourhood Renewal*, lancé par le premier ministre en janvier 2001.

8.5. Initiative d'évaluation et d'indicateurs de rendement dans l'Oregon

Dans l'État de l'Oregon, une initiative d'envergure a cours depuis une dizaine d'années dans le domaine de l'évaluation. L'Initiative d'indicateurs de rendement de l'Oregon (Oregon Benchmarks initiative) offre un cadre sans équivoque pour fixer des objectifs et des buts mesurables en matière de changement qui demande la participation de tous les ordres de gouvernement,

des collectivités et des organisations de la société civile. Cette initiative représente l'un des systèmes les plus intégrés et centrés sur des données concrètes qu'il a été donné de voir au chapitre de l'établissement d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux pour les collectivités et le gouvernement en Amérique du Nord. Lancée il y a de cela plus de dix ans, cette initiative bénéficie de l'apport d'une importante portion de la population et des organisations, qui ont contribué à fixer des objectifs en matière de changement et des indicateurs pour mesurer le progrès. L'initiative a également permis de mettre en place des mécanismes horizontaux législatifs à l'intention des collectivités et de leurs organisations de développement grâce auxquels elles peuvent se faire entendre par les différents ministères et enclencher une démarche relativement aux préoccupations sociales, économiques et environnementales prioritaires.

9. RECOMMANDATIONS CONCERNANT DE NOUVELLES INITIATIVES STRATÉGIQUES FÉDÉRALES

De récentes expériences, tant au Canada qu'à l'étranger, ont démontré qu'une politique publique stratégique et favorable est un élément essentiel au développement de l'économie sociale. Les types de politique sont variés et répondent à divers besoins et situations. Certaines initiatives visent particulièrement le développement de l'économie sociale. Leur incidence est souvent à la fois directe et indirecte, car elles offrent un soutien immédiat, mais elles exercent également une influence sur d'autres partenaires éventuels. Par exemple, dans le domaine de l'investissement, la création de programmes de garanties d'emprunts ou de mesures fiscales permet aux initiatives d'économie sociale d'avoir accès à des sources de capital qui leur seraient autrement inaccessibles. Le soutien direct aux groupes marginalisés pour les aider à s'intégrer au marché du travail et à créer leurs propres débouchés économiques a permis à de nombreuses entreprises sociales de se développer dans un contexte de marché.

D'autres politiques ne ciblent pas particulièrement des initiatives d'économie sociale, mais permettent de réunir les conditions propices à leur développement. C'est le cas de nombreuses politiques sectorielles, les entreprises d'économie sociale étant bien positionnées pour répondre aux nouveaux marchés ou aux nouvelles occasions. Par exemple, la politique environnementale visant à réduire l'élimination des déchets ou à trouver de nouvelles sources d'énergie de remplacement offre des occasions aux entreprises sociales de se développer, particulièrement en partenariat avec les municipalités. Les investissements accrus dans des services de garde de qualité constituent une bonne occasion de regrouper et de mettre en place des initiatives communautaires. Autrement dit, les avantages qu'offre l'approche de l'économie sociale pour la production de biens et de services, particulièrement dans les secteurs où l'accessibilité, la qualité, la proximité et la flexibilité sont des préoccupations clés, ont permis d'établir une politique publique créative qui favorise indirectement le développement de l'économie sociale.

Dans cette section du rapport, nous présenterons des leçons tirées d'expériences en matière de politique publique et des recommandations dont se servira le gouvernement du Canada pour mettre en œuvre de futures initiatives stratégiques.

1. Les initiatives stratégiques doivent reposer sur une compréhension claire du nouveau modèle de développement social et économique intégré.
2. Les initiatives stratégiques efficaces doivent être ancrées dans une structure gouvernementale stratégique afin de définir et de mettre en œuvre une approche intégrée pour la politique.
3. Les politiques territoriales doivent offrir un soutien à long terme aux initiatives communautaires de développement et au renforcement des capacités communautaires.

4. Les initiatives particulières doivent être axées sur les réalités des collectivités urbaines et rurales et en tenir compte.
5. Les politiques sectorielles doivent cibler des organisations d'économie sociale pour favoriser des occasions de développement afin de répondre aux nouveaux marchés et besoins.
6. Les politiques particulières du marché du travail doivent permettre d'aider les groupes marginalisés à tirer profit des initiatives de développement économique communautaire et d'économie sociale.
7. Il faut établir des politiques d'approvisionnement préférentielles en faveur des entreprises d'économie sociale.
8. Il faut mettre en place des mesures fiscales et d'autres moyens pour encourager l'investissement privé dans les initiatives d'économie sociale et de DÉC.
9. Le soutien à l'innovation sociale, à la recherche et au développement doit faire partie intégrante de la politique publique.
10. Les politiques en faveur de l'économie sociale doivent appuyer les initiatives ciblant certains segments de la population, particulièrement les femmes, les personnes handicapées, les immigrants récemment arrivés au pays et les Premières nations.
11. Il faut affecter des ressources pour permettre aux organisations intermédiaires de fournir un soutien aux intervenants locaux et régionaux et d'établir des réseaux nationaux et internationaux de façon à faire connaître les innovations canadiennes et à tirer profit des expériences d'autres pays.

9.1. Les initiatives stratégiques doivent reposer sur une compréhension claire du nouveau modèle de développement social et économique intégré

Comme on l'a présenté dans la section concernant les défis que doivent relever les décideurs de la politique publique, la première condition propice à la réussite d'initiatives stratégiques est la reconnaissance du changement de modèle servant à analyser les besoins et à déterminer les stratégies favorisant l'atteinte des objectifs sociaux et économiques. La réussite d'une initiative stratégique en matière d'économie sociale ne peut être possible que si l'on comprend bien le besoin de nouvelles relations entre l'État, le marché et la société civile. En effet, le fait que la définition de l'économie sociale ait soulevé un tel débat indique clairement qu'il faut mieux en comprendre les paramètres et la philosophie sous-jacente de développement.

Si l'on perçoit l'économie sociale comme un moyen pour le gouvernement de se dégager de ses responsabilités, les initiatives de politique publique se solderont par un échec. Si l'on perçoit l'économie sociale simplement comme une autre forme d'entrepreneuriat privé, elle se soldera aussi par un échec. L'efficacité de la politique publique réside dans une bonne compréhension du fait que l'économie sociale nécessite une forte participation de la part du gouvernement, mais en marge de son rôle traditionnel. Les représentants élus et les fonctionnaires doivent comprendre comment ils peuvent s'unir aux collectivités et à la société

civile et combiner les objectifs sociaux et économiques en vue de répondre aux besoins des citoyens et des collectivités où ils vivent.

Pour ces raisons, notre première recommandation stratégique porte sur le lancement d'une vaste campagne pour sensibiliser les représentants élus et les fonctionnaires et favoriser chez ces derniers une meilleure compréhension de l'économie sociale. Il faudrait intégrer à cette campagne une stratégie de « marketing social » pour sensibiliser le public à la nature, au potentiel et aux réalisations de l'économie sociale au Canada et pour qu'il y prenne part.

Il n'est pas possible de mesurer quantitativement le résultat possible de cette recommandation. Elle vise à réunir les conditions propices à l'application efficace des autres recommandations. Dans la section portant sur les défis que doivent relever les décideurs, nous avons mis en évidence les complexités de l'économie sociale avec lesquelles ils doivent composer. L'élaboration de politiques efficaces nécessite la collaboration de décideurs dans divers ministères, chacun possédant sa propre culture organisationnelle et ses objectifs précis. Ces décideurs doivent adopter une approche intégrée qui recoupe les diverses structures de gouvernement traditionnelles. De plus, ils doivent être en mesure d'établir de nouvelles relations avec les intervenants communautaires tout en bénéficiant de la compréhension et d'un soutien solide de la part des représentants élus. Pour toutes ces raisons, cette première recommandation est essentielle au succès de toute initiative stratégique en matière d'économie sociale.

9.2. Le besoin d'une structure gouvernementale stratégique afin de définir et de mettre en œuvre une approche intégrée pour la politique

Comme l'économie sociale comporte à la fois des objectifs sociaux et économiques, découle d'une approche holistique au développement et remet en question les méthodes de fonctionnement traditionnelles du gouvernement, les initiatives stratégiques en matière d'économie sociale ne peuvent ni se limiter à un seul ministère, ni être appuyées uniquement pour leur incidence sur le développement social ou leur contribution à la croissance économique. La liste en annexe au présent document énumère les divers outils et programmes qui pourraient éventuellement favoriser le développement de l'économie sociale. Toutefois, l'analyse de ces mesures a permis de conclure que, dans l'optique de tirer pleinement profit des occasions sectorielles et d'engendrer des retombées sociales et économiques pour les citoyens et les collectivités, une structure horizontale chapeauté par des dirigeants politiques influents s'impose pour faire participer le personnel et les organismes fédéraux et les renseigner sur le sujet.

Une étude des exemples observés dans d'autres pays appuie également cette recommandation. Les pays ou les régions dont l'économie sociale a prospéré au cours des dernières décennies sont ceux auxquels on a confié une responsabilité politique directe et où des structures précises ont été désignées, pour orienter et mettre en œuvre les initiatives stratégiques. Au Québec, par exemple, l'économie sociale a fait beaucoup de progrès, car elle incombe directement au premier

ministre de la province de 1996 à 2001 et, ultérieurement, au ministre des Finances et du développement économique. Un Bureau de l'économie sociale a été mis sur pied en ayant comme mandat précis de coordonner les mandats interministériels et d'assurer la collaboration de divers organismes gouvernementaux à l'appui de l'économie sociale. En Grande-Bretagne, le premier ministre Blair a appuyé l'initiative en matière d'entreprise sociale; la division des entreprises sociales créée au sein du ministère du Commerce et de l'Industrie a assuré le suivi de la mise en œuvre de la politique générale. En France, l'économie a fait de grands progrès pendant la période où le Secrétariat à l'Économie Solidaire était en place. En Argentine, la ministre du Développement social a défini l'économie sociale comme une priorité dans le domaine de la politique sociale et a mobilisé les hauts fonctionnaires de son ministère afin qu'ils mettent en œuvre de nouvelles initiatives stratégiques. En Wallonie (Belgique), le ministre du Développement économique est également responsable de l'économie sociale. Dans tous ces cas, le haut niveau d'autorité politique a permis de faire d'importantes percées en matière d'appui des politiques pour l'économie sociale.

La mise en œuvre d'une vaste initiative gouvernementale à long terme exige nécessairement la participation de divers organismes gouvernementaux et la mise en application de diverses politiques gouvernementales. Pour être sérieuse et durable, une initiative stratégique doit être ancrée à l'échelon le plus élevé du gouvernement et bénéficier d'un solide appui politique.

On recommande que le représentant élu responsable de l'économie sociale soit investi d'un mandat et ait un siège au Cabinet pour assurer la coordination pangouvernementale, appuyée par un organisme au sein du Conseil privé ou d'une autre organisation ayant le pouvoir de réunir et de mobiliser des ressources entre différentes entités du gouvernement fédéral et au sein de celles-ci.

Le résultat possible de cette recommandation ne peut être mesuré qu'en termes stratégiques, mais son importance est fondamentale. Il permettrait aux responsables du programme d'économie sociale de faire appel à divers ministères et d'assurer leur collaboration, tandis qu'à l'heure actuelle, la coordination de ce programme repose sur la bonne volonté de divers décideurs au sein du gouvernement fédéral. Ce résultat permettrait également à l'économie sociale d'occuper une meilleure place dans le programme des priorités et d'assurer l'adoption d'une approche intégrée et uniforme au développement dans toutes les régions, tout en tenant compte de la diversité dans les provinces et les territoires.

9.3. Des politiques territoriales qui offrent un soutien à long terme aux initiatives communautaires de développement

Le développement économique communautaire est un processus à long terme dont l'incidence ne peut être mesurée de la même façon que pour les programmes conventionnels de prestation des services. Le DÉC est un

processus de prise en charge qui permet aux collectivités de s'aider elles-mêmes au moyen d'une approche intégrée pour la revitalisation communautaire, qui englobe des objectifs sociaux, économiques, culturels et environnementaux. L'une des sources d'inspiration importantes pour l'initiative d'économie sociale du gouvernement du Canada est RESO, le premier groupe de développement économique communautaire urbain au Canada. La clé de la réussite de RESO et d'organisations similaires réside dans le financement essentiel continu fourni qui a permis aux intervenants de se rassembler, de rallier un consensus sur une stratégie de renouvellement des quartiers et de mettre en œuvre le plan fondé sur les efforts de collaboration du secteur privé, des syndicats, des organisations communautaires, des citoyens, des institutions et des trois ordres de gouvernement. L'initiative Collectivités dynamiques repose sur le même principe et a permis d'ajouter un volet de formation et de réseautage pour obtenir des résultats optimaux.

Dans toutes les régions du Canada, le DÉC est au cœur de l'émergence et du regroupement d'entreprises d'économie sociale, ce qui permet aux collectivités de créer des biens sociaux et économiques d'utilité collective en fonction de priorités et de conditions locales précises.

L'un des défis que comporte l'application d'une politique appuyant ces types de modèles de développement intégré est d'établir un modèle de financement flexible qui laisse place à diverses initiatives (formation, logement, stratégies de développement social, planification stratégique, développement d'entreprises) et reconnaît que les priorités peuvent changer d'une collectivité à l'autre et d'une année à l'autre. À l'heure actuelle, ce genre de soutien de la part des gouvernements fédéral et provinciaux est limité et fragmenté.

On recommande de mettre en place une initiative stratégique nouvelle et importante en collaboration avec le secteur du DÉC pour renforcer les approches territoriales visant la croissance de l'économie sociale par un soutien aux organisations et aux initiatives de développement économique communautaire auxquelles participent divers intervenants et secteurs, dans une action concertée ayant pour objectif la création d'occasions et de biens économiques et sociaux dans les collectivités rurales, urbaines, du Nord et autochtones. Cette démarche exige un financement pluriannuel qui tient compte de la nature à long terme du DÉC ainsi que des différents besoins et étapes de développement au sein des collectivités et de leurs organisations, allant de la planification et de la mobilisation initiale des collectivités aux investissements importants en matière de développement et d'exploitation.

La mise en application de cette recommandation permet de combler une importante lacune dans la politique publique, qui a comme résultat possible des économies par évitement des coûts et un meilleur rendement sur les dépenses de programme en raison d'investissements mieux coordonnés et d'un partenariat gouvernemental avec les organisations communautaires. De plus, une grande partie des données statistiques sur les populations défavorisées démontre une concentration géographique de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans les

collectivités qui éprouvent des difficultés sociales et économiques interreliées. Dans les collectivités urbaines, rurales, du Nord et autochtones où l'on observe des taux élevés de pauvreté et de chômage, on observe également des taux de santé précaire et d'instruction limitée plus élevés que la moyenne. En axant les efforts du gouvernement sur l'appui de stratégies menées par la collectivité et visant à créer des biens et à transformer les conditions sociales et économiques de manière intégrée, nous pouvons prévoir des résultats majeurs en ce qui concerne les conditions générales du Canada sur le plan des richesses, de la productivité et de la santé ainsi que sur le plan social.

9.4. Les initiatives particulières doivent être axées sur les réalités des collectivités urbaines et rurales et en tenir compte

Vu les contextes très différents dans lesquels les initiatives communautaires sont mises en œuvre, les politiques territoriales doivent également tenir compte des particularités des conditions urbaines et rurales.

Le DÉC, l'économie sociale et la question urbaine

Dans les centres urbains, le gouvernement a commencé à mettre en œuvre sa nouvelle initiative « Nouveau pacte pour les villes et les collectivités », qui vise à établir un cadre national pour renforcer les collectivités urbaines. Une « perspective urbaine » a été proposée pour coordonner les mesures des gouvernements fédéral et provinciaux dans les villes. La première mesure concrète a été le partage de la taxe sur l'essence afin de transférer les recettes directement aux municipalités. Des villes prospères ne peuvent toutefois exister que si on y trouve des quartiers prospères où la participation civique et la cohésion sociale sont fortes. Dans l'optique de ce genre d'approche, on a tout d'abord mis en œuvre des initiatives comme l'accord de Vancouver. Cependant, il faut adopter une approche plus systématique qui lie clairement la politique urbaine fédérale et le soutien au développement économique communautaire.

Il est possible de recourir à plusieurs modèles en place pour mettre en œuvre une stratégie urbaine. Le soutien continu apporté par Développement économique Canada, l'organisme régional du gouvernement du Canada situé au Québec, aux Corporations de développement économique communautaire collaborant avec les autorités provinciales et municipales a permis à des organisations intermédiaires composées de divers intervenants communautaires de contribuer au renouvellement des quartiers urbains. La contribution de ces organisations à la revitalisation de plusieurs quartiers pauvres a été importante, donnant lieu à la poursuite du soutien fédéral, dans certains cas depuis 1992.

Un exemple plus récent est l'Initiative Collectivités dynamiques, qui se veut un dialogue novateur sur les politiques, engagé par le Tamarack Institute, le Caledon Institute of Social Policy et la Fondation de la famille J.W. McConnell en partenariat avec le gouvernement fédéral. Cette initiative a pour objectif d'aider les collectivités locales à se prendre en charge pour régler des problèmes complexes et concevoir des politiques visant la réduction de la pauvreté et la revitalisation économique.

Puisant son inspiration dans la Roundtable on Comprehensive Community Initiatives organisée par l'Aspen Institute aux É.-U. en 1992, l'initiative Collectivités dynamiques est un partenariat pancanadien quadriennal d'apprentissage créé en 2002 et composé de quatorze villes de partout au Canada.¹ Les questions abordées et débattues varient d'une région à l'autre du pays, qu'il s'agisse de problèmes précis comme le logement ou de questions plus générales comme les capacités communautaires; toutefois, ce projet étudie également la façon dont un processus d'apprentissage actif et de transmission des connaissances des intervenants aux décideurs renforce les capacités communautaires à l'échelle locale. Il s'agit de dialogues plurisectoriels auxquels prennent part des représentants d'entreprises et du travail, des organisations communautaires, le secteur bénévole, les citoyens et le gouvernement, convoqués par une organisation désignée dans chaque ville. Un secrétariat national coordonne le projet, et les villes participantes partagent leurs points de vue et leurs stratégies dans le cadre d'un dialogue mensuel en ligne. La participation de dix ministères fédéraux à ce projet est extrêmement importante; ainsi, de nouveau, on passera forcément d'une approche hiérarchique et traditionnelle à une pratique axée sur la formulation horizontale des politiques. Changement essentiel : on ne réalisera plus d'évaluations fondées sur les résultats, mais on procédera à l'évaluation des processus afin de souligner la valeur des relations établies pour la mise en œuvre du projet.

On recommande que le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités comprenne un volet qui réunit les trois ordres de gouvernement et les collectivités afin de planifier et de mettre en œuvre des stratégies de développement économique et social par un soutien aux organisations de DÉC des quartiers.

Appui plus solide aux initiatives rurales

Au cours des dernières décennies, le gouvernement fédéral a spécifiquement ciblé des questions rurales grâce à son Secrétariat rural et à son programme Aide au développement des collectivités particulièrement conçus pour les collectivités rurales. Au fil des ans, on a observé une fluctuation de l'efficacité de ces organisations à relever divers défis dans le Canada rural, mais elles ont en général produit des résultats encourageants. Le type d'outils et de programmes qui ont été mis à la disposition des Sociétés d'aide au développement des collectivités et l'éventail d'intervenants qui composent les comités de bénévoles ont permis de mettre sur pied un réseau très diversifié d'organisations. Cette diversité a permis à certaines SADC et à certains partenariats novateurs de faire preuve d'une grande créativité reposant sur une approche de développement économique communautaire. Dans certaines régions ou collectivités, les SADC se sont davantage concentrées sur le développement de petites entreprises. Dans certaines régions du pays, les SADC ont créé de solides partenariats avec

¹ L'initiative Collectivités dynamiques comporte également un « programme portant sur le sexe et la pauvreté » en partenariat avec Condition féminine Canada pour renforcer les capacités des communautés à aborder la pauvreté du point de vue du sexe. Des femmes à faible revenu participent à des recherches et à des ateliers dans le cadre de ce projet.

d'autres organisations, les administrations municipales et les gouvernements provinciaux. Dans d'autres régions, elles ont évolué de manière plus isolée.

On recommande d'apporter certaines améliorations au cadre stratégique pour l'Aide au développement des collectivités afin de stimuler leur contribution aux stratégies d'économie sociale et de développement économique communautaire. Il faudrait étudier, en collaboration avec les réseaux de SADC existants, des mesures comme la diversification des programmes et des outils de ces collectivités (notamment un soutien aux entreprises sociales) afin de mettre en application une approche intégrée et générale au développement rural, et le fait de les inciter (ou de les obliger) à assurer la présence d'un large éventail d'intervenants au sein de leurs comités de bénévoles.

Le résultat possible de cette recommandation sera d'accroître l'incidence des programmes et des politiques en place en faveur des collectivités urbaines et rurales. En faisant participer un large éventail d'intervenants à l'initiative « Nouveau pacte pour les villes et les collectivités », et en augmentant la portée des SADC, le gouvernement canadien sera davantage en mesure de veiller à ce que ses investissements dans les villes et les régions rurales permettent de favoriser un développement durable et de mobiliser les énergies des collectivités locales.

9.5. Des politiques sectorielles qui favorisent des occasions de développement afin de répondre aux nouveaux marchés et besoins

Les organisations et les entreprises communautaires collectives offrent de nombreux avantages comparatifs pour répondre à certains problèmes sectoriels. Par le passé, les entreprises d'économie sociale ont occupé de larges secteurs des marchés public et privé en raison de leur capacité à cerner les besoins naissants, à proposer une structure et des solutions novatrices ou à occuper des secteurs qui ne sont pas considérés comme étant suffisamment rentables pour les initiatives privées sans but lucratif. L'évolution du mouvement coopératif dans les secteurs financiers et agricoles est un exemple de la façon dont l'économie sociale s'est emparée d'importants secteurs du marché au moment où les entreprises de propriété privée n'étaient pas intéressées à répondre aux nouveaux besoins ou en mesure de le faire.

La liste des politiques et des programmes illustre la façon dont les initiatives sectorielles stratégiques ou de programmes peuvent favoriser le développement de l'économie sociale. Au cours des 20 dernières années, certains organismes provinciaux ou fédéraux ont choisi d'encourager les entreprises d'économie sociale dans certains secteurs en raison de leur engagement à l'égard de l'intérêt collectif. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les stratégies de développement du marché du travail ainsi que les initiatives de soins à la petite enfance et de logement. Dans le domaine des services de santé et des services sociaux, la plupart des provinces se sont fiées au secteur sans but lucratif pour fournir des services spécialisés importants aux collectivités et à certaines

populations ciblées. Tout récemment, de nombreuses municipalités, surtout au Québec, ont choisi de faire des affaires avec des entreprises d'économie sociale pour relever les défis visant la réduction des déchets et l'accroissement des activités de recyclage.

En raison de questions de compétence, le gouvernement fédéral n'est pas le premier intervenant dans la plupart des politiques sectorielles en faveur de l'économie sociale. Toutefois, il peut jouer un rôle dans les secteurs où il est présent et appuyer les gouvernements provinciaux afin qu'ils reconnaissent le développement d'entreprises d'économie sociale au sein de divers secteurs de l'économie canadienne et qu'ils contribuent à ce développement.

Par exemple, le rôle de la radio et de la télévision communautaires, qui constituent un volet de l'économie sociale, prend de plus en plus d'ampleur dans le contexte de la concentration des médias. Pour de nombreuses régions rurales, les médias communautaires sont l'unique façon d'avoir accès à l'information sur ce qui se passe dans leurs collectivités. Dans la réponse du gouvernement du Canada au rapport du Comité permanent du patrimoine canadien, *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion*, on énonce clairement l'engagement à répondre aux besoins des Canadiens sur le plan de l'intérêt public dans le domaine de la radiodiffusion. De par leur rôle, les entreprises d'économie sociale disposent d'un potentiel énorme pour répondre à ces besoins. Une initiative sectorielle en faveur de la radiodiffusion communautaire pourrait comprendre les mesures suivantes : un engagement à acquérir un pourcentage de l'espace publicitaire du gouvernement fédéral pour la présentation de messages d'intérêt public par des médias communautaires (une mesure similaire existe pour les médias communautaires au Québec et pour les émissions de radio communautaire présentées dans les langues minoritaires au Canada), et l'ouverture des programmes de Patrimoine canadien aux médias communautaires et à leurs associations.

Afin de renforcer la contribution de divers ministères et organismes fédéraux à l'initiative d'économie sociale, on recommande que divers ministères (Patrimoine canadien, Environnement) collaborent avec la secrétaire parlementaire et la Table ronde sur l'économie sociale pour cerner les initiatives stratégiques sectorielles possibles en faveur de l'économie sociale.

Le résultat possible de cette recommandation sera une cohérence accrue et un meilleur rendement du capital investi dans le cadre des nombreuses initiatives sectorielles entreprises par divers ministères. L'approche traditionnelle au développement qui caractérise la plupart des gouvernements diminue la capacité à créer une synergie parmi différents programmes et politiques. En adoptant une « perspective d'économie sociale » en ce qui concerne les initiatives sectorielles, le gouvernement du Canada peut offrir un appui solide à l'initiative d'économie sociale en respectant les limites des programmes et des budgets en place.

9.6. Les politiques particulières du marché du travail doivent permettre d'aider les groupes marginalisés à tirer profit des initiatives de développement économique communautaire et d'économie sociale

Le soutien à l'intégration sociale et économique de groupes marginalisés à l'aide de programmes d'emploi et de formation au titre de la *Loi sur l'assurance-emploi* est un objectif important des gouvernements fédéral et provinciaux. De nombreuses organisations participant au DÉC et à l'économie sociale contribuent activement à l'exécution de ces programmes à l'échelle communautaire, obtenant ainsi des résultats majeurs en raison de leur connaissance des conditions locales et de l'importance de leur engagement local, de leurs partenariats et des ressources obtenues dans les collectivités. Les stratégies de développement économique communautaire et d'économie sociale adoptées dans le domaine de l'emploi et de la formation peuvent permettre la création d'approches holistiques et globales pour aider les Canadiens sans emploi et défavorisés à trouver un emploi et à être indépendants sur le plan économique au moyen d'un éventail de mesures de soutien et d'initiatives locales personnalisées. Toutefois, ces stratégies et l'accès à celles-ci sont de plus en plus limités par les conditions, **les contrats** et les critères d'admissibilité du gouvernement. Les programmes sous l'égide du gouvernement doivent appuyer des groupes communautaires afin de leur offrir des initiatives souples et intégrées. Parallèlement, la politique fédérale doit tenir compte du fait que la plupart des provinces ont négocié des ententes avec le gouvernement fédéral sur des questions de développement du marché du travail.

On recommande d'apporter des changements aux politiques du gouvernement fédéral pour appuyer des programmes communautaires souples de DÉC et d'économie sociale afin de veiller à ce que tous les Canadiens puissent bénéficier de la formation et d'autres mesures de soutien dont ils ont besoin pour participer efficacement à l'économie d'aujourd'hui; le gouvernement fédéral doit notamment investir davantage de fonds de l'assurance-emploi en vue d'améliorer l'accès aux occasions d'emploi et de formation pour les populations marginalisées n'étant pas admissibles à l'heure actuelle aux programmes d'assurance-emploi.

Le résultat possible sera sans aucun doute l'incidence sur les groupes marginalisés de la société canadienne et les occasions accrues pour ceux-ci de bénéficier d'une formation et d'un soutien pendant leur intégration au marché du travail. Les praticiens de l'économie sociale et du DÉC disposent du savoir-faire nécessaire pour répondre aux besoins de ces populations, donc là n'est pas le problème. Le principal problème concerne l'insuffisance de fonds et, comme on l'a mentionné plus haut, l'exécution des programmes dans les provinces où le gouvernement fédéral participe directement à l'exécution de programmes de développement du marché du travail.

9.7. Politiques d'approvisionnement préférentielles en faveur de l'économie sociale

Par le passé, les gouvernements ont usé de leur pouvoir d'achat pour favoriser la croissance économique dans divers secteurs économiques. De plus, des politiques particulières existent depuis nombre d'années pour favoriser l'intégration sociale, l'entrepreneuriat des minorités ou la protection de l'environnement. La *Minority Business Act* des États-Unis et la « politique de bénévolat » au sein de l'Union européenne, qui a ouvert la voie à l'établissement de critères sociaux dans les pratiques publiques en matière d'approvisionnement, en sont deux bons exemples. Le gouvernement canadien pourrait contribuer concrètement aux objectifs sociaux, économiques et environnementaux, sans pour autant devoir défrayer des coûts supplémentaires, en ajoutant un certain nombre de dispositions sur le plan social ou des approches préférentielles à sa politique d'approvisionnement.

Le rapport final rédigé par le Groupe de travail du secrétaire parlementaire sur l'examen des achats de l'ensemble du gouvernement en janvier 2005 ouvre la voie à la possibilité d'utiliser la politique d'approvisionnement comme moyen d'appuyer l'économie sociale au Canada. Le rapport énonce ce qui suit :

Le gouvernement devrait évaluer la politique et la pratique qui consistent à faire appel aux opérations d'achats pour réaliser les objectifs du programme des retombées socio-économiques. Les critères devraient porter sur les facteurs suivants :

- *Le processus d'approvisionnement est un instrument stratégique (par opposition à d'autres instruments comme la réglementation ou l'investissement direct d'après les facteurs comme l'évaluation de la capacité et des perspectives des bénéficiaires visés et du modèle de réalisation);*
- *L'incidence des besoins potentiels sur les processus d'approvisionnement (dont les coûts et l'effort);*
- *La cohérence avec les objectifs globaux (priorités et uniformité dans chaque politique et entre les différentes politiques).*

On s'attend à ce que, pour chaque programme, les éléments particuliers de ces trois facteurs varient en fonction des risques, de la complexité et de la capacité des objectifs de la politique et des mécanismes de réalisation.

On pourrait entreprendre une initiative du gouvernement fédéral dans le domaine de l'approvisionnement de trois différentes façons :

- 1) établir une législation pour définir les critères sociaux ou environnementaux servant au choix des entreprises (le modèle européen);
- 2) mettre en place une approche particulière fondée sur des quotas (modèle américain);
- 3) fournir des renseignements et un soutien aux autorités locales sur les moyens de mise en application de politiques d'approvisionnement locales en faveur de l'économie sociale (modèle britannique).

On recommande que le gouvernement canadien adopte une politique préférentielle d'approvisionnement en faveur d'entreprises d'économie sociale qui intègrent des groupes marginalisés, contribuent à la protection de l'environnement ou contribuent directement aux efforts de revitalisation des collectivités.

On peut facilement évaluer le résultat possible d'une politique d'approvisionnement favorable par des mesures économiques traditionnelles, comme la hausse des dépenses et des investissements dans les collectivités défavorisées ou l'augmentation des occasions d'emploi pour les groupes défavorisés. La New Economics Foundation au Royaume-Uni fait état de ce cas dans un document intitulé *Public Spending for Public Benefit (Dépenses publiques dans l'intérêt du public)*. Il démontre que le secteur public du R.-U. consacre 125 milliards de livres par année à la prestation de biens et de services. Si ce secteur réaffectait seulement 10 % de ces dépenses pour fournir des biens et des services aux secteurs les plus défavorisées du pays, 12,5 milliards de livres seraient injectées dans ces secteurs, ce qui représente plus de 17 fois les dépenses annuelles du R.-U. affectées au renouvellement (725 millions de livres).

9.8. Il faut mettre en place des mesures fiscales et d'autres moyens pour encourager l'investissement privé dans les initiatives d'économie sociale et de DÉC

Tous reconnaissent, malgré la disponibilité d'importants capitaux privés mis en commun, que les capitaux de développement pour les initiatives de DÉC et d'économie sociale sont insuffisants. Cette situation est principalement attribuable au fait que ces initiatives ne peuvent répondre aux attentes d'investisseurs traditionnels en termes de risque et de taux de rendement. Par exemple, on trouve les sources de capitaux d'investissement éventuel les plus importantes dans les caisses de retraite du Canada. Toutefois, celles-ci sont peu au fait du concept de l'économie sociale et ne comprennent généralement pas le bien-fondé des investissements dans ce secteur. De par leur nature, les caisses de retraite évitent de prendre des risques. Une stratégie concertée, à laquelle prennent part des intervenants du gouvernement et de l'économie sociale, et visant à engager des capitaux institutionnels, comme le font les caisses de retraite aux États-Unis au moyen d'investissements ciblés économiquement (ICE), pourrait avoir une incidence considérable sur la disponibilité des capitaux pour les initiatives d'économie sociale.

Au fil des ans, le gouvernement du Canada a adopté plusieurs politiques pour que les Canadiens réalisent des économies et fassent des investissements. Grâce à ces politiques, des particuliers ont accès aux mesures incitatives du gouvernement fédéral qui poussent à investir dans divers autres titres, notamment, et de plus en plus, l'investissement de capital à l'extérieur du Canada; il n'existe cependant aucune mesure incitative favorisant l'investissement dans des sociétés collectives à finalité sociale. Il est peut-être temps d'établir un traitement plus équitable.

La liste des pratiques exemplaires dans certaines provinces canadiennes et dans d'autres pays démontre clairement que des politiques ciblées permettent d'orienter l'investissement de capitaux privés dans des collectivités à faible revenu ou des sociétés à finalité sociale. Ces politiques portent sur des garanties de prêts et des crédits d'impôt en passant par des mesures permettant aux caisses de retraite de réaliser des investissements ciblés économiquement. Vu le rôle important que les capitaux jouent en ce qui concerne les stratégies d'économie sociale, plusieurs recommandations sont proposées :

On recommande que le gouvernement fédéral établisse un nouveau crédit d'impôt fédéral ainsi qu'une garantie du capital lié à des instruments financiers (actions, obligations), ce crédit et cette garantie étant octroyés par les fonds d'investissement communautaires selon des exigences définies qui doivent être élaborées en collaboration avec ces fonds et qui seront complémentaires aux mesures provinciales déjà en place. Le crédit d'impôt doit être offert autant aux particuliers qu'aux établissements.

Afin que les particuliers puissent investir dans l'économie sociale, on recommande que le gouvernement du Canada autorise l'admissibilité des REÉR aux placements par emprunt et en actions dans des fonds d'investissements communautaires.

On recommande également qu'il collabore avec le secteur coopératif pour établir de nouvelles mesures fiscales directement adaptées au modèle de l'entreprise coopérative, comme le Régime d'investissement coopératif (Québec), qui offre des crédits d'impôt aux travailleurs et aux producteurs qui investissent dans leurs propres coopératives.

On recommande de cerner les obstacles qui empêchent les caisses de retraite d'effectuer des investissements ciblés économiquement, et de prendre des mesures pour éliminer ces obstacles en acceptant certains risques raisonnables et en obtenant des résultats raisonnables.

On recommande que des crédits d'impôt pour dons de charité soient consentis aux organisations de DÉC ou à d'autres organisations intermédiaires qui se consacrent à des activités sans but lucratif, de sorte qu'elles puissent mobiliser efficacement les capitaux prévus pour aider les collectivités en déclin par le soutien aux entreprises sociales.

On ne peut pas mesurer le résultat possible de ces recommandations. L'aptitude à réunir des capitaux privés à des fins sociales s'est accrue de façon exponentielle au cours des dernières années. Des fonds d'investissement qui sont respectueux de l'éthique et des groupes d'investissement responsables socialement ont cerné l'investissement communautaire comme étant l'un des trois secteurs d'investissement socialement responsable. À l'échelle communautaire, l'accès au capital patient qui permet de mesurer le rendement économique, social et environnemental du capital investi peut faire la différence entre le renouvellement des collectivités, particulièrement dans des régions rurales et des quartiers urbains défavorisés, et un déclin encore plus marqué. L'initiative

contenue dans le budget de 2004 consacrant 100 M\$ à la création d'un fonds de capital patient dans chaque région du Canada constitue une première étape vers la mobilisation de ce capital. Chacune des recommandations susmentionnées vise à établir un pont entre les investisseurs privés éventuels, que ce soit des particuliers ou des établissements, et les initiatives d'économie sociale.

9.9. Le soutien à l'innovation sociale, à la recherche et au développement doit faire partie intégrante de la politique publique

Contrairement à l'innovation technologique, l'innovation sociale ne se fait pas dans un environnement contrôlé où les produits ou les processus peuvent être améliorés avant d'en faire une utilisation pratique. L'innovation sociale est un processus d'apprentissage acquis par l'expérience, des essais et des erreurs. De plus, il n'est pas possible de reproduire de façon exacte des initiatives réussies, mais elles doivent être adaptées à chacune des réalités locales.

L'innovation sociale fait partie intégrante des pratiques d'économie sociale. Il est essentiel d'être capable de soutenir cette innovation et de systématiser les leçons tirées afin d'améliorer les pratiques courantes et de répandre l'usage des pratiques exemplaires dans divers contextes. À cette fin, la manière la plus efficace est d'instaurer un processus dynamique de recherche active et de favoriser l'établissement de partenariats entre les chercheurs et les praticiens, tout en s'assurant que ces derniers sont partenaires à part entière dans le cadre du processus. La création récente d'un Pivot national de l'économie sociale, auquel participent divers partenaires (le RCDEC, Imagine, le Chantier de l'économie sociale, Noyaux régionaux, des chercheurs de la University of Victoria, l'IEPO, l'UQAM et de nombreux autres) marque une étape importante et permet de mettre sur pied une infrastructure favorisant la systématisation de la recherche et des pratiques partout au Canada.

On recommande que des fonds soient mis à la disposition de divers organismes et ministères pour mettre à l'essai de nouvelles pratiques novatrices dans le domaine du DÉC et de l'économie sociale. Ces fonds doivent être affectés particulièrement à la mise à l'essai de nouvelles initiatives non liées aux programmes, qui feront ensuite l'objet d'évaluations axées sur les résultats.

On recommande que le CRSH assure un soutien continu et à long terme aux partenariats universités-collectivités dans le contexte de l'économie sociale.

On recommande que des fonds de recherche-action soient mis à la disposition d'organisations intermédiaires d'économie sociale en vue d'assurer la systématisation des connaissances acquises et la transmission des leçons tirées aux organisations communautaires partout au Canada.

Le résultat possible de ces recommandations seront les suivantes : il conviendra de bien renseigner les gens sur la diversité de l'économie sociale au Canada, de

brosser un tableau clair de son importance et de sa portée, de parvenir à un consensus sur les questions de définitions et de veiller à ce que les pratiques exemplaires soient transmises, de façon à élargir les fondements sur lesquels repose l'évolution du secteur. C'est également une stratégie clé pour la transmission des connaissances et de l'expérience du Canada à l'étranger.

9.10. Les politiques en faveur de l'économie sociale doivent appuyer des initiatives ciblant certains segments de la population, particulièrement les femmes, les personnes handicapées, les immigrants récemment arrivés au pays et les Premières nations

En règle générale, les initiatives d'économie sociale se caractérisent par leur approche globale au développement et sont donc accessibles aux personnes de tous statuts sociaux et de toutes origines. Toutefois, des activités importantes dans le domaine du DÉC et de l'économie sociale visent également à améliorer l'intégration sociale de populations précises qui sont confrontées à des obstacles structurels à la participation sociale et économique, notamment les femmes, les Premières nations, les Autochtones, les personnes handicapées et les immigrants récemment arrivés au pays. Il faut mettre en place des stratégies précises qui renforceront le recours à des outils et à des approches de DÉC et d'économie sociale en collaboration avec des représentants de ces groupes.

Par exemple, le Conseil pan-canadien du développement économique communautaire des femmes insiste sur le fait que le DÉC axé sur les femmes est fondamentalement différent du DÉC axé sur le grand public, car il adapte le cadre de DÉC en vue d'accomplir des changements visant les femmes. Le Conseil souligne également le fait que les femmes tendent à canaliser leurs énergies entrepreneuriales sur la création de sociétés à finalité sociale, reflétant ainsi leur rôle de soutien dans la vie communautaire. Au Québec, on peut prouver cette affirmation à l'aide de statistiques selon lesquelles, d'après une étude réalisée par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en économie sociale et action communautaire, 76 % des emplois rémunérés et 63 % des postes de cadre dans des entreprises sans but lucratif d'économie sociale sont occupés par des femmes. Dans le secteur coopératif/de l'économie sociale, qui a fait l'objet d'une étude, les femmes représentent 44 % de la main-d'œuvre, mais seulement 18 % occupent un poste de cadre. Il n'est possible d'expliquer en partie cette situation qu'en raison d'une forte concentration de coopératives forestières, qui ne comptent presque uniquement que des hommes.

On recommande la mise sur pied de groupes de travail, en collaboration avec d'importantes organisations régionales et nationales, pour envisager la possibilité d'élaborer des politiques et des stratégies ciblées en matière d'économie sociale visant les femmes, les Autochtones, les Premières nations, les personnes handicapées et les immigrants récemment arrivés au pays.

Le résultat possible de cette recommandation comporte deux volets : premièrement, la mise sur pied de groupes de travail et d'initiatives ciblées réunit les conditions propices à une économie sociale globale qui ne laisse de côté

aucun groupe de Canadiens. Deuxièmement, un examen des pratiques novatrices d'économie sociale et de DÉC pourrait fournir de nouveaux moyens de répondre aux besoins de diverses populations ciblées.

9.11. Il faut affecter des ressources pour permettre aux organisations intermédiaires de fournir un soutien aux intervenants locaux et régionaux et d'établir des réseaux nationaux et internationaux de façon à faire connaître les innovations canadiennes et à tirer profit des expériences d'autres pays

Au cours de la dernière décennie, on a observé une évolution exponentielle de l'économie sociale et du DÉC au Canada. Certaines régions du pays sont à l'avant-garde et ont investi dans le partage de leurs connaissances. D'autres régions n'en sont qu'à leurs premiers balbutiements pour ce qui est de reconnaître la valeur d'initiatives communautaires mises en place actuellement, et plusieurs provinces n'ont pas créé l'environnement de politique publique propice à l'évolution durable du DÉC et de l'économie sociale.

On peut établir un parallèle sur la scène internationale avec cette situation. Plusieurs pays européens et latino-américains ont fait preuve de leadership et de dynamisme concernant l'économie sociale. D'autres ne se sont pas encore attachés à la vague d'initiatives économiques communautaires qui se multiplient dans tous les pays ou presque. Malgré des niveaux de développement inégaux, l'expérience du Canada, et particulièrement celle du Québec, a suscité une attention considérable sur la scène internationale.

L'une des façons les plus stratégiques de favoriser le développement de pratiques novatrices est le soutien aux organisations intermédiaires, dont les fonctions consistent entre autres à favoriser l'établissement de réseaux et les transferts de connaissances. Il n'est possible de le faire que par le soutien aux structures intermédiaires à l'échelle régionale, nationale et internationale. L'expérience du Québec constitue une preuve évidente que les organisations intermédiaires dynamiques appuyées et reconnues par le gouvernement réunissent les conditions qui favorisent leur évolution rapide au sein des collectivités et facilitent le travail des décideurs et des administrations publiques, soit interagir efficacement avec divers intervenants.

La création de la Table ronde sur l'économie sociale est un pas dans la bonne direction. Il reste beaucoup à faire pour s'assurer que la Table ronde et l'initiative d'économie sociale réunies peuvent miser sur la réussite en disposant d'une infrastructure efficace d'apprentissage et de développement établie par des réseaux actifs et dynamiques d'intervenants au sein de l'économie sociale et leurs partenaires.

On recommande que le gouvernement du Canada investisse dans le développement et le regroupement de réseaux parmi les intervenants de la société civile à l'échelle régionale et nationale ainsi que de réseaux entre ces derniers et le gouvernement dans le domaine de l'économie sociale.

On recommande également que le gouvernement du Canada appuie les réseaux nationaux dans leurs travaux visant à transmettre les connaissances acquises par le Canada aux autres pays et à tirer des leçons de leurs expériences.

Ces recommandations peuvent donner lieu à de nombreux résultats possibles. Le premier résultat porte sur la garantie que l'initiative stratégique fédérale reposera sur les besoins réels exprimés par les praticiens et formulés par des représentants légitimes de réseaux de membres tant à l'échelle régionale que nationale. Le deuxième résultat concerne le renforcement de la participation du Canada au débat et aux réseaux internationaux portant sur l'économie sociale ou solidaire. En 1997, les réseaux d'économie sociale du Québec ont organisé un événement majeur réunissant les représentants de l'économie sociale et solidaire de 37 pays. Plusieurs organisations canadiennes, notamment le RCDÉC et le Chantier de l'économie sociale, de même que plusieurs ONG canadiennes, avec l'appui de l'ACDI, ont contribué de façon importante à l'organisation du prochain événement majeur qui se tiendra au Sénégal en novembre 2005, sous l'égide du RIPESS (Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire) nouvellement créé. Le RCDÉC et le Chantier sont tous deux membres du comité de liaison intercontinentale du RIPESS. Cette initiative et d'autres échanges bilatéraux ou multilatéraux avec d'autres pays permettent non seulement de renforcer le rôle du Canada sur la scène internationale, mais ils sont également riches en enseignements pour l'économie sociale du Canada.

10. ANNEXE : LISTE DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES PUBLICS

10.1. Gouvernement du Canada

10.1.1. Politique territoriale

Développement régional

Il existe quatre organismes de développement régional mandatés par le gouvernement fédéral : Développement économique Canada pour les régions du Québec, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, l'Initiative fédérale de développement économique pour les régions rurales et le Nord de l'Ontario (FedNor) et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA).

Chaque **organisme de développement régional (ODR)** fournit un soutien aux projets communautaires ainsi qu'aux initiatives sectorielles basées sur la population (les Autochtones, les francophones, les femmes et les jeunes) qui contribuent au bien-être socio-économique de ses régions. Il est responsable de la mise en œuvre de l'initiative d'économie sociale du gouvernement du Canada.

Les ODR gèrent également le **Programme de développement des collectivités**, qui accorde un financement à long terme aux Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), ou Corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC), qu'on appelle ainsi au Canada atlantique. Ces sociétés ou corporations sont des organismes indépendants sans but lucratif qui contribuent à la création et à l'expansion de petites entreprises dans les collectivités rurales, en leur fournissant des fonds d'emprunt, des services de planification opérationnelle et d'autres services d'assistance technique. Dans certains cas, les sociétés ou corporations participent activement au développement économique communautaire (selon la définition du RCDÉC) de même qu'à la création d'entreprises locales. Chaque organisme de développement régional a mis au point des mécanismes favorisant les activités de prêts à l'entreprise des SADC/CBDC, principalement au moyen de garanties pour pertes sur prêts afin d'atténuer les risques, et dispose de points de service permettant d'obtenir un soutien et des renseignements concernant les entreprises. Le texte qui suit comporte des exemples de programmes particuliers que gèrent les organismes de développement régional.

La **FedNor** fournit un soutien aux initiatives d'organisations sans but lucratif, de corporations de développement économique communautaire, de municipalités et de Premières nations dans les domaines suivants : la relance économique communautaire là où il y a eu un ralentissement soudain de l'économie locale; l'établissement d'infrastructures de capitaux communautaires, de télécommunications, de services Internet et de tourisme; la formation, la commercialisation et la recherche concernant le développement touristique; le

soutien aux organisations sans but lucratif qui encouragent l'entrepreneuriat et le développement. De plus, la FedNor appuie les entreprises et l'industrie en mettant en œuvre des initiatives de recherche et de développement, de commercialisation, de commerce et d'investissement, et finance les stages de jeunes dans les secteurs sans but lucratif et des affaires.

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest encourage le développement économique au moyen de partenariats et d'une collaboration avec d'autres ordres de gouvernement de même qu'avec des organisations privées, sans but lucratif et communautaires, en adoptant trois orientations stratégiques : innovation; entrepreneuriat; collectivités durables. Les Ententes de partenariat pour le développement économique de l'Ouest fournissent aux quatre provinces de l'Ouest des fonds fédéraux correspondants pour qu'elles puissent mettre en œuvre des initiatives qui favorisent la croissance économique dans des secteurs prioritaires. Les Ententes sur le développement urbain mettent à contribution des partenariats avec les provinces et les administrations municipales pour aborder les questions urbaines. L'Initiative d'adaptation économique de l'industrie et des collectivités touchées par le différend sur le bois d'œuvre appuie les collectivités dépendant des forêts concernant la diversification économique et l'adaptation en réponse aux droits compensateurs sur le bois d'œuvre résineux imposés par les États-Unis.

L'Agence de promotion économique du Canada atlantique fournit des services pour favoriser l'entrepreneuriat, l'investissement, l'essor commercial et l'innovation. Le Programme de développement des entreprises (PDE) favorise la mise sur pied, l'agrandissement ou la modernisation de petites et de moyennes entreprises. Le Programme permet d'obtenir sans garantie des contributions remboursables ne portant aucun intérêt. Les organisations sans but lucratif qui offrent des services d'appoint aux entreprises peuvent également être admissibles. Le Fonds des collectivités innovatrices (FCI) favorise des initiatives visant la diversification et l'amélioration de l'économie des collectivités de la région de l'Atlantique. Le FCI tire parti des possibilités et des forces qui existent au sein de ces collectivités afin de développer des secteurs industriels concurrentiels, productifs et stratégiques; de renforcer l'infrastructure communautaire des collectivités rurales; d'investir dans des projets qui améliorent la capacité des collectivités de relever les défis en matière de développement économique et de tirer profit de leurs forces, de leurs atouts et des possibilités qui se présentent.

Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) exploite des services de développement destinés aux petites et aux moyennes entreprises et offre un soutien au DÉC à 18 régions. L'agence a intégré un volet urbain à ses services de soutien aux organisations communautaires de développement. Les corporations de développement économique communautaires (CDEC) obtiennent des fonds de la part de DEC pour appuyer les efforts généraux de revitalisation dans les collectivités urbaines pauvres. Cette initiative, qui était d'abord un projet pilote en 1991, appuie désormais quatorze CDEC dans différentes villes du Québec.

Développement rural

Le Secrétariat rural d'Agriculture et Agroalimentaire Canada appuie l'**Initiative de réseautage** à l'échelle rurale qui finance trois types de projets communautaires en milieu rural visant à renforcer les capacités des collectivités : activités d'apprentissage (formation et perfectionnement des compétences destinés aux intervenants dans les collectivités et détermination des besoins et des atouts des collectivités rurales et éloignées); partenariats (élaboration de plans d'action visant le développement des collectivités et le renforcement des capacités des collectivités, et travaux de recherche socio-économiques portant sur les problèmes qu'éprouvent les collectivités rurales); réseaux (amélioration de la capacité des collectivités et des organisations communautaires à trouver des solutions aux problèmes dans les collectivités rurales et éloignées, contribuant ainsi à renforcer les capacités des collectivités).

Apprentissage communautaire

L'**Initiative des Réseaux d'apprentissage communautaire** de Ressources humaines et Développement des compétences Canada appuie des projets pilotes communautaires qui mettent en valeur des moyens innovateurs et durables d'utiliser les technologies de réseaux existantes en vue d'améliorer les compétences et les connaissances des apprenants adultes des collectivités canadiennes. Le Bureau des technologies d'apprentissage, créé en 1996 par le gouvernement fédéral, gère cette initiative, qui favorise l'adoption d'approches gérées par la collectivité pour encourager l'apprentissage continu qui visent à favoriser le développement social et économique et qui sont soutenues par des réseaux d'ordinateurs fonctionnant sur Internet.

10.1.2. Outils génériques de développement d'entreprises et de recherche

Le **Programme de capital d'appoint** de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, en partenariat avec les Corporations au bénéfice du développement communautaire et d'autres organisations, prévoit des prêts pour mettre sur pied, agrandir ou améliorer une petite entreprise ainsi que pour acquérir des compétences en affaires.

Le Programme **IDÉE-PME** de Développement économique Canada pour les régions du Québec est un programme d'aide financière dont l'objectif est de faciliter et d'améliorer la création de petites et de moyennes entreprises (PME) dans chaque région du Québec. Le Programme vise également à aider ces entreprises à devenir plus concurrentielles sur la scène mondiale. Les clients de Développement économique Canada font principalement partie des trois groupes suivants : 1) les petites et moyennes entreprises ayant un établissement d'affaires au Québec (200 employés et moins); 2) les groupes et les associations de PME; 3) les organisations de soutien au développement économique et les organisations de soutien aux PME québécoises.

En 1999, le Conseil de recherches en sciences humaines a mis sur pied un nouveau programme afin de favoriser la création de partenariats de recherche entre les chercheurs universitaires et les intervenants non universitaires de la

société civile canadienne. Ce programme de l'ARUC (Alliance de recherche universités-communautés) et l'Initiative de recherche sur la nouvelle économie ont permis d'établir des partenariats constructifs et ont produit des résultats majeurs dans le domaine de l'économie sociale. La réussite de l'ARUC en économie sociale au Québec et de la Manitoba Research Alliance on Community Economic Development in the New Economy ont servi d'inspiration à la mise en œuvre par le CRSH du nouveau programme de l'ARUC sur l'économie sociale totalisant 15 M\$ et annoncé dans le budget fédéral de 2004.

10.1.3. Politiques sectorielles

L'Initiative de développement coopératif (IDC) est un programme de partenariat conjoint entre le gouvernement fédéral et le secteur coopératif visant à aider les gens à mettre sur pied des coopératives ainsi qu'à étudier et à mettre à l'essai des moyens novateurs d'utiliser le modèle coopératif. L'IDC rend l'option coopérative plus facilement accessible aux Canadiens afin de répondre à leurs problèmes actuels. L'Initiative est gérée par le Secrétariat aux coopératives d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et les deux organisations coopératives nationales, en partenariat avec dix-sept organisations régionales et sectorielles partout au Canada. L'Initiative offre un soutien à la création de nouvelles coopératives dans des secteurs prioritaires, notamment en ajoutant une valeur à l'agriculture; en permettant l'accès aux soins de santé et aux soins à domicile; en favorisant le développement économique dans les collectivités rurales, éloignées ou du Nord; en favorisant le développement des collectivités autochtones; en favorisant l'intégration des immigrants aux collectivités canadiennes; en trouvant des solutions communautaires aux enjeux environnementaux.

Le Programme de partenariats pour le développement social de Développement social Canada fournit un financement aux organisations sans but lucratif, aux établissements d'enseignement, aux centres de recherche et aux associations professionnelles qui travaillent à combler les besoins en matière de développement social des personnes handicapées, des enfants et de leurs familles, ou d'autres groupes vulnérables ou exclus au Canada. Le programme comprend un soutien aux initiatives locales visant la réduction de la pauvreté et aux initiatives connexes portant sur l'intégration sociale.

Les prestations d'emploi et mesures de soutien sont offertes aux Canadiens sans emploi admissibles au titre de la *Loi sur l'assurance-emploi* au moyen d'ententes de contribution avec les fournisseurs de services. À Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, en Colombie-Britannique et au Yukon, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) gère directement ces prestations et mesures selon les conditions des ententes de cogestion conclues avec les gouvernements de ces provinces et territoires. En Ontario, il n'existe aucune entente (elle fait présentement l'objet d'une vive discussion). Dans les autres provinces et territoires, des Ententes sur le développement du marché du travail ont confié la responsabilité à leurs gouvernements respectifs, et les programmes financés par l'assurance-emploi sont gérés de manière intégrale

conjointement avec les mesures d'emploi relevant de mandats provinciaux d'aide au revenu. Les programmes d'aide à l'emploi permettent aux personnes sans emploi de se préparer à l'emploi, d'en obtenir un et de le conserver, en leur fournissant des services comme l'orientation professionnelle, les techniques de recherche d'emploi, le placement et l'information sur le marché du travail. Au nombre d'autres programmes communautaires d'emploi et de perfectionnement des compétences figurent les Partenariats du marché du travail; les Subventions salariales ciblées; les Partenariats pour la création d'emplois; le Travail indépendant; et Objectif carrière. Nombre de ces programmes sont exécutés par des organisations sans but lucratif ayant comme mandat le développement économique communautaire.

L'Initiative de partenariats en action communautaire de l'Initiative nationale pour les sans-abris a été lancée en 1999 pour créer une approche plus intégrée de la lutte contre l'itinérance au Canada. En plus d'apporter une aide financière aux collectivités, l'IPAC encourage celles-ci à travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les municipalités, le secteur privé et le secteur bénévole pour renforcer les capacités existantes et trouver de nouvelles solutions aux problèmes de l'itinérance. Les projets financés soutiennent les secteurs prioritaires cernés grâce au processus de planification communautaire. L'IPAC vise à augmenter la disponibilité des divers services et installations du continuum de services, de l'itinérance à l'autonomie, ainsi que l'accès à ceux-ci – refuges d'urgence, logements de transition/supervisés, prévention.

Comprendre la petite enfance (CPE) est une initiative de recherche qui fournit aux communautés l'information concernant la « capacité d'apprentissage » de leurs enfants, les facteurs communautaires qui influencent le développement de l'enfant, ainsi que sur les ressources locales offertes pour aider les jeunes enfants et leurs familles. Ces informations visent à soutenir les communautés dans l'exécution et la mise en œuvre de politiques, de programmes et de projets d'investissements dont le but est de favoriser le développement des enfants lors de la petite enfance.

10.1.4. Politiques en faveur des populations ciblées

L'Initiative Femmes en affaires (IFA) de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique donne accès aux outils et aux ressources nécessaires pour réussir en affaires. Grâce à une approche de travail d'équipe, l'IFA fait appel aux talents et à la coopération de spécialistes en counselling d'affaires et d'agents communautaires, à des prêteurs souples, à des experts-conseils et à d'autres organismes d'appui aux entreprises dans toute la région pour aider les femmes à réaliser leur plein potentiel en tant qu'entrepreneures.

Le Programme du développement économique des collectivités (PDEC) d'Affaires indiennes et du Nord canadien a pour but de fournir aux Premières nations et aux Inuits des possibilités d'emploi et de développement d'entreprises à long terme en leur donnant les moyens de gérer efficacement des programmes

de perfectionnement, des institutions économiques et des entreprises commerciales. Le PDEC fournit des fonds pour l'établissement et le fonctionnement **d'organismes de développement économique communautaire** (ODEC). Les services des ODEC comprennent notamment l'élaboration de plans stratégiques de développement communautaire; la prestation de services consultatifs; la planification de projets de développement d'entreprises ou de mise en valeur des ressources.

Le Fonds pour la création de possibilités économiques d'Affaires indiennes et du Nord canadien offre une aide financière sous forme de financement complémentaire en capital afin d'obtenir un financement conventionnel de la dette (comme un prêt bancaire) pour démarrer ou agrandir une entreprise. Les entreprises des Premières nations, des Inuits et des Innus peuvent présenter une demande par l'entremise de leur organisme de développement économique communautaire (ODEC).

Le programme **Nouveaux Horizons pour les aînés** de Développement social Canada encourage les aînés à participer activement à leur collectivité. L'un des principaux objectifs de ce programme consiste à s'assurer que les aînés ne sont pas isolés du reste de la collectivité et que leurs compétences et connaissances sont perçues comme étant une ressource précieuse pour favoriser l'amélioration des collectivités locales.

La **Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain** (SAMU) d'Affaires indiennes et du Nord canadien vise à répondre aux besoins socio-économiques des Autochtones vivant dans les milieux urbains de Vancouver, de Calgary, d'Edmonton, de Saskatoon, de Regina, de Winnipeg, de Toronto et de Thunder Bay. Il s'agit d'un projet pilote visant à améliorer les conditions socio-économiques des Autochtones vivant en milieu urbain. Le gouvernement du Canada fait équipe avec d'autres gouvernements, des organisations communautaires et les Autochtones pour appuyer des projets permettant de réaliser les priorités locales.

L'Initiative pour les femmes entrepreneurs (IFE) est appuyée par Diversification de l'économie de l'Ouest, offre des conseils, des services, des prêts, un service de consultation pour les entreprises et de la formation à plus de 40 000 femmes des provinces de l'Ouest du Canada.

Les **Programmes de la Stratégie emploi jeunesse** de Ressources humaines et Développement des compétences Canada visent à aider les jeunes à acquérir les compétences, les renseignements et les outils nécessaires pour faire une transition réussie vers le marché du travail. Les programmes ciblent des personnes âgées entre 15 et 30 ans qui ont de la difficulté à intégrer le marché du travail.

10.2. Initiatives provinciales

L'OUEST CANADIEN ET LES TERRITOIRES DU NORD

ALBERTA

10.2.1. Initiatives territoriales

La direction du développement régional (Regional Development Branch) du ministère du Développement économique (Ministry of Economic Development) offre de l'information sur les possibilités d'affaires et d'investissement aux dirigeants communautaires et favorise l'établissement de réseaux entre ces derniers à l'aide de l'Alberta Economic Development Authority, du Economic Developers of Alberta Association, du Business Link et du Calgary Business Information Centre.

Le Conseil de développement du Nord de l'Alberta (Northern Alberta Development Council) est un comité de développement régional formé de nordistes et destiné à ces derniers. Il s'efforce de faire progresser le développement de l'économie du Nord et joue un rôle de catalyseur dans la définition, la priorisation et l'analyse des questions et des possibilités liées au développement économique du Nord.

Le DÉC est l'un des principaux domaines de travail de l'Innovative Services Section du Community Services Department de la ville d'Edmonton. Le personnel chargé des travaux de DÉC dans cette section emploie les définitions de DÉC établies par le RCDÉC. Au nombre des activités de la section figurent la création d'emplois, l'amélioration des installations, les finances ainsi que la recherche et le développement. En règle générale, la participation de la municipalité au DÉC se fait au moyen du partage de connaissances, de services de courtage, du financement et du mentorat. Par exemple, la municipalité appuie un fonds d'emprunt et des organisations communautaires réalisant des activités de DÉC et collabore avec ceux-ci.

10.2.2. Outils génériques

La Société d'exploitation des possibilités offertes par l'Alberta offre des prêts aux petites entreprises communautaires qui ont un accès limité aux capitaux et qui ne peuvent obtenir du financement auprès des établissements financiers traditionnels.

10.2.3. Initiatives sectorielles

Les services de soutien à la famille et à la collectivité (Family and Community Support Services – FCSS) est un partenariat de financement 80/20 entre la

province, les municipalités et les établissements autochtones (Métis Settlements). Dans le cadre des FCSS, les collectivités conçoivent et exécutent des programmes sociaux de nature préventive pour promouvoir et améliorer le bien-être chez les personnes, les familles et les collectivités. Les programmes dépendent des ressources communautaires et font souvent appel à des bénévoles pour la gestion et la prestation.

La direction des services bénévoles (Volunteer Services Branch) du ministère du Développement communautaire (Ministry of Community Development) et la Wild Rose Foundation appuient des initiatives communautaires et bénévoles en fournissant des services et un soutien aux collectivités et aux organisations communautaires de manière à promouvoir l'initiative, la débrouillardise, la coopération et la création de partenariats de même qu'à aider les collectivités et les ministères à adopter une philosophie de « développement communautaire ».

10.2.4. Politiques en faveur des populations ciblées

La direction des affaires autochtones (Aboriginal Department) du ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord (Ministry of Aboriginal Affairs and Northern Development) travaille de pair avec d'autres ministères, des représentants de l'industrie, des organismes autochtones et le gouvernement fédéral afin d'élaborer une stratégie intergouvernementale de renforcement de la capacité autochtone. Elle collabore également avec les collectivités autochtones afin de rehausser leur capacité à mettre sur pied des programmes et des services communautaires et d'en assumer la responsabilité.

MANITOBA

10.2.1.b Initiatives territoriales

Le gouvernement du Manitoba a élaboré une approche stratégique et de programme pour renforcer le développement économique communautaire, en mettant l'accent particulièrement sur le soutien d'activités de développement gérées par la collectivité qui intègrent des solutions socio-économiques.

L'initiative de DÉC du Comité du Cabinet chargé du développement communautaire et économique a permis d'établir, à l'intention des différents ministères de la province, un cadre stratégique, des principes, des objectifs et une optique d'analyse en matière de DÉC, qui sont de plus en plus intégrés aux mandats et aux programmes. Ce cadre stratégique gouvernemental horizontal permet aux ministères ayant des mandats sociaux, économiques et environnementaux d'intégrer leurs travaux aux activités de développement gérées par la collectivité.

Le gouvernement assure également un financement de base des organismes qui participent à la rénovation des quartiers et un financement de projet grâce au

programme Quartiers vivants!, la stratégie de développement social et économique communautaire à long terme du gouvernement provincial visant à appuyer et à encourager les efforts de revitalisation déployés par les collectivités dans des quartiers urbains spécifiques de Winnipeg, Brandon et Thompson. Cette stratégie comprend des activités dans les domaines du loisir, de la culture, de la formation, du logement, et du développement économique et social.

Dans les régions rurales et du Nord de la province, les Sociétés de développement régional doivent appuyer les stratégies de DÉC fondées sur les priorités communautaires en fournissant des ressources de DÉC, notamment en ce qui concerne le perfectionnement des compétences, la recherche, l'investissement, le partage de ressources et la commercialisation, ou en coordonnant la prestation de ces ressources, ainsi qu'en assurant la coordination d'initiatives régionales prioritaires.

10.2.2.b Outils génériques

Les Services de développement des coopératives du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Initiatives rurales du Manitoba facilitent la création de coopératives partout au Manitoba en fournissant des renseignements et une aide financière aux groupes souhaitant étudier les organisations coopératives.

Le Conseil de promotion de la coopération octroie de petites subventions pour diverses activités comme la création de nouvelles coopératives, la création de volets de développement économique communautaire de coopératives ainsi que pour la recherche, l'information et l'éducation relativement aux coopératives.

Le ministère des Affaires intergouvernementales assure le financement de base du Jubilee Fund, organisme indépendant à but non lucratif qui offre des solutions de financement souples sous forme de prêts ou de capitaux propres à des projets commerciaux, sociaux et de logement qui contribuent au développement communautaire.

Le Fonds de développement économique local participe au DÉC en offrant des capitaux pour soutenir la création d'entreprises communautaires, en particulier dans la région du nord du Manitoba, l'industrie des pêches et le secteur de l'entrepreneuriat. Il offre aux citoyens et aux groupes communautaires des prêts et des garanties d'emprunt ainsi que de l'assistance technique, de la formation et des services-conseils en affaires.

En vertu de la *Loi sur les obligations de développement communautaire*, les collectivités planifient et gèrent des programmes d'obligations de développement qui leur permettent de mobiliser des capitaux servant à financer la création et l'expansion d'entreprises admissibles. Les activités sont gérées par des corporations locales émettrices d'obligations qui administrent l'émission des obligations, établissent des projets d'investissement dans des entreprises locales nouvelles ou en expansion et informent les investisseurs sur les activités en cours.

Par l'entremise du Programme de prêts d'initiative locale, la province accorde des prêts aux Sociétés de développement communautaire afin de constituer un fonds de microfinancement à frais partagés.

Le Projet de mise en valeur de la pêche au Manitoba finance des projets dirigés par des groupes ou des associations communautaires, des groupes de jeunes, des groupes environnementaux ou des entreprises et qui ont pour but de renforcer les populations de poissons, d'améliorer l'habitat du poisson ou de sensibiliser la population aux poissons et à leur environnement. Les projets doivent être écologiques, encourager la participation locale et contribuer au développement durable des pêches.

10.2.3.b Initiatives sectorielles

Enfants en santé Manitoba est une initiative conjointe entre différents ministères et secteurs qui vise à établir une approche de développement communautaire permettant d'améliorer les conditions économiques et sociales des enfants, des familles et des collectivités.

Le soutien au DÉC des Premières nations est concentré dans les secteurs des services à l'enfance et aux familles (Commission d'enquête sur l'administration de la justice et les Autochtones – Initiative de protection de l'enfance) et du logement (Stratégie de logement dans le Nord). La Stratégie de logement dans le Nord investit dans le logement des collectivités du Nord, en tenant compte des liens existant entre le logement, la santé, l'éducation et le développement économique.

10.2.4.b Politiques en faveur des populations ciblées

Le Secrétariat des affaires multiculturelles (ministère du Travail et de l'Immigration) gère le Fonds de soutien aux communautés ethnoculturelles, qui soutient financièrement des projets menés par des organismes communautaires et visant à remédier à des problèmes liés à la diversité culturelle et à renforcer la capacité des citoyens, des familles et des structures communautaires.

Le ministère du Travail et de l'Immigration offre aux nouveaux arrivants des services d'établissement et d'aide à l'emploi visant à leur permettre d'exploiter leur potentiel et de s'intégrer au marché. Parmi ces services, on retrouve la formation professionnelle, de l'information aux employeurs sur les capacités inexploitées des nouveaux arrivants, des services-conseils en matière d'adaptation, du matériel d'orientation, des services d'interprétation et de traduction, des programmes de bénévolat, des programmes d'aide communautaire, des services de santé et de mieux-être, et des activités de sensibilisation aux autres cultures. Ces services de soutien ont pour but de renforcer la capacité des collectivités en assurant une participation et une contribution actives des nouveaux arrivants à la vie communautaire.

NUNAVUT

10.2.1.c Initiatives territoriales

Le gouvernement du Nunavut a élaboré une stratégie intégrée de développement économique communautaire et un cadre stratégique pour orienter les travaux de tous les ministères visant à favoriser le développement des capacités communautaires. Le DÉC est défini comme une approche de développement communautaire qui lie les objectifs sociaux, économiques, environnementaux et culturels en vue d'assurer le bien-être des collectivités. Le DÉC, c'est la promotion du développement social et économique dans la collectivité, pour celle-ci et par celle-ci. Le cadre stratégique est mis en œuvre dans l'ensemble des ministères aux fins suivantes :

- Fournir une approche de collaboration en matière de DÉC au moyen d'un partenariat avec le gouvernement du Nunavut;
- Contribuer à l'établissement de partenariats communautaires pour le DÉC;
- Favoriser une approche plus coordonnée à la prestation de services liés au DÉC;
- Harmoniser les mesures de soutien des programmes pour répondre aux priorités communautaires;
- Appuyer le renforcement des capacités communautaires pour atteindre les objectifs relativement au DÉC;
- Créer un système de DÉC qui favorisera la continuité dans l'ensemble du territoire.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

10.2.2.d Outils génériques

La Société de crédit commercial (Business Credit Corporation) a comme objectif de stimuler le développement économique et la création d'emplois dans les Territoires du Nord-Ouest en accordant des prêts aux entreprises commerciales, en garantissant des prêts accordés aux entreprises par des établissements financiers et en émettant des obligations à l'intention d'entreprises commerciales résidentes. Elle est responsable de l'octroi de prêts pour le développement d'entreprises aux entreprises du Nord lorsque les établissements de prêt traditionnels ne sont pas prêts à fournir des fonds. Par conséquent, la Société de crédit commercial joue un rôle de prêteur de dernier ressort et d'organisme de développement pour fournir une aide financière aux entreprises à risque plus élevé.

10.2.3 .d Initiatives sectorielles

Le ministère des Affaires communautaires et municipales (Department of Municipal and Community Affairs) est le ministère directeur du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GNWT) chargé de la coordination des efforts de ce

dernier visant à appuyer le secteur bénévole et communautaire. La division coordonne les programmes de reconnaissance des bénévoles et contribue à la promotion du bénévolat.

SASKATCHEWAN

10.2.1.e Initiatives territoriales

En 1992, la stratégie économique Partenariat pour le renouvellement (Partnership for Renewal) a confié aux administrations de développement économique régional (Regional Economic Development Authorities – REDA) l'autorité en matière de développement économique régional et communautaire. Les REDA sont des organisations de la base regroupant des collectivités et des particuliers qui coordonnent des plans visant le développement économique régional. En 2000, le Partenariat pour la prospérité (Partnership for Prosperity) avait également pour objectif de bâtir et de renforcer le secteur coopératif. Ces références sont appuyées par des documents-cadres de politique approuvés par le Cabinet, qui confient aux organismes locaux l'autorité en matière de développement économique régional ou communautaire. Les politiques portent sur le développement économique régional, le développement économique du Nord, les plans d'action ruraux, les Métis et les Premières nations vivant hors des réserves, les jeunes et les organismes de développement des collectivités.

L'Initiative sur les administrations de développement économique régional (Regional Economic Development Authorities Initiative) favorise le renforcement des capacités parmi les collectivités et les organisations qui, ensemble, planifient le développement économique dans leurs régions et misent sur leurs forces afin de favoriser la création de richesses et d'emplois et d'attirer de nouveaux investissements.

Le Programme de développement organisationnel local (Neighbourhood Development Organization Program) apporte une aide financière au développement organisationnel et fournit un financement pour favoriser le développement et l'exploitation d'organismes de développement des collectivités polyvalents, par les résidents de quartiers à faible revenu, en vue de réaliser des activités de développement économique communautaire à Saskatoon, à Regina et à Prince Albert. Ces organismes ont élaboré des initiatives clés relatives à l'amélioration du logement dans leurs collectivités et favorisant la création de nombreuses entreprises coopératives, notamment des coopératives de travailleurs chargées de la rénovation de résidences, des garderies, une coopérative d'acheteurs d'aliments en vrac et une coopérative de transport. De plus, les organismes de développement des collectivités ont mis sur pied certaines initiatives d'emploi et de formation visant à améliorer le bien-être socio-économique des résidents.

10.2.2.e Outils génériques

Le Comité d'action pour l'économie rurale (Action Committee on the Rural Economy – ACRE) a été mis sur pied pour trouver de nouvelles avenues de développement économique rural durable dans la province et pour relever les défis qui y sont liés. Il donne des conseils et des recommandations au gouvernement en ce qui concerne les stratégies, et propose des programmes et des services permettant d'améliorer les possibilités de développement économique durable, d'intensifier la concurrence des produits de la Saskatchewan et de reconnaître l'importance des collectivités rurales sur les plans social et économique.

Le Conseil pour le développement communautaire de la Saskatchewan (Saskatchewan Council for Community Development) offre des programmes de renforcement des capacités, notamment Leadership Saskatchewan, et des ateliers sur le renforcement des capacités permettant un meilleur accès à l'information sur le développement communautaire.

Le programme Small Business Loans Association (SBLA) encourage la diversité économique et soutient le développement économique communautaire en offrant des prêts aux entrepreneurs non traditionnels et aux nouveaux entrepreneurs à l'aide d'organismes communautaires. Le ministère de l'Industrie et des Ressources de la Saskatchewan accorde aux organismes participants une marge de crédit renouvelable et sans intérêt pouvant aller jusqu'à 100 000 \$, qui servira à l'octroi de prêts d'un maximum de 10 000 \$ aux nouvelles entreprises et aux entreprises établies.

10.2.3.e Initiatives sectorielles

Le Fonds d'initiatives communautaires (Community Initiatives Fund), administré par le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Loisirs, consacre une part des bénéfices des casinos à la construction et à la rénovation des installations culturelles communautaires, aux organismes métis pour la création d'entreprises communautaires et aux groupes communautaires sans but lucratif offrant des programmes et des services aux enfants, aux jeunes et aux familles vulnérables.

Le Programme d'assistance au développement coopératif (Co-operative Development Assistance Program) du ministère du Développement rural (Department of Rural Development) a été mis sur pied pour aider les coopératives nouvelles et établies en ce qui a trait aux coûts de développement organisationnel, aux études de faisabilité, à la formation des membres et aux plans d'affaires et de commercialisation. Un programme de financement fournit jusqu'à 10 000 \$ aux nouvelles coopératives et aux coopératives qui étendent leurs activités à de nouveaux secteurs d'affaires. Le financement est disponible pour couvrir des coûts organisationnels comme la mise sur pied d'un conseil, le perfectionnement des membres, le matériel promotionnel et la planification opérationnelle. En 2004, un conseil consultatif coopératif a été mis sur pied pour donner directement au ministre des conseils sur les questions liées aux coopératives.

Le programme Neighbourhood Home Ownership du ministère des Services sociaux (Department of Social Services) offre un financement aux organisations communautaires afin qu'elles gèrent des coopératives d'habitation pour des familles à faible revenu. Une coopérative de propriétaires possède collectivement des résidences et assume les coûts liés aux hypothèques connexes pendant au moins cinq ans; chaque famille peut ensuite assumer les coûts liés à l'hypothèque et au titre de propriété des résidences.

Le programme de planification des collectivités durables (Sustainable Community Planning Program), coordonné par le ministère de l'Environnement (Department of Environment), contribue au développement des capacités communautaires en vue de cerner et de régler les problèmes à long terme de durabilité sociale, économique et environnementale en Saskatchewan, il encourage et mobilise les collectivités de la Saskatchewan afin qu'elles deviennent des modèles d'excellence environnementale et de progrès socio-économique durables et il contribue à la création d'un réseau de collectivités autonomes en Saskatchewan dans la poursuite de ces mêmes buts.

COLOMBIE-BRITANNIQUE

10.2.1.f Initiatives territoriales

L'accord de Vancouver (Vancouver Agreement), entente tripartite entre les gouvernements fédéral et provincial et les municipalités, assure le financement de projets ayant pour but d'améliorer les conditions sociales et économiques de l'ensemble des collectivités de Vancouver, en particulier celles situées à l'est du centre-ville. Conformément à l'accord, un plan de revitalisation économique des collectivités de l'est du centre-ville (Downtown Eastside Economic Revitalization Plan) a été élaboré pour appuyer les priorités et les initiatives communautaires qui sont le plus susceptible de mener directement à une **augmentation soutenue de l'activité commerciale** et des possibilités d'emploi dans le centre-ville de Vancouver. Un plan d'action initial sur deux ans a été élaboré. Les activités de la première année seront axées sur l'établissement d'infrastructures visant à augmenter la demande de biens et de services provenant des collectivités de l'est du centre-ville, à améliorer la capacité des entreprises et à établir des relations dans des secteurs clés comme la construction, le tourisme, les arts et la culture. Au cours de la deuxième année, les programmes et les partenariats prendront de l'expansion, et le plan laissera une marge de manœuvre suffisante pour tirer profit des nouvelles possibilités économiques comme celles liées au réaménagement de l'ancien grand magasin **Woodward's**, à l'expansion du **Trade and Convention Centre** et aux **Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010**.

Création de possibilités d'affaires (Building Opportunities for Business), un projet sans but lucratif financé totalisant 2,35 millions de dollars, vise à donner aux résidents des collectivités de l'est du centre-ville de Vancouver les outils nécessaires pour améliorer leur situation en mettant l'accent sur le renforcement

des capacités communautaires, en favorisant l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, et en créant des emplois et des possibilités de formation professionnelle.

La société d'État régionale Columbia Basin Trust gère les fonds attribués par la province aux projets de valorisation des ressources énergétiques ainsi que d'autres investissements visant à apporter aux collectivités du bassin du fleuve Columbia (Columbia Basin River) des avantages à long terme sur les plans économique, environnemental et social. Le Programme de développement communautaire (Community Development Program) du Trust finance des propositions de projet provenant de collectivités, de groupes et d'organisations du bassin et renforçant les capacités au sein de celui-ci en respectant le mandat de la Columbia Basin Trust, soit soutenir les efforts des résidents du bassin en vue d'assurer le bien-être social, économique et environnemental et d'améliorer l'autosuffisance pour les générations actuelles et futures.

Le fonds BC-Alcan Northern Development Fund a été mis sur pied dans le cadre d'une entente conclue en 1997 entre la Colombie-Britannique et la société Alcan. Des montants paritaires de 2,5 millions de dollars y ont été déposés de 1998 à 2000 par Alcan et le gouvernement provincial dans le but d'accroître le capital de base de 15 millions de dollars. Cet argent est destiné à des prêts à l'entreprise, à des prêts aux infrastructures communautaires, à des subventions communautaires et à des subventions aux initiatives de renforcement de la capacité de développement économique.

Un projet pilote sur la foresterie communautaire (Community Forest Pilot Project), géré par le ministère des Forêts, a été mis sur pied en 1997 dans le but d'accroître la participation directe des collectivités et des Premières nations à la gestion des forêts locales et de créer des emplois permanents.

10.2.2.f Outils génériques

Le ministère du Développement économique (Ministry of Economic Development) administre trois programmes provinciaux de capital de risque, soit le Programme de capitaux propres (Equity Capital), le Programme de capital-risque local (Community Venture Capital) et le Programme de capital de risque écologique (Green Venture Capital), qui encouragent les investissements dans les entreprises de la C.-B. en offrant aux investisseurs de cette province un crédit d'impôt remboursable de 30 %. Les investissements sont effectués par l'entremise de sociétés de portefeuille locales appelées Sociétés de capitaux à risque (Venture Capital Corporations).

10.2.4.f Politiques en faveur des populations ciblées

La province gère un fonds d'aide pour les entrepreneurs des Premières nations (First Citizens Fund), par lequel elle appuie le démarrage et l'expansion d'entreprises appartenant à des Autochtones. Grâce à ce fonds, elle offre des

prêts aux entreprises et des services de consultation sur les affaires, soutient des initiatives de préservation de la langue et de revitalisation, offre son appui aux étudiants postsecondaires, et prête main-forte aux Centres d'amitié pour offrir une gamme de programmes et de services adaptés à la culture.

CANADA ATLANTIQUE

NOUVEAU-BRUNSWICK

10.2.1.g Initiatives territoriales

Le ministère des Entreprises du Nouveau-Brunswick coordonne le rôle du gouvernement provincial dans le développement économique en général et soutient 15 Agences de développement économique communautaire (ADEC). La Société de développement régional (la société d'État relevant du premier ministre) contribue pour beaucoup dans la coordination et la réalisation d'activités de développement économique régional et communautaire au Nouveau-Brunswick. En effet, elle offre un soutien financier aux ADEC pour leurs frais d'exploitation et gère le Fonds de développement économique communautaire (FDEC).

Le FDEC offre un financement aux 15 ADEC afin qu'elles mettent en œuvre des projets de développement économique régional. En accord avec l'Entente sur le développement économique régional (EDER), les projets de DÉC dont l'objectif consiste à diversifier ou à faire croître les économies locales bénéficient d'un financement. Le Fonds de développement économique fournit également un soutien financier pour les projets répondant aux priorités économiques stratégiques, particulièrement dans les secteurs des ressources. Le Programme d'aide au développement finance quant à lui des projets ayant pour objectif la création d'emplois, alors que le Programme micro-entreprises offre un soutien financier et administratif pour les projets qui visent la mise sur pied de nouvelles petites entreprises. Les ADEC financeront des projets axés sur le renforcement des capacités locales et communautaires, l'innovation, l'entrepreneuriat et le perfectionnement des compétences, entre autres choses.

Le Fonds de développement économique de la Péninsule acadienne vise essentiellement la diversification économique, l'infrastructure, l'éducation, le développement et la planification dans cette région de la province.

10.2.4g Politiques en faveur des populations ciblées

L'Initiative conjointe de développement économique autochtone (ICDE) aide les citoyens, les bandes, les organisations et les collectivités des Premières nations pour ce qui regarde la création d'entreprises, la formation et la planification du développement économique.

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

10.2.1h Initiatives territoriales

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Développement rural (Department of Industry, Trade and Rural Development) finance sur une base permanente les 20 conseils de développement économique régional (Regional Economic Development Boards – REDB) de la province. Ces conseils dirigent l'élaboration et la mise en œuvre de plans économiques stratégiques par zones, coordonnent le soutien à la création d'entreprises, appuient les organismes et les collectivités de leur secteur, coordonnent les initiatives sociales et économiques liées au développement de l'économie et encouragent la participation du public et l'éducation communautaire.

Le gouvernement de la province a mis en place un système de comptes communautaires qui traduisent la vision, les valeurs et les objectifs du Plan social stratégique (Strategic Social Plan) en indicateurs mesurables grâce auxquels des données quantitatives concrètes sont recueillies pour la définition des besoins et des débouchés en matière de développement social, le suivi du bien-être collectif, l'évaluation de programmes spécifiques et la planification du développement économique régional et communautaire.

Un secrétariat rural (Rural Secretariat), comptant neuf conseils régionaux, a reçu pour mandat de promouvoir le bien-être des collectivités rurales de la province de Terre-Neuve-et-Labrador en adoptant un angle d'attaque global et coordonné en vue d'intégrer des aspects économiques, sociaux et culturels au développement rural et régional.

10.2.2h Outils génériques

Le Programme de prêts et de conseils aux micro-entreprises (Micro-Business Lending and Counselling Program) s'appuie sur un concept de crédit d'entraide selon lequel des groupes de quatre à huit personnes forment une équipe et prennent des décisions sur chacun des prêts consentis, dont les montants varient entre 500 \$ et 5 000 \$. Les fonds sont empruntés et remboursés à une banque ou à une coopérative d'épargne et de crédit. Le programme offre aux propriétaires de micro-entreprises admissibles l'accès à une série de prêts relativement modestes à court terme.

Le Programme de crédit d'impôt sur les intérêts directs (Direct Equity Tax Credit Program), géré par le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Développement rural, a pour but d'encourager l'investissement privé dans les petites entreprises en démarrage ou en expansion comme moyen de création de nouveaux emplois et de diversification de l'économie. Les particuliers qui investissent à titre d'actionnaires dans les activités des petites entreprises

reçoivent un crédit d'investissement sous forme de crédit d'impôt personnel provincial.

La division du développement des petites entreprises du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Développement rural appuie financièrement un certain nombre de projets qui soutiennent la croissance des petites et moyennes entreprises (y compris les entreprises communautaires et les coopératives), notamment ceux qui visent l'exploration de nouveaux marchés, la mise en œuvre d'activités de fabrication à valeur ajoutée, le soutien des exploitations de pêche indépendantes, la diversification de l'économie et la création d'emplois dans le secteur privé en milieu rural.

10.2.4h Politiques en faveur des populations ciblées

Chaque année, le Réseau jeunesse communautaire (Community Youth Network) du ministère des Services à la jeunesse et de l'Enseignement supérieur (Department of Youth Services and Post-secondary Education) investit 1,8 million de dollars pour aider les collectivités à mettre en place une gamme de services dont l'objectif consiste à faire participer davantage les jeunes au développement économique et social. Ces services sont axés sur l'apprentissage, l'emploi, le développement de la conscience communautaire et le soutien communautaire.

NOUVELLE-ÉCOSSE

10.2.1.1 Initiatives territoriales

Le Bureau du développement économique (Office of Economic Development – OED) a pour mandat de diriger et de gérer les activités gouvernementales de soutien au développement économique. L'OED travaille de pair avec l'Association provinciale des administrations de développement régional (Nova Scotia Association of Regional Development Authorities), chargée de coordonner les activités de DÉC des 13 administrations de développement régional (ADR) dans la province. L'OED surveille en outre le rendement de chacune des ADR et partage le financement de ces dernières avec les partenaires fédéraux, municipaux et locaux.

Les administrations de développement régional sont habilitées par la *Regional Community Development Act: An Act to Encourage and Facilitate Community-based Planning for Economic, Social and Institutional Change*. La fin convenue de cette loi est d'encourager et de faciliter la planification communautaire pour assurer le changement économique, social et institutionnel. Les ADR travaillent auprès des collectivités dans l'ensemble de la province pour planifier et élaborer des initiatives économiques viables qui tiennent compte des valeurs et des atouts particuliers de celles-ci.

L'OED a mis sur pied un groupe consultatif interministériel sur le développement communautaire (Community Development Advisory Group – CDAG) qui a pour

mandat de consulter les citoyens sur des points touchant le développement économique, d'étudier des initiatives prises ailleurs au sein et à l'extérieur de la province et d'élaborer une politique sur le développement communautaire pour la Nouvelle-Écosse, laquelle a reçu l'approbation du gouvernement. Les objectifs de cette politique sont les suivants :

- clarifier les rôles du gouvernement et des collectivités dans le développement communautaire;
- accroître la collaboration entre les ministères, entre les collectivités et les ministères, entre les ordres de gouvernement et entre les collectivités;
- Aider les membres des gouvernements et des collectivités à mieux comprendre le développement communautaire afin qu'ils soient en mesure de réaliser des progrès dans ce domaine;
- établir un cadre de responsabilisation afin de favoriser la reddition de comptes sur les progrès, d'assurer la transparence et de permettre une prise de décisions fondée sur des données concrètes en matière de développement communautaire.

10.2.2.1 Outils génériques

Le Programme de crédit d'impôt pour capital-risque de la Nouvelle-Écosse (Nova Scotia Equity Tax Credit Program) a été mis sur pied pour aider les petites entreprises, les coopératives et les organismes de développement économique communautaire (ODÉC) à obtenir du financement par actions en offrant un crédit d'impôt aux personnes qui investissent dans les entreprises admissibles.

Le Fonds d'investissement en développement économique communautaire (Community Economic Development Investment Funds – CEDIF) est une mise en commun de capital découlant de la vente d'actions ou d'unités aux personnes d'une collectivité définie. Les fonds servent à exploiter une ou des entreprises de ladite collectivité et à y investir; les investissements sont partiellement garantis par la province.

10.2.3.1 Initiatives sectorielles

L'initiative fédérale-provinciale relative au développement durable des collectivités de la Nouvelle-Écosse (*Sustainable Communities Initiative*) a établi des équipes sur place composées de représentants du gouvernement, des municipalités et des Premières nations dans le but de bâtir de nouvelles relations entre les gouvernements, les entreprises et les collectivités. Par cette initiative, la province s'engage à soutenir les programmes communautaires intégrant des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

10.2.4 l *Politiques en faveur des populations ciblées*

La Mesure visant les gens d'affaires noirs, un programme conjoint fédéral-provincial, soutient le renforcement des capacités, la création d'entreprise, le perfectionnement des aptitudes entrepreneuriales, l'éducation, la formation, l'encadrement et l'établissement de partenariats dans les collectivités noires de la Nouvelle-Écosse.

Le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDENE) est financé par les gouvernements fédéral et provincial (Affaires acadiennes) et se consacre au développement économique régional dans les collectivités acadiennes.

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

10.2.1.j *Initiatives territoriales*

Le Programme de développement communautaire du ministère du Développement et de la Technologie (Department of Development and Technology) aide les collectivités à dresser des profils économiques et à mettre sur pied des programmes de diversification et de développement. Dans le cadre de ce programme, des agents de développement communautaire aident les collectivités à établir des priorités en matière de santé, d'environnement, d'éducation et de développement économique en fonction des plans de développement communautaire.

ONTARIO

10.2.1.k *Initiatives territoriales*

Le ministère du Développement du Nord et des Mines assume la responsabilité du DÉC dans le Nord de l'Ontario et a, à cette fin, mis sur pied des équipes locales dotées de l'expérience requise dans les secteurs économiques clés, notamment le tourisme, l'exploitation minière, les produits forestiers, l'agriculture, les affaires et l'industrie, le développement économique des populations autochtones, et les enjeux touchant le développement communautaire, la santé et la société. Ces équipes œuvrent pour la croissance d'une économie saine, concurrentielle et durable dans le nord de la province.

Le programme de développement économique rural du ministère des Affaires municipales et du Logement est une initiative de développement communautaire visant à aider les collectivités rurales à vaincre les obstacles au développement communautaire et à la croissance économique. Le programme prévoit des investissements dans des projets favorisant le développement durable des économies rurales et les partenariats communautaires. Le programme est axé sur différentes priorités, les plus importantes étant de revitaliser les collectivités,

d'améliorer l'accès aux services de soins de santé et de multiplier les occasions de perfectionnement des compétences.

10.2.3.k Initiatives sectorielles

Fondée en 1982, la Fondation Trillium de l'Ontario injecte une partie des bénéfices de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) dans des programmes sociaux en Ontario. La Fondation encourage le changement systémique au moyen de l'innovation et de l'expérimentation, d'une collaboration intersectorielle et de la participation des citoyens. Elle tend la main à de nouveaux secteurs au sein des collectivités afin d'appuyer le rôle important que revêtent les arts, la culture, les loisirs, les sports, l'environnement et les services sociaux dans la création de collectivités dynamiques. La Fondation Trillium a récemment accordé 624 900 \$ au Réseau du développement économique communautaire de l'Ontario (Ontario Community Economic Development Network) et à ses partenaires, au nombre desquels figure l'Association des coopératives de l'Ontario (Ontario Cooperative Association), afin de renforcer les capacités du secteur socioéconomique à l'aide d'une assistance technique, d'un réseau provincial de partage des connaissances, de la narration d'histoires et de l'élaboration d'études de cas pour l'apprentissage et la collecte de fonds.

10.2.4.k Politiques en faveur des populations ciblées

Dans le cadre de la stratégie *Une économie autochtone plus vigoureuse*, l'Ontario travaille de concert avec les peuples autochtones, les entreprises et divers partenaires gouvernementaux à la promotion de la création d'entreprises autochtones et à l'établissement de partenariats entre Autochtones et entreprises privées susceptibles de créer des emplois à long terme et des occasions de développement économique pour la population autochtone. Cette stratégie, qui assure la coordination de plus de 35 programmes et services gouvernementaux en Ontario, se concentre sur quatre activités clés : susciter davantage de partenariats, éliminer les obstacles, créer des occasions d'emploi et de développement, et améliorer l'accès aux programmes.

QUÉBEC

10.2.1.1 Politique provinciale

En 1997, le gouvernement du Québec a édicté une loi régissant la mise sur pied de centres locaux de développement (CLD) dans chaque région du Québec. Les CLD sont administrés par un conseil d'administration composé de dirigeants municipaux élus et d'intervenants du milieu des affaires et du secteur de l'économie sociale. Leur mission consiste à offrir des services de première ligne aux entreprises, notamment sous forme de financement; à élaborer un plan d'action local en matière d'économie et d'emploi (en conformité avec le plan

régional ou métropolitain); à mettre en œuvre le plan d'action local en partenariat avec des organisations locales et des entités gouvernementales; à élaborer une stratégie pour le développement de l'esprit d'entreprise qui s'étend à l'économie sociale; et à agir à titre d'organisme de consultation auprès des centres d'emploi locaux de leur région respective.

Les CLD offrent des services d'aide et de soutien financier de première ligne à des entrepreneurs éventuels ou déjà actifs ainsi qu'à des personnes ou à des groupes, notamment des entreprises d'économie sociale. Le Fonds local d'investissement (FLI) est la principale source de financement des CLD. Il offre un financement pour le démarrage et l'expansion d'entreprises, y compris d'entreprises d'économie sociale.

10.2.3.1 Politiques sectorielles

Les organisations communautaires du Québec jouent un rôle primordial dans le système de prestation des **programmes d'emploi**. En effet, plus de 350 organisations entretiennent des relations contractuelles constantes avec le gouvernement du Québec par l'entremise de son organisme en charge de l'emploi, Emploi Québec. Ces relations sont officialisées par des structures institutionnelles aux ordres provincial et régional. Le Forum national Emploi Québec/Ressources externes est tenu régulièrement et tient lieu de tribune où sont discutés les aspects opérationnels du partenariat. Présidé par la sous-ministre adjointe, le Forum regroupe des représentants des principaux réseaux de groupes communautaires qui se consacrent au développement de la main-d'œuvre et à l'intégration sociale. En 2004, un protocole de reconnaissance et de partenariat entre Emploi Québec et les organisations communautaires a été signé.

Le secteur communautaire est également reconnu comme un partenaire au même titre que les secteurs de l'emploi, des affaires et de l'éducation au sein de la Commission des partenaires du marché du travail, un conseil de partenariat établi par une loi afin de conseiller et d'orienter le gouvernement au chapitre de ses stratégies et de ses services en matière d'emploi et de formation. Le rôle des représentants communautaires consiste à défendre les intérêts des segments marginalisés de la population. Ces structures existent dans 17 régions du Québec. La Coalition des organismes communautaires en développement de la main-d'œuvre est un organisme reconnu par le gouvernement du Québec ayant pour mandat de proposer des candidats qui représenteront le secteur au sein de divers organismes dirigeants.

L'objectif du **Programme de soutien aux médias communautaires 2005-2006** du ministère de la Culture et des Communications est de favoriser l'accessibilité et la participation de la population aux médias communautaires; d'améliorer l'offre d'information locale et régionale et de contribuer au développement local et régional. Les organisations admissibles doivent regrouper des membres, être gérées de façon démocratique et être à but non lucratif, en plus d'ouvrir la voie à la participation du milieu à l'organisation et au fonctionnement des médias et à

l'accès des organismes locaux aux médias. Leur fonction principale doit être de diriger une station de radio ou de télévision ou d'éditer ou de diffuser un journal.

Le **Programme de places à contribution réduite dans les centres de la petite enfance**, une politique familiale du Québec (sous la responsabilité du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine) est à la base de la création d'un réseau universel de centres de la petite enfance offrant des services de garde éducatifs aux **enfants âgés entre 0 et 4 ans** à un coût minime pour les parents – soit une contribution parentale de 7 \$ par jour. Les services de garde éducatifs continus sont offerts principalement par des centres de la petite enfance à but non lucratif administrés par des parents, qui supervisent également les services offerts dans les garderies en milieu familial. Ces centres de la petite enfance ont également comme mandat de travailler de concert avec la collectivité à l'atteinte d'objectifs de développement d'ordre général, notamment l'intégration des enfants souffrant d'une invalidité, la détection précoce de difficultés d'interaction sociale ou d'apprentissage, l'intégration des immigrants récemment arrivés au pays, etc. Une fois la mise en place du réseau terminée en 2006, on recensera 200 000 places disponibles dans les centres de la petite enfance, dont 165 000 places sous la supervision de centres administrés par des parents.

Le gouvernement du Québec se fait depuis longtemps un devoir d'appuyer le secteur des coopératives et du logement sans but lucratif. Ainsi, en 1997, il a lancé le programme Accès Logis et mis sur pied le Fonds québécois d'habitation communautaire, un organisme consultatif composé de représentants de réseaux d'économie sociale (coopérative d'habitation, logement sans but lucratif, groupes de ressources techniques, Chantier de l'économie sociale) et de représentants municipaux. En outre, le Québec a accordé le même montant que celui versé par le gouvernement fédéral aux provinces pour mettre en œuvre un programme intitulé Logements abordables. Ces initiatives sont à l'origine de la construction de milliers d'unités de logement sans but lucratif et de coopératives d'habitation ces dix dernières années.

Le **Fonds d'action québécois pour le développement durable** (FAQDD) est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à appuyer des projets qui, dans une perspective de développement durable, visent à modifier les pratiques et à changer les attitudes des personnes et des collectivités. De par la nature de sa contribution, le FAQDD a pour objectif de soutenir l'établissement de partenariats entre les organisations à but non lucratif qui interviennent dans le secteur du développement durable et, plus particulièrement, entre les centres de recherche, les entreprises d'économie sociale, les entreprises privées, les municipalités, les syndicats, les ministères et autres organismes gouvernementaux.

Le **Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec** (SACA) administre le **Fonds d'aide à l'action communautaire autonome**. Ce fonds spécial, financé dans une proportion de 5 % par les profits réalisés par les casinos, permet de faire en sorte qu'un soutien financier est offert pour les initiatives communautaires indépendantes sur une base permanente, année après année. Le SACA finance des organisations communautaires, notamment

des groupes de revendication, sans compter un réseau de sociétés de développement communautaire (SDC) qui sont, dans les faits, des coalitions locales multisectorielles d'organisations communautaires. Leur mission consiste à assurer une participation active du mouvement communautaire dans le développement socioéconomique.

10.2.4.1 Politiques en faveur des populations ciblées

Le **Programme de subventions aux entreprises adaptées** a appuyé la création de 43 entreprises sociales à but non lucratif adaptées produisant une gamme de biens et services et offrant un travail à plus de 3 800 personnes, dont 2 850 sont des personnes handicapées. Ce programme, une initiative de l'Office des personnes handicapées du Québec, aide les personnes handicapées qui, bien qu'elles puissent être productives, ont des limitations fonctionnelles importantes qui les empêchent d'être compétitives en entreprise régulière. Le gouvernement vient en quelque sorte subventionner leur manque au chapitre de la productivité. Les entreprises adaptées encouragent également les travailleurs qui le veulent à faire la transition vers le marché du travail régulier.

Le **Carrefour jeunesse emploi (CJE)** est un réseau de 107 organisations communautaires provenant de l'ensemble des 17 régions financé par le gouvernement provincial. Son mandat consiste à offrir un encadrement et à accompagner les jeunes âgés entre 16 et 35 ans dans le processus de l'intégration sociale et économique. Les CJE coopèrent avec une vaste gamme de partenaires, en l'occurrence les municipalités, les commissions scolaires, les organismes de santé locaux, les organisations communautaires, les partenaires privés, les chambres de commerce locales et d'autres artisans locaux du développement. Nombre de CJE s'impliquent auprès des jeunes entrepreneurs, y compris en ce qui a trait à l'entrepreneuriat collectif.

Défi entrepreneuriat jeunesse est une initiative centrée sur la promotion de la culture entrepreneuriale chez les jeunes. À partir de la gamme d'activités réalisées dans le cadre de cette initiative, la priorité accordée à l'entrepreneuriat collectif est manifeste. Des fonds ont été alloués pour embaucher des jeunes afin qu'ils fassent la promotion de l'entrepreneuriat collectif dans onze régions.

Le programme **À égalité pour décider** soutient des organisations locales, régionales ou provinciales et des collectivités autochtones, amérindiennes ou inuites dans la réalisation de projets axés sur les résultats qui sont orientés vers l'action sur le terrain et le partenariat. Le programme vise l'augmentation du nombre de femmes dans des postes de décision des instances locales et régionales de toutes les régions du Québec et, par voie de conséquence, la réduction des obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement à l'exercice du pouvoir.

Le **Fonds de développement pour les Autochtones (FDA)** a pour but de mettre en place des conditions facilitant le développement économique des communautés autochtones. Le Fonds soutient des projets de développement

économique et d'infrastructure selon les besoins et les priorités exprimés par chaque collectivité.

BIBLIOGRAPHIE

Agence de promotion économique du Canada atlantique. *Social Economy and Social Enterprises: Background document for consultations with community groups and social economy stakeholders*, Moncton, gouvernement du Canada, janvier 2005.

Ahlström, Per. *The People's Capital*, Euresa Institute, 2005, 106 p.

Banque mondiale. *New paths to social development: community and global networks in action*, 2000, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://econ.worldbank.org/wdr>.

Barraket, Jo. *Community and Social Enterprise: What Role for Government?*, document rédigé pour le Department for Victorian Communities, 2005, Australie, 22 p.

Borzaga, Carlo et Jacques Defourny (dir.). *The Emergence of social enterprise*, London, Routledge, 2001, 384 p.

Borzaga, Carlo et Roger Spear (dir.). *Trends and challenges for Co-operatives and Social Enterprises in developed and transition countries*, Trento (Italie), Edizioni, 2004, 290 p.

Brock, Kathy L. « The Nonprofit Sector in Interesting Times: An Introduction Plus », 2003, dans *The Nonprofit sector in Interesting Times: Cases Studies in a Changing Sector*, Kathy L. Brock et Keith G. Banting (éditeurs), Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 1-16.

Brodhead, Dal et François Lamontagne. « Summary, Future Directions and the Research Agenda », 1994, dans *Community Economic Development. Perspectives on Research and Policy*, Burt Galaway et Joe Hudson (éditeurs), Toronto, Thompson Educational Publishing Inc., p. 264-275.

Brodhead, Dal. « Community Economic Development Practice in Canada », 1994, dans *Community Economic Development. Perspectives on Research and Policy*, Burt Galaway et Joe Hudson (éditeurs), Toronto, Thompson Educational Publishing Inc., p. 2-12.

Brooks, Stephen et Lydia Miljan. *Public Policy in Canada: an Introduction*, Toronto, Oxford University Press Canada, 2003, 302 p.

Bryant, Chris. *Government and CED in Nova Scotia*, 1997, disponible en ligne à l'adresse suivante : http://ced.gov.ns.ca/main/cedin_ns/region/papergovced.htm.

Cabinet du Premier ministre. *Discours du Trône ouvrant la première session de la trente-huitième législature du Canada*, Ottawa, 5 octobre 2004, 14 p.

Centre for Community Enterprise. *The Oregon Benchmarks*, 2000, 68 p.

Centre for Community Enterprise. *Tillamook County Oregon: Setting the Benchmarks for Performance and Partnerships*, 2000, 7 p.

Centre for Community Enterprise. « Special Edition: CED and the Social Economy », *Making Waves*, printemps 2004.

Chantier de l'économie et de l'emploi. *Osons la solidarité!*, Rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale, Sommet sur l'économie et l'emploi, Montréal, 1996, 64 p.

Chantier de l'économie sociale. *De nouveau, nous osons... Document de positionnement stratégique*, Montréal, 2001, 25 p.

Chantier de l'économie sociale. *Proposition technique « Exposé sur l'économie sociale »*, document présenté à Développement social Canada, Montréal, 2005, 17 p.

Chantier de l'économie sociale. *Social Economy Enterprises in Québec*, Montréal, 2000, 5 p.

Conroy Ross Partners. *Final Report: Western Diversification Social Economy Consultations Alberta Region*, 2005, 43 p.

Conseil québécois des entreprises adaptées. *Les entreprises adaptées au Québec, données financières et statistiques*, 2004.

Courchene, Thomas J. « Social policy and the knowledge economy: new century, new paradigm », *Policy Options*, août 2004, p. 30-36.

Defourny, Jacques, Simon, Michel et Sophie Adam. *Les coopératives en Belgique: un mouvement d'avenir?*, Bruxelles, Éditions Luc Pire, 2002, 118 p.

Department of Trade and Industry. *Social Enterprise: a strategy for success*. Londres, R.-U., 2002, 81 p.

Department of Trade and Industry. *Community Interest Companies An Introduction to Community Interest Companies*, décembre 2004, 12 p.

Développement social Canada. *Vers l'intégration des personnes handicapées*, Ottawa, Développement social Canada (Bureau de la condition des personnes handicapées), 2004, 108 p.

Downing, Rupert. *Le rôle de l'économie sociale dans le renforcement du développement des nouveaux médias au Canada*, Réseau canadien de DÉC, août 2004, 25 p.

Dye, Thomas R. *Understanding Public Policy*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1972, 305 p.

Gagné, Catherine. *Études des expériences internationales et canadiennes sur les stratégies de commercialisation des produits et services de l'économie sociale*, Montréal, Chantier de l'économie sociale, 2005, 6 p.

Gouvernement du Canada. *Adresse du Premier ministre en réponse au discours du Trône ouvrant la troisième session de la trente-septième législature du Canada*, 2004, 21 p.

Gouvernement du Canada. *Besoins en matière de recherche sur les politiques pour soutenir l'économie sociale*, Ottawa, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et Projet de recherche sur les politiques, 2004, 135 p.

Gouvernement du Canada. *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles, Résumé*, Ottawa, Statistique Canada, 2004, 6 p.

Gouvernement du Québec. *Politique du marché du travail et services publics de l'emploi. L'expérience de l'OCDE et de douze juridictions membres*, Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2002, 135 p.

Gouvernement du Canada. *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale : Un guide pour la recherche en politiques publiques*, Ottawa, Projet de recherche sur les politiques, 2005, 44 p.

Gouvernement du Nunavut. *Support for Community Capacity Building Through Community Economic Development*, octobre 2003, 29 p.

Hall, Michael. *Imagine Canada's Possible Contributions of the Social Economy National Hub*, Imagine Canada, 2005, 6 p.

Hamdad, Malika, Sophie Joyal, Catharine Van Rompaey. *Compte satellite des institutions sans but lucratif et du bénévolat : [1997-1999]*, Ottawa, Statistique Canada, 2004, 49 p.

HUD [Department of Housing and Urban Development]. *Interim Assessment of the Empowerment Zones and Enterprise Communities (EZ/EC) Program*, gouvernement des États-Unis, HUD USER Publications, 2002, disponible en ligne à l'adresse suivante : www.huduser.org/publications/econdev/ezec_execsum.html.

Institut des comptes nationaux. *Le compte satellite des institutions sans but lucratif, 2000-2001*, Bruxelles, 2004, 27 p.

Janssen, Anne et Jean-Pierre Pollénius. *L'Économie sociale et son vade-mecum*, Bruxelles, Éditions Labor, 1997, 205 p.

Lévesque, Benoît, et Marguerite Mendell. *The Social Economy: Diverse Approaches and Practices. Proposal for a New CURA on the Social Economy*, Document de travail à l'intention du président du CRSH, Ottawa, CRSH, 2004, 18 p.

Lévesque, Benoît, et Marguerite Mendell (sous la dir.). *La création d'entreprises par les chômeurs et les sans-emploi : le rôle de la microfinance*, Rapport de recherche soumis au Bureau international du travail (BIT)/Organisation internationale du travail (OIT), Montréal, PROFONDS-CRISES, 2000, 243 p.

Lévesque, Benoît. « Économie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle », Communication dans le cadre de la 2^e rencontre internationale *Globalisation de la solidarité*, Copublication, Montréal, CRISES ARUC-ÉS, 2001, 25 p.

Leviten-Reid, Eric et Torjman, Sheri. *Draft Evaluation Framework for the Long Term Federal Investment in the Social Economy*, Ottawa, Caledon Institute for Social Policy, juin 2005, 29 p.

Lewis, Mike et Sandy Lockhart. *Community Economic Development in the High Arctic: Progress and Prospects. A Documentary Review*, Port Alberni, C.-B., Centre for Community Enterprise, 1999.

Lewis, Mike et Stewart Perry. *Reinventing the Local Economy: What Ten Canadian Initiatives Can Teach Us About Building Creative, Inclusive, Sustainable Communities*, Port Alberni, C.-B., Centre for Community Enterprise, 1994.

Lewis, Mike. « Common Ground. CED and the Social Economy – Sorting out the Basics », 2004, dans *Making Waves* (15:1), Port Alberni, C.-B., Canadian Centre for Community Renewal, p. 7-11, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cedworks.com/files/pdf/papers/MW150107.pdf>.

Loxley, John. « Aboriginal Economic Development in Winnipeg », 2000, dans Silver, Jim, Éd. *Solutions That Work: Fighting Poverty in Winnipeg*, Winnipeg, CCPA et Fernwood Publishing.

MacPherson, Ian. *Considering Options: The Social Economy in Canada – Understandings, Present Impact, Policy Implications*, Victoria, Institute for Co-operative Studies, 2003, 44 p.

Mayer, Lorna. « Report on Western Economic Diversification Canada's », *Consultations on the Social Economy in Manitoba*, 2005, 21 p.

Ministère des Finances Canada. *Le budget en bref 2005*, Ottawa, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2005, 21 p.

New Economics Foundation. *Public Spending for Public Benefit*, Londres, R.-U., 2005, 106 p.

Ninacs, William, A. « A Review of the Theory and Practice of Social Economy in Canada », *Social Research and Demonstration Corporation Working Paper*, série 02-02, 2002, 42 p.

Nutter, Richard, et Michael McKnight. « Scope and Characteristics of CED: Summary, Policy Implications and Research Needs », 1994, dans *Community Economic Development. Perspectives on Research and Policy*, Burt Galaway et Joe Hudson (éditeurs), Toronto, Thompson Educational Publishing Inc., p. 92-98.

Perry, Stewart E. « The Challenge in Designing Government Programs for CED », 2001, *Making Waves* (12:4), p. 5-8.

Philips, Susan D. « Voluntary Sector-Government. Relationships in transition: Learning from international Experience for the Canadian Context », dans *The Nonprofit sector in Interesting Times: Cases Studies in a Changing Sector*, Kathy L. Brock et Keith G. Banting (éditeurs), Montréal, McGill-Queen's University Press, 2003. p. 17-70.

Projet de recherche sur les politiques. *Ce qu'il faut savoir sur l'économie sociale : Un guide pour la recherche en politiques publiques*, gouvernement du Canada, 2005, 44 p.

Quarter, Jack, Laurie Mook, Betty Jane Richmond. *What counts? Social accounting for nonprofits and cooperatives*, Upper Saddle River, NJ, Prentice Hall, 2003, 239 p.

Quarter, Jack. *Canada's Social Economy. Co-operatives, Non-profits, and Other Community Enterprises*, Toronto, James Lorimer & Company, 1992, 208 p.

RCDÉC (compilé par Farrar Brodhead). *Inventory of Federal Government Support for Community Economic Development*, août 2003, 116 p.

RCDÉC. *Investir dans nos collectivités canadiennes : Programme des politiques du RCDÉC*, janvier 2002, 17 p.

RCDÉC. *Financement et exécution du DÉC au Canada*, novembre 2003, 18 p.

RCDÉC. *Mise en place de crédits d'impôt fédéraux visant à soutenir l'investissement communautaire au Canada*, novembre 2003, 36 p.

RCDÉC. *Le développement du capital humain au Canada : réduire les inégalités*, novembre 2003, 17 p.

RCDÉC. *Répertoire du soutien gouvernemental provincial et territorial en matière de DÉC au Canada*, mai 2003, 85 p.

RCDÉC. *Profil du DÉC au Canada*, octobre 2003, 66 p.

RCDÉC. *Profile of Municipal Initiatives to Support Community Economic Development*, décembre 2003, 62 p.

RCDÉC. *Strengthening Canada's Communities: Towards a New Community Agenda*, décembre 2003, 4 p.

RCDÉC. *Difficultés relatives aux procédures administratives de Ressources humaines et Développement des compétences Canada*, août 2004, 10 p.

RCDÉC. *Inclusion sociale et le développement économique communautaire*, août 2004, 58 p.

RCDÉC. *Social Economy Roundtable Consultation Briefing Notes*, Victoria, janvier 2005.

RCDÉC. *The Need for New Funding Arrangements for Community Programs in Employment and Skills Development*, mars 2005, 14 p.

Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. *Place-based Public Policy: Towards a New Urban and Community Agenda for Canada*, Rapport de recherche F/51, 2005, 64 p.

Réseaux de centres d'excellence (RCE). *Investir dans la propriété, obtenir des résultats*, Ottawa, 2003, 5 p.

Salamon, Lester M. *The Resilient Sector. The State of Nonprofit America*, Washington, Brookings Institution Press, 2003, 113 p.

Salamon, Lester M. et Helmut J. Anheir. « The challenge of definition: thirteen realities in search of a concept », 1997, dans *Defining the nonprofit sector. A cross-national analysis*, Lester M. Salamon et Helmut J. Anheir, p. 11-28, New York, Manchester University Press.

Salamon, Lester M. et Helmut J. Anheir. « Toward a common definition », 1997, dans *Defining the nonprofit sector. A cross-national analysis*, Lester M. Salamon et Helmut J. Anheir, p. 29-50, New York, Manchester University Press.

Salamon, Lester M., Helmut K. Anheir, Regina List, Stefan Toapler, S. Wojciech et associés. *Global Civil Society. Dimensions of the Nonprofit sector*, Baltimore, The Johns Hopkins Center for Civil Society Studies, 1999, 509 p.

Saucier, Carol et Nicole Thivierge. *Lien social et développement économique : l'économie sociale au Bas-Saint-Laurent. Cahiers du CRISES*, n° ET0201, février 2001, 20 p.

Secrétariat à la condition féminine. *Guide d'information, À égalité pour décider 2004-2005. Le pouvoir de changer les choses*, 2004, 15 p.

Secrétariat aux coopératives, sous la dir. de Les McCagg. *Les coopératives au Canada (données de 2002)*, Ottawa, gouvernement du Canada, 2004, 52 p.

Shragge, Eric et Fontan, Jean-Marc. *Social Economy: International Debates and Perspectives*, Montréal, Black Rose Books, 2000, 205 p.

Shragge, Eric. *Community Economic Development: In Search of Empowerment*, Montréal, Black Rose Books, 1997, 232 p.

Sivummut Economic Development Strategy Group. *Nunavut Economic Development Strategy*, juin 2003, 80 p.

Social Exclusion Unit. *Preventing Social Exclusion*, Londres, gouvernement du Royaume-Uni, 2001, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.socialexclusionunit.gov.uk/publications/reports/html/pse/pse.pdf>.

Statistique Canada. *Force vitale de la collectivité : faits saillants de l'Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles*, Ottawa, ministère de l'Industrie, 2004, 79 p.

Strandberg, Coro, et Plant, Brenda. *Examen sommaire du secteur de l'investissement communautaire au Canada*, pour la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, septembre 2004, 48 p.

Street Communications. *Saskatchewan Consultations on the Social Enterprise 2004 Budget Initiative*, document présenté au ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, 2005, 14 p.

Tamarack Institute. *Consultation sur l'économie sociale de l'Ontario*, présenté à FedNor/Industrie Canada, 2005, 22 p.

Torjman, Sherri et Eric Leviten-Reid. *Comprehensive Community Initiatives*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy, 2003, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.caledoninst.org>.

Torjman, Sherri et Eric Leviten-Reid. *Innovation and CED: What They Can Learn From Each Other*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy et CEDTAP, 2003, disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://www.caledoninst.org>.

Travaglini, Claudio. *Social cooperatives, voluntary organizations, social promotional associations and other third sector entities in Italy: an explanatory description for financial statement analysis and better accountability*, Italie, Business Administration Department, 14 p.

Vaillancourt, Yves avec la collaboration de Sébastien Chartrand. « Le tiers secteur au Canada, un lieu de rencontre entre la tradition américaine et la tradition européenne », conférence dans le cadre de la *First Conference of the International Society for Third-Sector Research and the EMES European Research Network*, 2005, 12 p.

Vaillancourt, Yves et Pas Armstrong. *La politique sociale comme déterminant de la santé : la contribution de l'économie sociale*, Santé Canada, 2002, 5 p.

Vaillancourt, Yves, et Daniel Labesse. *Programmation d'équipe 1997-2000. Projet d'équipe recherche « Économie sociale, santé et bien-être » présenté au Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS). Université du Québec à Montréal (UQAM), CLSC du Plateau Mont-Royal, Montréal, Cahiers du LAREPPS n° 9710, mai 1997, 44 p.*

Yalnizian, Armine. *Canada's Great Divide: The Politics of the growing gap between rich and poor in the 1990s*, Toronto, Centre for Social Justice, 2000, 74 p.

SITES WEB

<http://ced.gov.ns.ca/main/supportsys/supsys.htm>
<http://cerisis.opes.ucl.ac.be/>
<http://europa.eu.int>
<http://strategis.ic.gc.ca/>
<http://www.acoa-apeca.gc.ca/>
<http://www.acrr.org>
<http://www.agr.gc.ca/>
http://www.agr.gc.ca/policy/coop/home_f.phtml
<http://www.ainc-inac.gc.ca/>
<http://www.alter.be>
<http://www.aruc-es.uqam.ca/aruces/partenaires/partenaires.htm>
<http://www.brandonu.ca/organizations/RDI/MRA.html>
<http://www.caledoninst.org/>
<http://www.ccednet-rcdec.ca/>
<http://www.cd.gov.ab.ca/>
<http://www.cdfi.org>
<http://www.cedr.gov.on.ca/cedr/ecds.nsf/home>
<http://www.chantier.qc.ca/>
<http://www.ciriec.uqam.ca/>
<http://www.dec-ced.gc.ca/>
<http://www.dti.gov.uk/cics/>
<http://www.economiesociale.be>
<http://www.egss.ulg.ac.be/ces/>
<http://www.exec.gov.nl.ca/rural/>
<http://www.fabecoop.be>
<http://www.faqdd.qc.ca/>
<http://www.febisp.be>
<http://www.ffiec.gov>
<http://www.fin.gc.ca/>
<http://www.formulaire.gouv.qc.ca/>
<http://www.gnb.ca/0398/menu/abo/op/index-f.asp>
<http://www.gov.mb.ca/csc/orientman/orientiga.html>
<http://www.gov.mb.ca/finance/fedprov/cedc.fr.html>
http://www.gov.mb.ca/ia/programs/neighbourhoods/index_fr.html
<http://www.gov.nu.ca/Nunavut/English/budget/2003/bp/dsd.pdf>

<http://www.gov.nu.ca/Nunavut/policies/pp.pdf+Government+of+Nunavut+CED&hl=en&client=REAL-tb>
<http://www.gov.pe.ca/communitydevelopment/index.php3>
<http://www.hc-sc.gc.ca/>
<http://www.infrastructure.gc.ca/>
<http://www.intrd.gov.nl.ca/intrd/economicboards.htm>
<http://www.investquebec.com>
<http://www.ir.gov.sk.ca/Default.aspx?DN=2970,2936,Documents>
<http://www.iru.de/>
<http://www.kamero.net>
<http://www.maaseutuplus.net>
http://www.mah.gov.on.ca/userfiles/HTML/nts_1_4587_1.html
<http://www.mamr.gouv.qc.ca/>
<http://www.mcaaws.gov.bc.ca/icp/index.htm>
<http://www.mcc.gouv.qc.ca/>
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/>
<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/>
<http://www.mess.gouv.qc.ca/>
<http://www.mfacf.gouv.qc.ca/>
<http://www.neweconomics.org/>
<http://www.novethic.fr>
<http://www.ophq.gouv.qc.ca/>
<http://www.ramq.gouv.qc.ca/>
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/>
<http://www.rural.gc.ca/>
<http://www.scic.coop/>
<http://www.sdc.gc.ca/>
<http://www.socialeconomy.ca/>
<http://www.socialexclusion.gov.uk>
<http://www.syneco.be>
<http://www.vosec.be>
<http://www.wd.gc.ca/>
<http://www.cprn.org>